

---

# Mieux intégrer les services statistiques académiques dans le service statistique ministériel

---

RAPPORT N° 2017-076  
Juillet 2017

---

Rapport à

monsieur le ministre de l'éducation nationale  
madame la ministre de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'innovation

---



**igaenr**  
Inspection générale  
de l'administration  
de l'Éducation nationale  
et de la Recherche



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

---

*Inspection générale de l'administration  
de l'éducation nationale et de la recherche*

## **Mieux intégrer les services statistiques académiques dans le service statistique ministériel**

**Juillet 2017**

**Jean-Michel QUENET**

Alain TAUPIN

*Inspecteurs généraux de l'administration  
de l'éducation nationale et de la recherche*

*Par souci de clarté et de fluidité de la lecture, la double écriture des terminaisons des mots féminin / masculin (exemple : « directeur.rice ») n'est pas appliquée, étant bien entendu que ces mots font référence aux femmes comme aux hommes.*



## SOMMAIRE

<b>SYNTHÈSE .....</b>	<b>1</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>4</b>
<b>1. Un positionnement de nature à favoriser un appui stratégique .....</b>	<b>6</b>
1.1. Une spécificité de la fonction statistique qui doit servir les attentes des recteurs en matière d'aide au diagnostic et d'appui au pilotage .....	7
1.1.1. <i>La spécificité de la fonction statistique</i> .....	7
1.1.2. <i>Les attentes des recteurs</i> .....	8
1.2. Un positionnement qui assure la visibilité de la fonction statistique et facilite les synergies.	11
1.2.1. <i>La plus-value d'une bonne visibilité des SSA</i> .....	11
1.2.2. <i>Des synergies créées par un mode de fonctionnement transversal</i> .....	14
<b>2. Un double enjeu d'organisation académique et régionale .....</b>	<b>17</b>
2.1. L'organisation du travail des SSA au niveau académique .....	17
2.1.1. <i>Des champs d'observation diversifiés</i> .....	17
2.1.2. <i>Des capacités d'action accrues</i> .....	21
2.2. L'organisation du travail des SSA au sein des régions académiques .....	27
2.2.1. <i>Une nouvelle donne pour les SSA</i> .....	27
2.2.2. <i>Des mutualisations à systématiser</i> .....	29
<b>3. Un fonctionnement en réseau à consolider .....</b>	<b>34</b>
3.1. Au sein du réseau national de la statistique de l'éducation .....	35
3.1.1. <i>Des relations inégales avec la DEPP et le SIES</i> .....	35
3.1.2. <i>De fortes attentes face à des difficultés parfois récurrentes</i> .....	40
3.2. Au sein du réseau local des acteurs de la statistique publique .....	43
<b>Conclusion .....</b>	<b>45</b>
<b>Tableau récapitulatif des préconisations .....</b>	<b>47</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>49</b>



## SYNTHÈSE

Le programme de travail 2016-2017 des inspections générales comprend une mission sur « l'intégration des services statistiques académiques (SSA) dans le service statistique ministériel ». L'objectif est d'établir un état des lieux sur le fonctionnement des SSA, leur place dans les organisations académiques, les missions qui leur sont imparties, les moyens dont ils disposent<sup>1</sup> ; il est aussi d'apprécier les conditions dans lesquelles ces services peuvent déployer une action plus efficace au service des recteurs, dans le cadre nouveau des régions académiques et au bénéfice du service statistique ministériel, composé de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'éducation nationale et de la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES) du ministère en charge de l'enseignement supérieur.

Le rapport met en évidence les points forts et les faiblesses des SSA, ainsi que les attentes des recteurs et des directions ministérielles, autour de trois problématiques : le positionnement, l'organisation académique et régionale, le fonctionnement du réseau métier. Sur chacune d'entre elles, il identifie des pistes de progrès pour améliorer la contribution des SSA à la statistique de l'éducation.

### **Le positionnement**

Par leur positionnement dans les organigrammes, les services apparaissent à même d'exercer, pour la très grande majorité d'entre eux, un rôle d'aide au diagnostic et d'appui au pilotage : sept SSA sur trente sont intégrés ou rattachés au secrétariat général ; dix-neuf ont un statut de direction ou de service à part entière ; ils ne sont plus que quatre à être une composante d'un autre service, mais deux appartiennent à une structure dédiée à l'analyse, à l'aide au pilotage ou au contrôle de gestion.

Si les données produites par les services de gestion sont abondantes, les recteurs estiment manquer d'indicateurs pertinents et de données objectives territorialisées ; ils souhaitent également des outils d'aide au pilotage plus variés. Ils recherchent au travers des SSA des services en mesure d'établir des diagnostics, de suivre les parcours d'élèves, d'être force de proposition.

Les SSA ont des fonctions techniques qui les conduisent encore à rester un peu enfermés dans la gestion des bases élèves et la contribution aux enquêtes nationales. La production en matière de prospective, d'élaboration de scénarios ou d'évaluation de la performance demeure limitée. Leur activité est contrainte par les deux calendriers annuels du programme de travail de la DEPP au plan national et de préparation de la rentrée au niveau académique. Elle est de surcroît absorbée par le flux continu des demandes, émanant des autorités académiques, des corps d'inspection et des services.

Le positionnement est aussi un signe de visibilité, déterminant pour l'attractivité des postes, notamment lors du recrutement de cadres issus de l'INSEE. La présence dans les SSA de personnels issus d'un autre champ ministériel constitue en effet une originalité des SSA parmi les services académiques : vingt-quatre SSA comptent au moins un personnel INSEE ; plus d'un tiers des responsables de service sont des attachés principaux statisticiens.

---

<sup>1</sup> Outre des visites dans sept académies, une enquête en ligne exhaustive a été réalisée. Ses résultats sont présentés en annexe du rapport.

C'est pourquoi la mission préconise un positionnement du service qui ménage un lien direct avec le secrétariat général, un dimensionnement des postes de chef de SSA à la hauteur des enjeux, une affirmation du rôle transversal des SSA, experts de la statistique et garants de la qualité des données auprès de l'ensemble des services.

### **L'organisation académique et régionale**

Les SSA sont confrontés à des enjeux d'organisation du travail qui infléchissent nécessairement leurs fonctions traditionnelles dans le périmètre des académies. Ils doivent aussi s'adapter à de nouvelles missions dans le cadre des régions académiques.

Leur activité reste très largement centrée sur le second degré, à partir des données relatives aux élèves, mais de plus en plus en lien avec les territoires et les établissements. Sur ces sujets, ils ont largement dépassé le stade de la valorisation des données brutes pour offrir des traitements statistiques plus sophistiqués, avec des données retraitées sur la base de taux attendus et d'une caractérisation socio-économique. Les champs d'observation sont toutefois appelés à se diversifier :

- dans le premier degré, les SSA constituent d'ores et déjà une réelle ressource pour les recteurs et les directeurs académiques des services de l'éducation nationale ;
- l'enseignement supérieur est un champ que les SSA investissent moins, en raison de l'autonomie des établissements, de difficultés d'accès aux données et de relations peu développées avec le SIES au niveau ministériel ;
- enfin les SSA n'interviennent que marginalement dans l'exploitation des données relatives aux personnels.

Approfondir le domaine des études et investir de nouveaux champs supposent que les SSA dégagent du temps et des moyens, renforcent leurs compétences et s'emparent de nouveaux outils, notamment en matière de cartographie et de projection à long terme. La mission préconise en particulier la définition d'une cible-type des compétences que tout SSA devrait pouvoir offrir afin de guider les futurs recrutements et mettre en œuvre des actions de formation continue ainsi que l'élaboration d'outils industrialisant la production des indicateurs pour automatiser la réponse aux demandes récurrentes et rendre les utilisateurs de données plus autonomes.

La réforme territoriale et la création des régions académiques changent la donne pour les SSA. Nulle part le choix a été fait d'un service interacadémique ou d'une tête de réseau qui coordonnerait l'activité des SSA en même temps qu'elle serait l'interlocutrice de référence en matière de statistique. Les schémas de mutualisation visent plutôt à établir un programme de travail commun avec un SSA chef de file pour chaque chantier. La nécessité d'un SSA en académie reste une évidence pour des questions de qualité et d'aide au pilotage. La coordination et la mutualisation pourraient toutefois être plus poussées.

La mission plaide ainsi pour une mutualisation des activités plus que des structures pour répondre aux besoins de la région académique, sans exclusion, en fonction des situations, la possibilité de créer auprès du service des affaires régionales une fonction de coordination, plus particulièrement centrée sur les questions de qualité et de prospective. Outre l'élaboration d'un programme de travail spécifique, validé par le comité régional académique, et la création d'infocentres régionaux, elle préconise l'ouverture aux SSA de droits d'accès aux données élèves dans le périmètre de la région



académique (procédure d'autorisation de la CNIL à effectuer par la DEPP) ainsi que la mutualisation du contrôle qualité de la production des données et des travaux de prévision en matière de poursuites d'étude post-baccalauréat et d'effectifs étudiants.

### **Le fonctionnement du réseau métier**

Le travail en réseau avec la DEPP apparaît perfectible. La mutualisation nécessaire pour que les SSA dégagent du temps et s'investissent dans des missions nouvelles ou plus stratégiques passe par un renforcement du pilotage de l'administration centrale sur tout ce qui tient à la donnée : définitions, méthodes de calcul, nomenclatures. Des procédures standardisées et l'automatisation de la production ne peuvent qu'améliorer la qualité des données tout en allégeant les tâches des SSA. La mission préconise une dynamique nouvelle dans l'animation du réseau métier, s'appuyant sur un emploi dédié à la DEPP (en cours de recrutement) et la mise à disposition d'outils collaboratifs performants.

Quant au SIES, il doit davantage s'impliquer dans l'animation du réseau et la formation des SSA. Il est confronté à des problématiques de production, en raison de la non exhaustivité du système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE) et de moyens limités ; il rencontre des difficultés pour obtenir des bases « propres ». L'apport des SSA, par leur proximité sur le terrain avec les établissements d'enseignement supérieur, pourrait être bénéfique.

Le rapport fait enfin le point sur les difficultés d'accès aux données ainsi que sur les évolutions qui se dessinent : l'avènement des mégadonnées (*big data*) renforce la nécessité de mettre à disposition, dans le cadre de l'ouverture et du partage des données publiques (*open data*), des statistiques fiables, cohérentes, reposant sur une méthodologie solide et documentée pour contrer une exploitation « sauvage » de données libres.

En conclusion, la mission recommande une meilleure intégration fonctionnelle des services statistiques académiques dans le service statistique ministériel, dans le cadre d'une animation renforcée du réseau, plutôt qu'une intégration statutaire, peu compatible avec les besoins du pilotage déconcentré du système éducatif.

## Introduction

*« Monsieur le préfet, je désire réunir le plus promptement possible les éléments d'une statistique de l'instruction publique, et votre concours m'est indispensable en ce qui concerne particulièrement l'instruction primaire. J'ai fait imprimer, en conséquence, un questionnaire en forme de tableaux, auquel MM. les inspecteurs primaires devront répondre. »<sup>2</sup>*

Quand le ministre de l'instruction publique Victor Duruy cherche, en 1864, à constater l'état en France de l'enseignement public et de l'enseignement libre, il doit lancer une enquête auprès des inspecteurs qui sont chargés de collecter l'information. Le recueil, la mise en ordre, l'agrégation et l'analyse des données sont une préoccupation de toutes les politiques publiques. Ces tâches se révèlent primordiales pour la prévision, la décision et l'action. L'organisation d'une administration centrale de la statistique à l'éducation nationale<sup>3</sup>, le développement des systèmes d'information et la conception d'outils d'aide à la décision ont évidemment changé la donne, parallèlement au développement considérable du nombre des élèves et des étudiants. En académie, le rôle des services statistiques a aussi profondément évolué. Simples échelons statistiques rectoraux en 1963, ils deviennent au milieu des années 70 des services à part entière, dénommés « services statistiques académiques » (SSA<sup>4</sup>) dans les années 90. Leurs fonctions, dédiées à l'origine à la gestion de l'enquête détaillée sur les effectifs d'élèves à la rentrée, s'élargissent progressivement à l'élaboration de statistiques, aux études et à la prospective. Leur positionnement au sein des rectorats se modifie en même temps qu'évolue leur périmètre d'intervention.

Pour autant les SSA sont loin de constituer un bloc homogène : disparates par leur taille, leur dénomination et leur place dans les organigrammes, ils sont aussi diversement sollicités par les recteurs et n'investissent pas de manière égale les différents champs du système éducatif. La forte déconcentration sur les académies et les logiques territoriales à l'œuvre dans l'application des politiques éducatives nécessitent cependant que les SSA jouent pleinement leur rôle d'appui stratégique dans le domaine de l'aide au diagnostic et au pilotage.

Dans le même temps, ils apportent une contribution essentielle au bon fonctionnement du service statistique ministériel. Les SSA sont en effet parties prenantes à la production statistique de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) : ils sont le socle de départ de la constitution des bases élèves et participent à la qualité statistique des données, traitements et études de cette direction. Celle-ci, dans son ensemble, est désormais inscrite dans la liste des

---

<sup>2</sup> Circulaire aux préfets sur la préparation d'une statistique de l'instruction publique, 14 mars 1864, reproduite dans son intégralité en annexe 2. Source : Bulletin administratif de l'instruction publique, via le portail Persée (unité mixte de service de la COMUE Université de Lyon, du CNRS et de l'École nationale supérieure de Lyon).

<sup>3</sup> Bureau universitaire de la statistique (1933), service central de la statistique et de la conjoncture (1964), direction de la prévision (1970), service d'information économique et statistique (1973), service de l'informatique de gestion et des statistiques, puis service de la prévision, des statistiques et de l'évaluation (1984), direction de l'évaluation et de la prospective (1987), direction de la programmation et du développement (1997), direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance depuis 2006. Les rappels historiques de cette introduction sont tirés du rapport conjoint de l'inspection générale de l'INSEE et de l'IGAENR n° 2004-110, Audit des fonctions statistique, d'évaluation et de prévision dans les services académiques, juillet 2004.

<sup>4</sup> Une liste des sigles utilisés figure en annexe 5.

services statistiques ministériels (SSM)<sup>5</sup>, de même que la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES), commune à la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et à la direction générale de la recherche et de l'innovation. Cette labellisation ne peut pas être sans impact sur le réseau des SSA.

C'est dans ce cadre qu'intervient la présente mission sur le thème de « l'intégration des services statistiques académiques dans le service statistique ministériel », inscrite au programme de travail 2016-2017 des inspections générales sur proposition de la directrice de la DEPP<sup>6</sup> et confiée à l'IGAENR.

L'objectif poursuivi est d'abord d'actualiser et de compléter un état des lieux sur le fonctionnement des SSA : leur place dans les organisations académiques, les missions qui leur sont imparties, les moyens dont ils disposent.

Il est ensuite d'apprécier les évolutions qui peuvent être recommandées pour que les SSA déploient une action plus efficace encore, tout à la fois au service des recteurs, dans le cadre nouveau des régions académiques et au bénéfice du service de la statistique public. Ces thématiques questionnent le fonctionnement du réseau des SSA et l'animation de celui-ci par la DEPP, mais aussi la nécessaire ouverture des SSA sur l'enseignement supérieur et leurs relations, aujourd'hui minces, avec le SIES.

Au fond, la mission est appelée à se prononcer sur le point de savoir si une meilleure intégration des SSA au service statistique ministériel ne constituerait pas une évolution « gagnante-gagnante » tant pour les académies que pour les services centraux, sans forcément donner une portée juridique à cette notion d'intégration.

#### **L'organisation de la statistique publique en France**

Il est sans doute utile ici de rappeler brièvement les principales caractéristiques du dispositif général de la statistique publique en France pour apporter des éléments de contexte à un sujet centré sur les services statistiques académiques.

Ce dispositif repose sur trois institutions<sup>7</sup> : le service de la statistique public (SSP), défini dans la loi<sup>8</sup>, constitué de l'INSEE, chargé de le coordonner, et des services statistiques ministériels ; le Conseil national de l'information statistique (CNIS) qui assure en amont la concertation entre producteurs et utilisateurs des statistiques publiques ; l'Autorité de la statistique publique (ASP) qui veille au respect du principe d'indépendance professionnelle dans la conception, la production et la diffusion de statistiques publiques ainsi que des principes d'objectivité, d'impartialité, de pertinence et de qualité des données produites<sup>9</sup>.

<sup>5</sup> Arrêté du 28 octobre 2016 du ministre de l'économie et des finances. Jusqu'alors, seule la sous-direction des synthèses de la DEPP faisait partie du SSM. Le périmètre de ce dernier est étendu à la sous-direction des évaluations et de la performance scolaire ainsi qu'au pôle de la qualité et de l'appui statistique.

<sup>6</sup> Une réunion de lancement de la mission s'est tenue à la DEPP le 9 novembre 2016.

<sup>7</sup> Les éléments sont repris de l'article de Jean-Pierre Le Gléau, *Les trois institutions de la statistique publique en France*, in *Courrier des statistiques* n° 126, janvier-avril 2009, INSEE.

<sup>8</sup> Loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, modifiée par la loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie.

<sup>9</sup> Aux côtés de l'ASP et du CNIS existent trois comités : le comité du label de la statistique publique, le comité du contentieux des enquêtes statistiques obligatoires et le comité du secret statistique.

La qualité de service statistique ministériel (SSM) est reconnue sur avis de l’Autorité de la statistique publique. Outre le fait d’être un service ministériel, deux critères principaux permettent de caractériser un SSM : compter la production statistique comme composante majeure de l’activité du service (les études n’entrent pas dans le champ de la statistique publique *stricto sensu*, tout comme les tâches de nature administrative telles que la gestion de fichiers et de répertoires) ; respecter le code de bonnes pratiques de la statistique européenne. L’appartenance à un SSM crée des droits spécifiques – comme ceux d’accéder à des données individuelles ou de rendre une enquête obligatoire pour les répondants – mais aussi des devoirs, découlant pour l’essentiel de ces droits, notamment la publication d’un programme de travail annuel, le respect des avis du CNIS pour la mise en place des enquêtes et le respect du secret statistique. Outre les dispositions législatives ou réglementaires nationales, les SSM s’engagent à respecter les principes définis dans le code de bonnes pratiques de la statistique européenne<sup>10</sup>.

Pour lancer ses travaux, la mission a pris connaissance des ressources documentaires existantes<sup>11</sup>. Elle a ensuite lancé, avec le concours du SSA d’Amiens, une enquête en ligne auprès de tous les SSA dont les résultats sont publiés en annexe<sup>12</sup>. Ces derniers ont enrichi les observations effectuées dans sept académies<sup>13</sup> et auprès de partenaires locaux, également producteurs de données – directions régionales de l’INSEE, collectivités territoriales, CROUS. La mission a enfin conduit des entretiens nationaux à la DEPP, au SIES ainsi qu’à la direction générale de l’INSEE<sup>14</sup>.

Au total, les constats et les conclusions de la mission mettent en évidence trois problématiques essentielles qui peuvent constituer des leviers pour améliorer la contribution des SSA à la statistique de l’éducation : le positionnement, l’organisation tant académique que régionale, le fonctionnement en réseau.

## 1. Un positionnement de nature à favoriser un appui stratégique

La question du positionnement des SSA est centrale. Elle se pose aussi bien en termes de situation dans la ligne hiérarchique que de fonctionnement transversal. La spécificité de la fonction statistique doit en effet servir au mieux les attentes des recteurs en matière d’aide au diagnostic et d’appui au pilotage ; son positionnement au sein des rectorats doit assurer sa visibilité et faciliter les synergies.

<sup>10</sup> Ces principes couvrent l’environnement institutionnel, les procédures et les résultats statistiques. Pour chacun d’eux, différents indicateurs de bonne pratique constituent des critères de référence permettant d’évaluer l’application du code. Cf. le site d’Eurostat : <http://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/quality/european-statistics-code-of-practice>

<sup>11</sup> Rapport conjoint IGAENR - IG INSEE n° 2004-110, *Audit des fonctions statistique, d’évaluation et de prévision dans les services académiques*, juillet 2004.

Rapport de la mission d’étude du réseau des services statistiques académiques, confiée à M. Jean-Marie Duval, ancien directeur des études et de la prospective de l’académie de Bordeaux, décembre 2006.

Résultats de l’enquête sur les pratiques éditoriales des services statistiques académiques, coordonnée par le SSA de l’académie de Clermont-Ferrand, février 2013.

Rapport conjoint IGAENR - IG INSEE n° 2016-026, *Évaluation et organisation de la fonction statistique au ministère de l’éducation nationale, de l’enseignement supérieur et de la recherche*, mai 2016.

<sup>12</sup> Cf. en annexe 3 le portrait des services statistiques académiques.

<sup>13</sup> Par ordre chronologique : Amiens, Lille, Paris, Clermont-Ferrand, Lyon, Grenoble, Reims.

<sup>14</sup> Cf. en annexe 1 la liste des entretiens de la mission.

## 1.1. Une spécificité de la fonction statistique qui doit servir les attentes des recteurs en matière d'aide au diagnostic et d'appui au pilotage

### 1.1.1. La spécificité de la fonction statistique

Toutes les données en académie ne sont pas produites ou analysées par les services « statistiques » académiques. Les divisions de personnels, des examens et concours, de l'organisation scolaire, les services académiques d'information et d'orientation – dans les domaines de l'orientation, des affectations et de la lutte contre le décrochage scolaire –, ou encore les délégations académiques aux formations professionnelles initiales et continues – en ce qui concerne l'offre de formation technique, l'apprentissage, les analyses de filière, les indicateurs de suivi des GRETA –, pour ne citer que ceux-là, traitent le plus souvent de la donnée en autonomie dans leur champ de compétence ; ils exploitent l'information tirée des bases de gestion et diffusent régulièrement des notes ou des bilans qui s'appuient essentiellement sur de la statistique descriptive. L'importance des données issues des bases de gestion caractérise d'ailleurs, selon l'INSEE, l'éducation nationale dans le paysage de la statistique publique. Par contraste, le système statistique de l'agriculture – dont les services déconcentrés font partie du service statistique ministériel – est avant tout construit sur des enquêtes.

Cependant il est important de noter que les SSA sont les seuls, parmi les services académiques, à inscrire l'ensemble de leurs travaux dans le cadre des spécificités et règles de la statistique publique. Outre les principes rappelés en introduction, ces travaux s'appuient sur la qualité du recueil et l'historicisation des données, l'usage de méthodes scientifiques et de modalités d'agrégation rigoureuses, le traitement des nomenclatures, le secret et la confidentialité des données individuelles.

Même si la frontière est parfois tenue entre activités de gestion et activités statistiques, entre bases de gestion et bases statistiques<sup>15</sup>, ces spécificités fondent l'existence même de services statistiques dans les rectorats.

Au cours de ses visites, la mission a pu mesurer la volonté des responsables de SSA de se situer dans ce cadre déontologique et méthodologique qu'ils revendiquent fortement : les SSA constituent de fait le réseau régional du service statistique ministériel de l'éducation ; il est donc naturel qu'ils s'inscrivent pleinement dans une démarche qui garantit la sécurisation et la fiabilité des données et des études produites. Cette spécificité des SSA par rapport aux autres services producteurs de données est parfois perdue de vue. La mission considère qu'elle doit au contraire être soulignée, notamment à travers un positionnement qui lui assure une meilleure visibilité.

---

<sup>15</sup> À la différence du système d'information pour les élèves des collèges, des lycées et pour les établissements (SIÈCLE), ensemble d'applications de gestion qui comprend notamment les bases élèves en établissement (SIÈCLE-BEE), la base élèves académique (BEA) poursuit une finalité statistique. Mais il est évident que, dans un rectorat, le SSA qui gère cette base a une double mission : un travail statistique proprement dit et un travail contribuant à la gestion administrative, en lien notamment avec la DOS. La finalité statistique d'une base emporte des conséquences en termes de confidentialité et de qualité des données. La base elle-même obéit à une stricte politique d'habilitation pour en autoriser l'accès. Enfin elle répond au besoin du statisticien de retrouver un historique, ce qui n'est pas le cas par définition d'une base de gestion.

### Les personnels de l'INSEE au sein des SSA

C'est une originalité dans les services académiques : la présence de personnels issus d'un autre champ ministériel. Vingt-quatre SSA comptent au moins un personnel INSEE, voire deux pour neuf d'entre eux ; plus d'un tiers des responsables de service sont des attachés principaux statisticiens mis à disposition de l'éducation nationale par l'INSEE<sup>16</sup>. Cela tient naturellement à la spécificité de la fonction statistique. De par son statut, le statisticien INSEE inscrit systématiquement ses travaux dans une démarche déontologique garantissant la neutralité de l'analyse et le respect des principes de la loi de 1951. L'expert INSEE apporte sa compétence sur les sources et les méthodes statistiques. Sa formation lui confère des compétences pointues dans le domaine de l'exploitation des données à travers la maîtrise de nombreux logiciels et la mise en œuvre de traitements statistiques poussés. Il est également formé aux techniques d'enquête et de redressement de la non réponse.

#### 1.1.2. Les attentes des recteurs

Les recteurs comme les secrétaires généraux d'académie rencontrés déclarent s'appuyer fortement sur les SSA qui disposent des compétences, d'outils et de références permettant d'inscrire leurs travaux dans le cadre méthodologique général de la statistique publique, gage de qualité vis-à-vis des partenaires de l'éducation. Tous expriment aussi le souhait de bénéficier d'éléments incontestables pour éclairer et justifier les choix annuels nécessaires à la préparation de rentrée comme pour définir leur stratégie à plus long terme, à l'aide de projections notamment ; ils recherchent au travers des SSA des services en mesure d'établir des diagnostics, de suivre les parcours d'élèves, de proposer les outils et les indicateurs indispensables pour que les acteurs aux différents niveaux – rectorats, services départementaux, établissements et écoles – puissent préparer et conduire leurs projets<sup>17</sup>. Au-delà du recueil et du traitement des données, cela suppose une capacité à se positionner comme force de proposition, à produire des analyses et des études, à présenter et objectiver des scénarios. La profusion des données – pas toujours concordantes – et leur origine multiple – ciblée sur des besoins de gestion propres à chaque service – nécessitent une aptitude à interpréter la donnée dans son ensemble pour donner de la cohérence et apporter du liant. En quelque sorte, les recteurs attendent de leur responsable de SSA qu'il joue un rôle de conseiller au profil de statisticien. Enfin, si les données sont abondantes, les recteurs estiment manquer d'indicateurs pertinents et de données objectives territorialisées<sup>18</sup> ; ils souhaitent également des outils d'aide au pilotage plus variés.

Face à ces attentes, certains SSA peinent parfois encore à s'extraire de la production de simples constats. La mission retient à cet égard trois observations principales de l'analyse de l'enquête et de ses visites sur le terrain :

- les SSA ont de fait des fonctions très techniques qui les conduisent encore à rester un peu enfermés dans la gestion des bases élèves et la contribution aux enquêtes nationales figurant au programme de travail de la DEPP. S'il est sécurisant pour les services gestionnaires d'avoir à leurs côtés un SSA performant techniquement, celui-ci n'est pas,

<sup>16</sup> Cf. en annexe 3 le portrait des SSA : « chefs de service » et « effectifs et personnels ».

<sup>17</sup> *Ibid.* : « les missions et activité », en particulier les graphiques « activités dans le champ des politiques publiques » et « activités dans le champ de l'aide au pilotage ».

<sup>18</sup> À titre d'exemple, les résultats des tests sur la compréhension en lecture passés lors des Journées Défense et Citoyenneté ne sont pas déclinés en deçà de la région et des départements. La question de la mixité apparaît aussi moins maîtrisée en département, avec des données pas toujours objectives.

aux yeux de la mission, une simple fonction support – au sens où il ne ferait que fournir un soutien ou une expertise métier au fonctionnement de l’académie. Il doit en effet, comme le souhaitent les recteurs, pouvoir apporter une vraie plus-value dans l’aide au pilotage, en contribuant à éclairer les choix et décisions du comité de direction ou à aider les inspecteurs et chefs de divisions à définir et mettre en œuvre des politiques sur la base des orientations stratégiques qui leur ont été fixées ;

- deux écoles semblent coexister parmi les SSA : d’un côté, les services qui s’appuient sur leur fonction de gestion des bases pour maîtriser la qualité et la compréhension de la donnée, voire revendiquent également la gestion de la base élèves du premier degré (BE1D, devenu ONDE<sup>19</sup>) pour assurer la continuité entre premier et second degré ; de l’autre, ceux qui aimeraient se détacher de la gestion des bases et des enquêtes – dont une partie pourrait relever des divisions de l’organisation scolaire – pour redéployer des ressources sur le champ de l’analyse et des études statistiques ;
- enfin, plus généralement, la production en matière de prospective, d’élaboration de scénarios ou d’évaluation de la performance des élèves demeure limitée. Cette faiblesse n’est pas sans lien avec les compétences internes, les outils, les sources et les ressources mobilisables dont disposent les SSA. Ce n’est pas la créativité ou la volonté qui manquent ; faute de temps et de moyens humains, les études et les productions partenariales sont souvent sacrifiées ou reportées. L’activité des SSA est contrainte par les deux calendriers annuels du programme de travail de la DEPP au plan national et de préparation de la rentrée au niveau académique. Elle est de surcroît absorbée par le flux continu des demandes, émanant des autorités académiques, des corps d’inspection et des services.

#### **La place réduite de l’évaluation des performances des élèves dans les travaux des SSA**

L’évaluation des performances des élèves fait partie du champ de compétence de la DEPP. Les travaux sont conduits au sein de la sous-direction des évaluations et de la performance scolaire dont un bureau est chargé « *de concevoir et de réaliser les évaluations portant sur les acquis des élèves* ». Dans ses visites, la mission a pu relever la relativement faible implication ou association des SSA aux études dans ce domaine qui revêt pourtant un enjeu majeur pour le pilotage local. Il faut sans doute y voir un effet du positionnement historique des SSA sur des tâches de gestion des bases et des nomenclatures ; c’est aussi la conséquence de l’absence de remontées, dans les systèmes d’information<sup>20</sup>, des résultats scolaires – en dehors des examens à partir de la fin du collège.

Le suivi des parcours – au travers des indicateurs de redoublement qui n’ont plus grand sens ou des suivis de cohortes dans le second degré<sup>21</sup> – ne peut suffire. L’IGAENR s’est fait de nombreuses fois l’écho des doléances des autorités académiques, en particulier des DASEN, suite à la suppression des

<sup>19</sup> Outil numérique pour la direction d’école.

<sup>20</sup> Jusqu’au déploiement du livret scolaire numérique LSUN au cours de l’année scolaire 2016-2017.

<sup>21</sup> Les suivis de cohortes sont désormais plus solides, grâce aux fichiers anonymisés pour les études et la recherche (FAERE), mis à disposition annuellement par la DEPP : un dispositif de cryptage de l’identifiant national des élèves (INE) permet un appariement de fichiers constitués de données individuelles, alimentées par les bases de gestion de la scolarité et des examens, et rend possible les suivis de cohorte de tous les élèves sous statut scolaire ou d’apprenti. Au lieu des traditionnels suivis de cohorte à partir de la base élèves académique, forcément incomplets du fait des sorties de l’académie ou du strict champ de la voie scolaire, certains SSA commencent à utiliser ces fichiers, par exemple pour étudier le devenir des élèves de 3<sup>e</sup> des sections d’enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

évaluations exhaustives nationales en 2012 : celles-ci constituaient une base objective d'échanges qui permettait d'amorcer le dialogue avec les équipes dans les écoles. Depuis, des évaluations exhaustives, cadrées par la DEPP, ont toutefois été expérimentées par les académies de Nantes et Aix-Marseille dans l'ensemble de leurs collèges classés en éducation prioritaire<sup>22</sup>.

La DEPP ne s'appuie pas sur les SSA pour les évaluations qu'elle conduit elle-même. Outre les évaluations internationales du type PISA ou TIMSS, elle met en œuvre des évaluations à représentativité nationale, telles que le « cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon » (CEDRE), engagé depuis 2003 afin de mesurer les compétences des élèves en CM2 et en troisième dans plusieurs domaines disciplinaires – évaluations renouvelées tous les cinq ans dans les principaux domaines. Se sont ajoutées plus récemment, en 2014, des évaluations « Socle » en fin de CE1, en début de sixième et en fin de troisième : fondées sur un cycle triennal et sur échantillons, elles mesurent les compétences en maîtrise de la langue, en mathématiques ainsi qu'en culture scientifique et technologique dans le cadre des indicateurs de la LOLF. Pour la première fois en 2015, l'évaluation a été passée sur ordinateur et conduite auprès d'un échantillon suffisamment large pour décliner des résultats par académie<sup>23</sup>.

Cette évolution va être poursuivie en associant plus fortement les SSA et en s'étendant cette année au premier degré, à l'occasion de l'enquête Socle CE2 : compte tenu de l'inégal équipement des écoles et de l'absence de salles informatiques, l'utilisation de tablettes, acquises par la DEPP sur des crédits du programme des investissements d'avenir, est expérimentée pour évaluer 15 000 élèves entre mai et juin 2017. L'élargissement de l'échantillon dans le premier degré pose inévitablement le coût d'investissement à consentir. En tout état de cause, les dispositifs d'évaluations standardisées évoluent avec les technologies informatiques et offrent aujourd'hui l'opportunité d'une politique plus ambitieuse dans ce domaine.

Les attentes des recteurs emportent des conséquences concrètes qui peuvent entrer en conflit avec la spécificité de la fonction statistique :

- la tentation existe d'instrumentaliser la donnée à des fins de communication et de mettre en avant les seules données qui viendront justifier une décision. De même, les publications doivent-elles se limiter aux constats statistiques ou porter une politique académique en l'explicitant ? Les cadres INSEE sont particulièrement sensibles à cette question : travailler en SSA les oblige, pour reprendre l'expression de l'un d'entre eux, à « *sortir de la statistique protégée* » telle qu'ils l'ont connue à l'INSEE, c'est-à-dire à l'abri des processus de gestion et du contexte politique de mise en œuvre de l'action publique. En sens inverse, un secrétaire général déplore la réticence du SSA à interpréter les données, avec « *une neutralité qui confine à une forme de retrait* » ;
- dans le même ordre d'idée, le travail dans le cadre d'un service déconcentré comme un rectorat nécessite un fort caractère opérationnel et une réactivité que l'on ne retrouve pas à un tel degré dans les services statistiques ministériels qui peuvent s'appuyer sur un programme de travail arrêté à l'avance. La pression de la commande hiérarchique et la multiplicité des demandes expliquent d'ailleurs pourquoi ce type de programme n'est formalisé que dans moins d'un quart des SSA et n'est pas forcément renouvelé d'une année sur l'autre<sup>24</sup> ;

<sup>22</sup> Une « clause de déontologie » prévoit que ces évaluations servent au pilotage et n'ont pas à être rendues publiques ; elles poursuivent des fins pédagogiques et ne doivent pas interférer avec un « jugement » sur l'école ou l'établissement en lien avec des considérations de gestion administrative.

<sup>23</sup> L'évaluation Socle 6<sup>e</sup> numérique a porté sur un peu plus de 160 000 élèves de sixième, scolarisés dans 4 414 collèges publics ou privés sous contrat. DEPP, note d'information n° 18, juin 2016.

<sup>24</sup> Cf. en annexe 3 le portrait des SSA : « les missions et activités ».



- plus fondamentalement, le hiatus entre l'attente de données territoriales fines et les règles de la statistique publique peut être source de malentendus ou d'incompréhension entre les autorités académiques et les SSA. Par définition, la statistique donne des valeurs moyennes ; les données sont agrégées, car elles ne sont pas significatives en deçà d'un certain seuil et risquent, en cas de publication, de compromettre la confidentialité de données individuelles. Or, les recteurs ont légitimement besoin d'une approche plus « microscopique ». Plusieurs SSA citent ainsi l'exemple d'un travail qui leur a été demandé sur les redoublants de terminale après un échec au baccalauréat : l'étude statistique connaît des limites en raison du faible nombre des élèves concernés dans les académies de petite taille et n'a pas de sens s'il s'agit de prévoir le nombre de places à réserver par lycée. Pour autant, l'on comprend bien l'utilité de cette réflexion préalable pour la mise en place du droit au redoublement et ses éventuelles incidences en termes de moyens.

La fonction statistique en académie se distingue certes par sa spécificité, mais sa finalité n'en demeure pas moins de servir les missions du rectorat.

## **1.2. Un positionnement qui assure la visibilité de la fonction statistique et facilite les synergies**

À l'évidence, une bonne visibilité des SSA apporte de la plus-value et un mode de fonctionnement transversal crée des synergies.

### **1.2.1. La plus-value d'une bonne visibilité des SSA**

La mission a porté son attention sur la place des SSA dans les organigrammes académiques, même si elle a conscience des limites de cette observation : les visites en académie ont bien montré l'impact du travail transversal conduit par les SSA dont la visibilité tient en grande partie aux démarches proactives des équipes ; l'histoire des personnes et la taille des services expliquent également des situations différentes. Cependant le positionnement des SSA dans les organigrammes reste souvent révélateur des attentes des autorités académiques, de même que la dénomination des services traduit l'évolution des missions qui leur sont confiées. À cet égard, la mission a noté que la diversité des intitulés ne facilitait pas le repérage immédiat des SSA<sup>25</sup>. Si l'on s'en tient à une typologie simple qui analyse le positionnement du service au regard de la ligne hiérarchique et mesure la distance par rapport aux principaux décideurs, les SSA se répartissent globalement en trois catégories :

- un SSA intégré ou directement rattaché au secrétariat général. Sept SSA sur trente sont dans cette position ;
- un SSA qui a un statut de direction (de division ou de service) à part entière au même titre que les autres directions du rectorat. Ils sont dix-neuf dans ce cas et prennent place, la plupart du temps, au sein d'un pôle piloté par un secrétaire général adjoint, soit en charge des moyens et de l'organisation scolaire (14), soit en charge de la performance ou du contrôle de gestion (2), soit en charge des fonctions support (1) ;

---

<sup>25</sup> Un tableau récapitule, dans l'annexe 3, la liste de ces intitulés.

- un SSA qui est une composante (service ou bureau) d'une direction ou d'un service. Il existe donc un cadre intermédiaire entre le SSA et l'équipe du secrétariat général. Cette configuration tend nettement à disparaître, puisque seuls quatre SSA sont dans ce cas et que la situation est appelée à évoluer très prochainement pour l'un d'entre eux. Surtout, les SSA ne sont plus que deux à constituer un service au sein d'une direction des moyens ; les deux autres appartiennent à une structure spécifiquement dédiée à l'analyse, à l'aide au pilotage ou au contrôle de gestion, ce qui traduit l'importance que revêtent désormais ces questions.

Ces observations ne sont pas que de pure forme. Le positionnement peut avoir des incidences concrètes : l'accès au recteur et au secrétaire général sera plus ou moins direct ou régulier, ce qui aura un impact sur le degré d'association du SSA à la réflexion stratégique ; les collaborations entre services se réaliseront plus ou moins naturellement. Une direction des ressources humaines sollicitera moins le SSA si celui-ci est identifié comme une composante de la direction de l'organisation scolaire (DOS).

Marque de reconnaissance du rôle du service, le positionnement est aussi un signe, vis-à-vis des partenaires extérieurs, de la visibilité du réseau de la statistique de l'éducation. Il est déterminant dans les descriptions qui figurent dans les fiches de poste et, partant, pour l'attractivité de ces derniers<sup>26</sup>. Cela concerne au premier chef les responsables des SSA, mais également les autres fonctions, puisque ces services se caractérisent par une forte proportion de personnels de catégorie A (56 %) et une part significative de personnels issus de l'INSEE (13 % des personnels des SSA)<sup>27</sup>.

Comme l'ont montré les entretiens de la mission à la direction générale de l'INSEE et dans deux de ses directions régionales, l'institut souhaite, par l'essaimage de ses cadres dans les services déconcentrés, apporter un savoir-faire et une méthode qui contribuent à la production d'une information statistique de qualité. Alors que de plus en plus d'acteurs sont placés dans des fonctions nécessitant de mobiliser une telle information, il faut s'attendre dans les années à venir à une forte sollicitation en matière de labellisation des données, condition indispensable pour que l'utilisateur puisse faire le tri entre données labellisées, répondant donc à des critères minimaux de qualité, et celles qui ne le seront pas et de fait présenteront assurément des limites.

Au-delà de l'attractivité de la fonction en SSA, qui offre des opportunités de mobilité et de progression dans la carrière des attachés statisticiens<sup>28</sup>, le positionnement dans une fonction d'aide à

---

<sup>26</sup> La fiche de poste du directeur de la prospective et de la performance du rectorat de Toulouse décrit ainsi : « *Ce service statistique a évolué pour devenir une véritable entité de conseil interne au sein du rectorat et même de l'académie, mobilisable et mobilisé par l'ensemble des acteurs de la communauté scolaire impliqués dans le fonctionnement du système. Plus qu'un service statistique traditionnel, il est devenu une direction opérationnelle en ajoutant aux études statistiques descriptives ou prévisionnelles des études sur les performances et l'évaluation du système éducatif régional ainsi que des outils de type fiches de synthèse ou tableaux de bord.* » Source : enquête auprès des SSA.

<sup>27</sup> Cf. en annexe 3 le portrait des SSA : « effectifs et personnels ».

<sup>28</sup> Le statut des attachés statisticiens de l'INSEE a été réformé par le décret du 2 septembre 2016. Leur carrière se déroule désormais sur trois grades : attaché de classe normale, attaché principal et attaché hors classe (hors échelle A), obtenu à l'ancienneté. Les règles de mobilité sont très strictes pour les deux premiers postes (trois ans), plus souple ensuite (pas de durée obligatoire). Les administrateurs (corps de catégorie A+) sont en poste au sein de la direction générale ou dans le haut encadrement en direction régionale (directeur ou directeur adjoint). Des postes de niveau « administrateur » sont ouverts aux attachés principaux dans les services déconcentrés : ceux-ci pourront être promus administrateurs au choix s'ils réussissent leurs missions dans deux postes différents de ce niveau, dont une mobilité géographique.

la stratégie et dans une posture de conseil direct au recteur est un élément déterminant pour que l'INSEE classe un poste de chef de SSA au niveau « administrateur », accessible à des attachés principaux qui pourront être promus ultérieurement au choix. Jusqu'à aujourd'hui, seul le poste de chef du SSA de Lille était fléché ainsi ; celui de directeur de l'analyse, des études et des statistiques d'Aix-Marseille, ouvert par le rectorat à la mobilité des agents de l'INSEE pour la rentrée 2017, et celui de chef du SSA de Paris sont reconfigurés à ce niveau depuis cette année. Si le nombre de postes d'administrateurs INSEE en région restera limité, l'ouverture de tels postes répondra à « *une intention assumée d'examiner les postes de chef de SSA au niveau d'administrateur* »<sup>29</sup>, en appréciant la taille du service, le positionnement auprès du secrétaire général de l'académie et l'implantation du poste en fonction de la région académique. On notera au passage qu'une telle décision n'est pas sans contrainte pour l'administration d'accueil qui doit en assumer le coût plus élevé.

La mission considère que les recteurs ont tout intérêt, sur le fond, à ouvrir les recrutements à des cadres de l'INSEE, mais ils ne doivent pas en ignorer d'éventuels inconvénients :

- s'il s'agit de ses deux premiers postes en mobilité, l'attaché INSEE ne pourra occuper sa fonction que trois ans ;
- il sera affecté au 1<sup>er</sup> septembre, en pleine rentrée scolaire, alors que les SSA vont être fortement sollicités par les opérations de constats et de prévisions. L'attaché INSEE, qui découvre bien souvent l'univers de l'éducation nationale, doit pouvoir s'appuyer, s'il est chef de service, sur un adjoint et des collaborateurs parfaitement au fait de la technicité et des contraintes de ces opérations. Il peut aussi compter sur le soutien de ses interlocuteurs à la DEPP, mais ceux-ci ne sont pas sur place ;
- les intéressés, rencontrés par la mission, estiment eux-mêmes le temps d'appropriation des bases et plus généralement du fonctionnement de l'éducation nationale – pour ne rien dire des concepts et des sigles – à *grosso modo* une année. On objectera à raison qu'il faut davantage de temps pour former un bon statisticien ;
- l'INSEE possède une culture de travaux et d'études destinés à la publication. Les interlocuteurs de la mission reconnaissent qu'on y perd parfois de vue le caractère opérationnel des missions que l'on trouve dans les services déconcentrés des ministères, menées souvent dans l'urgence, avec une forte charge de travail et des enjeux sensibles politiquement. Ces contraintes doivent être intégrées dans les profils des personnels INSEE recherchés et conduire à choisir plutôt des responsables ayant déjà une expérience du management d'équipe, et si possible ayant déjà exercé comme chargés d'étude en rectorat. Si elle est sollicitée, la DEPP peut utilement aider les recteurs et les secrétaires généraux à définir des profils de poste<sup>30</sup> et à sélectionner les candidats qui y répondent ; quoi qu'il en soit, la décision de nommer un chef de SSA appartient toujours aux autorités académiques. Quant aux autres personnels en SSA, la DEPP, interrogée par la mission, précise qu'elle n'intervient qu'en qualité d'intermédiaire au titre du service

---

<sup>29</sup> Entretien avec le DRH adjoint, délégué à l'encadrement supérieur, à la direction générale de l'INSEE. Cette évolution structurelle est sans lien avec la réduction du nombre de directions régionales dans le cadre de la réforme territoriale, puisque cette période de réorganisation, menée progressivement entre 2016 et 2018, arrive à son terme.

<sup>30</sup> La fiche de poste du responsable de Toulouse, déjà citée, souligne que : « *en raison de ses nombreuses attributions et missions, le directeur de la prospective et de la performance consacre près de 90 % de son temps à la "production d'études statistiques" et seulement 10 % au "management" de ses collaborateurs qu'il a su rendre les plus opérationnels et autonomes possibles* ».

statistique ministériel dès lors qu'un poste est ouvert à la mobilité INSEE et que les dispositions régissant le mouvement de ces personnels peuvent expliquer des décalages par rapport aux classements des rectorats.

Le recrutement de personnels INSEE ne signifie pas, loin s'en faut, que les cadres de l'éducation nationale n'auraient pas de légitimité pour prendre des responsabilités dans les SSA ou à leur tête. D'une part, il est normal que les recteurs soient attentifs aux compétences internes en tenant compte de l'histoire des personnes et des services, notamment lorsqu'ils modifient les organisations. Il est important à cet égard de préserver des possibilités de promotion pour les ITRF statisticiens qui n'ont pas les compétences informatiques pour travailler en DSI et n'ont localement pour perspective, en dehors des SSA, que les services statistiques des universités ; d'autre part, les personnels du ministère, qu'ils soient ou non recrutés en interne, sont également porteurs d'une technicité, d'une expérience et d'une connaissance du système tout aussi fécondes. L'ouverture ne se limite d'ailleurs pas à l'INSEE : un SSA a recruté un personnel en provenance de l'INSERM, un autre une cheffe de projet arrivant d'une agence régionale de l'hospitalisation. L'important, dans les recrutements, c'est de veiller à ce qu'ils correspondent au profil adéquat et de toujours tirer les services vers le haut.

### **1.2.2. Des synergies créées par un mode de fonctionnement transversal**

Pour accomplir l'ensemble de leurs missions et répondre aux attentes qu'expriment les recteurs, les SSA ont vocation à travailler de manière transversale avec les services également producteurs de données, mais aussi avec ceux qui peuvent être commanditaires d'une information ou d'une analyse statistique. L'enquête auprès des SSA<sup>31</sup> montre que, tous types de collaboration confondus – réponses aux demandes, échanges de données, coproduction d'études ou co-développement d'outils, mutualisation de travaux, etc. –, les SSA travaillent surtout avec les divisions de l'organisation scolaire (DOS), les services académiques d'information et d'orientation (SAIO) et les directions des systèmes d'information (DSI).

L'articulation entre DOS et SSA ne pose guère de problème : les équipes sont clairement complémentaires. La collaboration est traditionnelle et étroite, avec de fréquentes interactions autour des travaux sur les constats et les prévisions d'effectifs d'élèves, des modèles d'allocation de moyens, de carte des formations et des dossiers qui servent de support au dialogue avec les établissements scolaires.

La situation est plus mitigée en ce qui concerne les relations entre SSA et SAIO. Naturellement les deux services sont amenés à travailler ensemble, dans le cadre de réponses à des commandes, d'échanges de données ou de coproduction de travaux. Mais l'on notera que ni l'orientation ni le décrochage scolaire ne sont des thématiques de travail pour la moitié des SSA<sup>32</sup>. De fait, les SAIO, qui ont la responsabilité de la gestion des applications « suivi de l'orientation » (SDO), AFFELNET 3<sup>e</sup> et AFFELNET lycée, Admission post bac (APB), disposent en interne des capacités de traitement des données de l'orientation et de l'affectation, auxquels s'ajoutent celles du suivi des élèves décrocheurs par le biais du système interministériel d'échanges d'informations (SIEI) et des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs. Ils réalisent leurs propres publications et parfois leurs propres enquêtes auprès des établissements.

<sup>31</sup> Cf. en annexe 3 le portrait des SSA : « interlocuteurs internes et partenaires externes ».

<sup>32</sup> 48 % des SSA déclarent que l'orientation est « hors champ » de leurs activités ; ils sont 52 % à faire ce constat pour le décrochage. Cf. en annexe 3 le portrait des SSA, graphique « activités dans le champ des politiques publiques ».

Un fonctionnement cloisonné risque de déboucher sur des incohérences entre les données, voire des travaux en doublon. Au contraire, les expertises croisées, que la mission a pu observer dans plusieurs académies, gagneraient à être généralisées : les résultats de l'orientation et du constat sont confrontés ; des réunions d'échanges autour des hypothèses de prévision d'effectifs associent les différents acteurs – SSA, SAIO, DOS, DASEN – sous l'égide du secrétaire général ; les pourcentages minimaux d'admission des bacheliers professionnels et technologiques en STS et IUT, arrêtés par le recteur, sont déterminés à l'issue d'un travail conjoint ; des études sont menées en commun sur le parcours et le devenir des élèves, par exemple ceux inscrits en BTS, ou sur l'évolution de la carte des centres d'information et d'orientation. Des documents partagés – radars, fiches de bassin, dossiers d'aide au diagnostic des établissements, etc. – sont conçus et alimentés par les deux services. Chacun apporte sa part : les SAIO ont une connaissance des procédures et des établissements que n'ont pas les SSA ; de leur côté, ceux-ci sont outillés pour élaborer des indicateurs complexes qui permettent de dépasser les analyses purement descriptives et sont sollicités pour leurs compétences cartographiques.

Trois exemples parmi d'autres témoignent du positionnement transversal qui est attendu des SSA :

- le programme de travail du pôle académique des statistiques, des études prévisionnelles et analyses (PASEPA), SSA de l'académie de Lille, est élaboré en associant le SAIO, les corps d'inspection, la DOS, la DRH, le département de l'enseignement privé et les directions des services départementaux ;
- dans l'académie de Reims, le groupe de travail chargé de lancer la réflexion sur le futur projet académique comprend non seulement les conseillers du recteur, des inspecteurs et des chefs d'établissement, mais aussi le chef du SSA ;
- lorsque le recteur de Paris a demandé une étude sur la mise en œuvre de l'enseignement du latin dans l'académie, le SSA a produit, à partir de la base relais et de données historisées, une analyse qui a permis d'objectiver la situation et conduit l'inspecteur pédagogique en charge du dossier ainsi que les services à reprendre leurs réflexions et réinterroger les moyens de valoriser le potentiel d'enseignement en lettres classiques.

Quant aux liens avec les DSI, ils sont révélateurs du caractère incontournable des outils informatiques et du développement des applications d'aide à la décision. Si les collaborations sont nombreuses autour de projets co-développés, parfois très structurants, tels que la construction d'infocentres ou d'outils interactifs<sup>33</sup>, les articulations ne sont pas toujours simples, en raison des porosités existantes entre les compétences, les fonctions et les métiers :

- les SSA ont besoin d'automatiser un certain nombre de traitements qui restent manuels et coûteux en termes de charge de travail en l'absence de compétences internes en informatique. Les procédures d'automatisation qui sont développées sur certains travaux

---

<sup>33</sup> Par exemple sur l'offre de formation, à l'image d'OF2D (offre de formation du 2<sup>nd</sup> degré), développée par la DSI et le SESPAG de Grenoble : l'application recense toute l'offre de formation de l'académie (second degré, post bac lycées et CFA) à un niveau très fin (établissement / bassin / département, secteur, statut des élèves, niveau de formation, spécialité), avec un historique des effectifs d'élèves, les capacités d'accueil, le calcul automatisé des taux de pression et de remplissage (à venir les résultats aux examens), le tout adossé à des fonctionnalités d'agrégation et d'export de données ainsi que de cartographie. De même à Lille, il est prévu que l'outil de gestion partagé entre la région et les établissements « outil régional de formation initiale » (ORFI) soit complété par des outils d'aide à la décision au regard de différents critères (taux de pression, taux d'insertion, etc.) et par une information cartographiée.

restent fragiles, car elles reposent sur des compétences personnelles qui peuvent être rapidement perdues en cas de mobilité. L'une des forces du SSA de Clermont-Ferrand est justement de compter en son sein un développeur, technicien informatique, qui assure l'assistance technique pour toutes les enquêtes en lien avec la DEPP, l'utilisation d'un outil d'enquête en ligne, l'installation des logiciels (SAS pour l'exploitation des données, QGIS pour l'information géographique et la cartographie) et le développement de bases de données telles que STATER<sup>34</sup> ;

- l'informatique décisionnelle se situe au croisement de l'informatique et de la statistique. À l'image du centre de l'informatique statistique et de l'aide à la décision (CISAD), constitué d'équipes projets associant étroitement les deux métiers et qui, au ministère, est rattaché à la DEPP, une académie comme Lille dispose d'une équipe « systèmes d'information et aide à la décision » (SIAD). Cette unité, intégrée à la DSI, gère notamment la mise à disposition des requêtes *Business Objects*. Son positionnement et les compétences respectives des deux services peuvent faire débat. Selon le responsable du SSA, il faudrait clarifier les missions de chacun : il appartient au SSA de diffuser les normes de construction des indicateurs, puis au SIAD de les implémenter ;
- les SSA pèsent peu de poids face aux DSI des rectorats, compte tenu de leur taille mais aussi des enjeux de l'informatique de gestion. Il s'ensuit parfois une certaine confusion entre maintenance et exploitation des bases. Ainsi, dans le dossier des collèges multi-secteurs à Paris, c'est la DSI, ayant la maîtrise de l'application AFFELNET, qui a procédé aux simulations d'effectifs boursiers, et non le SSA. Des observations similaires ont pu être effectuées au sujet des enquêtes mises en œuvre par des DSI : les outils et les « tuyaux » priment alors sur les contenus sans toujours respecter les règles de l'art.

#### **Les SSA et le contrôle de gestion**

Les deux tiers des SSA n'interviennent pas dans le domaine du contrôle de gestion. Il existe pourtant des champs communs en termes de finalités – synthèses et analyses, aide à la décision et à l'objectivation – et en termes de compétences techniques – requêtes sur les bases, production d'indicateurs, contrôles de cohérence, sens des ordres de grandeur, etc. Les activités des SSA se limitent le plus souvent à quelques opérations précises, liées au dialogue de gestion avec les EPLE, aux indicateurs de performance (application Mélusine) ou à certaines enquêtes, telles que le recensement des moyens du programme 214 - soutien de la politique de l'éducation nationale (enquête SERACA). Les relations avec la cellule ou le service en charge de ce contrôle, généralement rattaché au secrétariat général ou à la direction du budget, sont rares et demeurent ponctuelles.

Parmi les académies visitées, le SSA de Grenoble fait exception : au-delà de ses missions classiques assurées par ses pôles « enquêtes » et « scolarité », le service d'études statistiques, de la performance et de l'analyse de gestion (SESPAG) intègre un troisième pôle en charge d'une grande partie du contrôle de gestion : contrôle national des emplois (CNE), contrôle interne comptable (crédits hors masse salariale) et contrôle de gestion au sens large. Le service conduit des études liées aux ressources humaines, telles que les estimations pour ouvrir les postes de contractuels dans le premier degré, le suivi du remplacement des professeurs des écoles ou l'impact des mutualisations interdépartementales ; il produit des analyses à destination des DASEN sur leur territoire et leurs écoles (conventions ruralité) ; il est impliqué dans le dialogue stratégique avec le ministère. Si cette mission est le fruit de

<sup>34</sup> Application « statistiques par territoire » développée dans le cadre de la région académique. Cf. *infra* 2.2.2.

l'histoire des services et des personnes – la responsable du SSA avait été recrutée comme contrôleuse de gestion, puis avait mis en place CHORUS comme cheffe de la division budgétaire et financière avant de prendre la responsabilité du SESPAG –, elle a toute sa cohérence : le SSA se voit ainsi confier des dossiers transversaux dont l'analyse est facilitée par l'accès aux multiples bases ainsi que par l'expérience et la technicité des personnels du service.

Sur les problématiques liées au positionnement, la mission préconise :

- un positionnement du service qui ménage un lien direct avec le secrétariat général pour associer plus étroitement le responsable du SSA aux travaux qui préparent les orientations et les décisions des autorités académiques ;
- un dimensionnement des postes de chef de SSA (si possible au niveau ingénieur de recherche ou administrateur) à la hauteur des enjeux, avec une attention portée à l'intérêt d'ouvrir des recrutements de responsables ou adjoints à des candidatures de personnels en provenance de l'INSEE. Les recteurs pourront s'appuyer utilement sur la DEPP pour définir les profils et veiller à l'adéquation des candidats avec le profil attendu ;
- une affirmation du rôle transversal des SSA, experts de la statistique et garants de la qualité des données auprès de l'ensemble des services ;
- une clarification des missions respectives des DSI et des SSA dans le champ de la gestion et de l'exploitation des bases ainsi que de la diffusion des données.

## 2. Un double enjeu d'organisation académique et régionale

Au-delà des questions de positionnement et de visibilité, les SSA sont confrontés à des enjeux d'organisation du travail qui infléchissent nécessairement leurs fonctions traditionnelles dans le périmètre des académies ; ils doivent aussi s'adapter à de nouvelles missions dans le cadre des régions académiques.

### 2.1. L'organisation du travail des SSA au niveau académique

L'organisation du travail des SSA au niveau académique doit conduire à diversifier les champs d'observation en accroissant leurs capacités d'action.

#### 2.1.1. Des champs d'observation diversifiés

L'activité des SSA reste très largement centrée sur le second degré, à partir des données relatives aux élèves, mais de plus en plus en lien avec les territoires – études sur l'éducation prioritaire, la mixité sociale, etc. – et les établissements, dans le cadre de la contractualisation. Sur ces sujets, les services ont largement dépassé le stade de la valorisation des données brutes pour offrir des traitements statistiques plus sophistiqués, avec des données retraitées sur la base de taux attendus et d'une caractérisation socio-économique<sup>35</sup>. On notera également que les dossiers concernant l'enseignement privé prennent de l'importance.

<sup>35</sup> Indice social, indicateurs de valeur ajoutée, etc.

Toutefois, l'évolution de la gouvernance des académies, la priorité réaffirmée en faveur de l'enseignement primaire, les enjeux de poursuites d'études, notamment dans le cadre d'une meilleure continuité bac – 3 / bac + 3, les contraintes plus fortes en matière de ressources humaines conduisent les recteurs à solliciter davantage leurs services dans ces nouveaux champs. Les SSA n'y entrent pas tous du même pas et se sentent quelque peu désarmés.

#### 2.1.1.1 Le premier degré

Historiquement le premier degré relevait de la responsabilité exclusive des inspecteurs d'académie dans leur département. Si certaines inspections d'académie identifiaient dans leur organigramme un service statistique, la fonction était plus généralement assurée par des personnels au sein des DOS. Bien que la centralisation des travaux statistiques au niveau académique soit la règle, des compétences demeurent pour répondre aux besoins de proximité<sup>36</sup> : extraire des données, créer des documents locaux de type tableau de bord pour la direction, répondre aux enquêtes<sup>37</sup>.

D'une façon générale, les SSA constituent la principale ressource pour la réalisation de travaux statistiques à destination des échelons départementaux. Les DASEN font appel à eux dès lors qu'un certain niveau d'expertise est exigé, par exemple pour croiser la carte scolaire avec les difficultés sociales et les caractéristiques territoriales. Les liens avec les DSDEN concernent à la fois les travaux de collecte et d'ingénierie d'enquête, mais aussi des travaux d'études, de production de tableaux statistiques ou de cartes<sup>38</sup>. Les DASEN rencontrés par la mission soulignent la réactivité des SSA à leurs demandes, mais celle-ci est fonction de la charge de travail. La question des délais est affaire d'arbitrages entre les commandes. À défaut de programme de travail, on ne peut que recommander la mise en place d'un comité de pilotage des travaux statistiques ou, à tout le moins, que les demandes les plus importantes des DASEN soient évoquées en comité de direction. La mission relève la bonne pratique du SSA de Clermont-Ferrand qui s'efforce, lorsqu'un travail est commandé sur un département<sup>39</sup>, de le faire porter sur les autres départements de l'académie ou, si cela n'est pas possible, de leur en transmettre le résultat.

La difficulté majeure d'un travail approfondi dans le champ du premier degré réside dans les lacunes que connaissent les systèmes d'information, même si des évolutions sont en cours avec la transformation de la base élèves ou le développement de l'outil d'aide au pilotage et à l'autoévaluation (APAE premier degré) auquel les SSA sont associés. Ceux-ci déplorent l'absence

---

<sup>36</sup> La DOS du Rhône fournit des données statistiques à la direction et aux services de la DSDEN. Elle travaille principalement à partir de ses propres données (premier degré) et des fichiers fournis par la direction prospective et statistiques du rectorat (second degré). Un personnel de catégorie B, auprès du chef de division, est affecté au traitement des données et travaille avec un cartographe. Dans la DSDEN du Nord subsiste un agent en charge du pilotage et de la production statistique. Ses activités devraient être reprises par le SSA avant la rentrée 2017. Dans la DSDEN de l'Oise, les services ont leurs propres outils pour fournir des statistiques et bénéficient d'un centre départemental de traitement informatique (CDTI) performant comme producteur d'applications. En revanche, la DSDEN de la Haute-Loire travaille uniquement sur des données académiques départementalisées, transmises par le SSA.

<sup>37</sup> Des enquêtes nationales, généralement à l'initiative de la DGESCO, sont mises en œuvre par les DSDEN : ainsi l'enquête « programmes personnalisés de réussite éducative » (PPRE), l'enquête langues vivantes ou encore celle sur les rythmes scolaires (application ENRYSCO).

<sup>38</sup> Ces liens ne concernent pas uniquement le premier degré, compte tenu des responsabilités qu'exercent les DASEN dans le champ du second degré (collèges en particulier) et des dossiers qu'ils suivent au niveau académique comme adjoints du recteur.

<sup>39</sup> Par exemple, l'étude à diffusion restreinte *Vers un indice social du premier degré*, juillet 2016, réalisée à la demande du DASEN du Puy-de-Dôme.



d'outils ou leur caractère limité – simples fichiers *Excel*, par exemple – alors même que leurs compétences sont moindres que dans la sphère du second degré.

En dehors d'études spécifiques sur la ruralité, la carte des langues ou le périmètre des circonscriptions, les SSA sont sollicités pour décliner le modèle national d'allocation des moyens. Ils sont surtout sensibilisés aux opérations de constat et de prévision. Le fonctionnement des académies apparaît très différent dans ce domaine, avec des services qui servent de courroie de transmission ou sont parfois de simples chambres d'enregistrement. Cela dépend bien sûr des relations entre SSA et DASEN et de l'implication rectorale dans la gestion du premier degré. À la demande de la DEPP, les SSA pilotent le constat en termes d'avancement des opérations, pour respecter des calendriers très tendus, mais interviennent peu dans le processus de contrôle : les relations avec les écoles restent du ressort des DSDEN. En revanche, les SSA s'impliquent davantage sur les prévisions, en cherchant à pallier l'insuffisance des données INSEE sur la démographie : les données du recensement ont trois ans de retard sur la réalité et l'INSEE aurait tendance à sous-estimer le nombre d'enfants en bas âge.

Enfin, les attentes des DASEN portent aussi sur les sujets liés aux ressources humaines dans le premier degré (Cf. *infra* 2.1.1.3).

#### 2.1.1.2 L'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur est un champ que les SSA investissent moins et qui est moins simple à investir du fait de l'autonomie des établissements, de difficultés d'accès aux données et de relations peu développées avec le SIES au niveau ministériel (cf. *infra* 3.1). Il est vrai aussi que les marges de décision et de pilotage des recteurs sont plus réduites qu'en matière d'enseignement scolaire. Néanmoins, la plupart des SSA produisent des travaux dans ce domaine<sup>40</sup>, essentiellement dans le cadre des parcours bac – 3 / bac + 3 et souvent avec les SAIO. Moins impliqués dans les travaux menés par les services en charge de l'enseignement supérieur dans les rectorats, les SSA ont plus de difficulté à acquérir une connaissance fine de cet univers.

Les SSA s'appuient sur les données dont ils disposent, en premier lieu celles des formations post-baccalauréat en lycée recueillies à la rentrée dans la base élèves des académies ; en second lieu, les fichiers SISE<sup>41</sup> des étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur ; enfin, les données issues d'APB, exploitées le plus souvent par les SAIO. Les SSA sont toutefois obligés de travailler avec un décalage d'un an, les données SISE au niveau académique n'étant pas disponibles avant la fin de l'année universitaire ou plus tardivement encore.

Au-delà des bilans de la rentrée universitaire<sup>42</sup>, les SSA mobilisent les données et procèdent à des suivis de cohorte pour étudier les parcours, les poursuites d'études et le devenir des bacheliers dans l'enseignement supérieur. Ces études poursuivent divers objectifs : informer les lycéens sur les taux

---

<sup>40</sup> Cf. en annexe 3 le portrait des SSA : notamment les graphiques « activités dans le champ des élèves et des parcours » et « productions dans le champ de l'ESR ».

<sup>41</sup> Système d'information sur le suivi de l'étudiant. Cf. *infra* 3.1.2 les limites d'accès à ces données.

<sup>42</sup> Ces bilans sont destinés à des présentations devant les commissions académiques des formations post-bac ou à des publications, comme *Repères pour l'entrée dans l'enseignement supérieur* de l'académie de Reims, document coproduit par l'université de Reims Champagne-Ardenne (pour les L1 et DUT), le SSA (BTS et CPGE) et la DRAAF (brevets de techniciens supérieurs agricoles) ou *Devenir des bacheliers après une première année dans l'enseignement supérieur* de l'académie de Lyon, dossier réalisé avec l'appui d'un comité technique composé des services de pilotage des quatre universités, de l'observatoire de la vie étudiante, du SAIO et du SSA.

de passage en deuxième année d'enseignement supérieur à partir des données SISE (Lyon), faire un état des lieux préparatoire à la mise en place des conventions entre lycées et établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) pour les étudiants des sections de techniciens supérieurs (STS) et des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) (Reims) ; analyser les flux interacadémiques pour affiner la connaissance du taux de poursuites d'étude des bacheliers de l'académie (Grenoble) ; travailler les liaisons baccalauréat professionnel-STS et baccalauréat technologique-IUT ou déterminer les pourcentages minimaux prévus par la loi du 22 juillet 2013 (Amiens, Grenoble, Lille, Paris, Reims).

Le poids de l'enseignement supérieur et l'organisation spécifique de l'académie de Paris expliquent la part plus importante des travaux statistiques conduits dans le champ de l'enseignement supérieur au sein de ce rectorat. Une feuille de route est fixée par la vice-chancelière des universités à la cheffe du SSA, qui dispose d'un chargé d'études dédié dans son service. Le SSA traite les données SISE pour établir le constat francilien ; il assure le traitement statistique des données APB pour le SAIO<sup>43</sup> ; dans le cadre de la réforme de l'accès en master, il a produit un état des lieux des recrutements en master dans les universités et grands établissements franciliens en termes d'offre, de parcours et de sélection<sup>44</sup> ; il a également reçu commande d'une étude sur la réussite des bacheliers technologiques en IUT et n'a pu encore réaliser une étude sur la mobilité géographique des étudiants, vue notamment sous l'angle des « vœux groupés » : la charge de travail du SSA, implanté au rectorat (enseignement scolaire) et non en Sorbonne, est lourde et les arbitrages ne sont pas toujours faits au bénéfice de l'enseignement supérieur.

### 2.1.1.3 Les personnels

Les données statistiques relatives aux personnels sont principalement produites en autonomie par les services de gestion eux-mêmes lorsqu'il s'agit de données courantes ou de requêtes construites au niveau national par la DGRH, ou avec l'appui des DSI lorsque les requêtes sont plus complexes. Les études de gestion transversales ou propres à une thématique, à l'exemple du remplacement, sont effectuées par les contrôleurs de gestion. Les indicateurs d'efficacité et d'efficience relatifs au remplacement des enseignants, définis au niveau national, sont calculés par le biais de requêtes préétablies, élaborées par le pôle informatique d'aide à la décision (PIAD) de Bordeaux.

Les SSA interviennent de manière relativement marginale dans ce champ – sauf quand ils intègrent le contrôle de gestion comme à Grenoble. Seule l'activité liée à la publication du bilan social académique mobilise une grosse moitié des SSA<sup>45</sup>, en lien avec les directions de personnels. L'application BSA, qui est au départ une base académique, devient par agrégation un outil national et une base de référence en matière de statistiques RH, avec une réelle cohérence entre la DEPP et les SSA qui travaillent désormais sur les mêmes champs.

---

<sup>43</sup> Conjointement avec la vice-chancelière des universités de Paris et la division des établissements et de la vie universitaire du rectorat, le SAIO peut ainsi analyser en profondeur les données d'APB, via des requêtes BO normées : étude des flux en fonction du baccalauréat d'origine ; travail sur les licences et la sélectivité de l'accès à l'enseignement supérieur (en Île-de-France, les licences sélectives représentent 25 % des entrées sur APB) ; mesure de la volumétrie des réorientations ; comparaison d'indicateurs d'une année sur l'autre pour observer où se déplacent les difficultés, etc.

<sup>44</sup> Cette note de janvier 2017 présente des données en termes de taux de continuité M1-M2 par secteur et discipline, par université, et analyse le taux de continuité sous l'angle régional.

<sup>45</sup> 56 %. Cf. en annexe 3 le portrait des SSA : notamment le graphique « activités dans le domaine RH ».

Les SSA sont également amenés à effectuer des enquêtes – sur la qualité de vie au travail pour prévenir les risques psychosociaux et enquêtes pré-visites des comités d’hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), sur la formation des personnels en contrat aidé, la connaissance de l’accueil des personnels handicapés dans les services, ou celle des apprentis et des volontaires du service civique, le logement des enseignants nouvellement nommés, etc. – ou répondre à des demandes – sur les congés de formation, la répartition par grade au sein des corps, la notation des personnels enseignants. Ils doivent croiser des données : par exemple, les informations sur les ressources enseignantes par discipline et le volume horaire d’enseignement.

Il apparaît cependant que les pratiques d’accès aux bases sont très inégales selon les académies. Certains SSA n’ont pas accès aux bases RH : ils ne disposent que des bases relais (public et privé) pour lesquelles ils font les contrôles ; il en est de même pour l’application STS Web qui permet de connaître les structures des établissements du second degré, les services, les heures supplémentaires et indemnités des enseignants. Et quand ils y ont accès, les équipes des SSA n’ont pas toujours les compétences d’expertise nécessaires : elles n’ont pas, d’une manière générale, une bonne connaissance des systèmes d’information RH. C’est un domaine complexe, où les nomenclatures sont foisonnantes : il existe plusieurs centaines de possibilités rien que pour définir la position d’activité des personnels. De surcroît, les bases ne sont pas toujours cohérentes entre elles, le contrôle qualité des données de gestion ne répondant aux mêmes exigences qu’en matière statistique.

Par ailleurs, plusieurs académies souhaiteraient exploiter davantage les données relatives aux concours d’enseignants et que soient effectuées des études sur l’analyse des profils universitaires des candidats ou encore sur la réussite des lauréats par département, filière ou établissement.

Quant au premier degré, les principaux besoins qu’éprouvent les DASEN rencontrés par la mission concernent le contrôle des emplois, les analyses ou études sur les personnels, par exemple le vieillissement des enseignants, et les données sur le remplacement : les outils dans ce domaine restent rudimentaires ou insuffisamment exploités – comme l’outil de suivi des remplacements OSREM1D – pour disposer d’une bonne visibilité et d’une typologie des absences au niveau de la maille opérationnelle que constituent les circonscriptions. On notera que le SSA de l’académie, monodépartementale, de Paris, produit des fichiers d’indicateurs par école à partir des extractions de la base AGAPE, comprenant notamment une pyramide des âges et l’ancienneté des enseignants.

En tout état de cause, les statistiques sur les personnels gagneraient à être développées et les outils renforcés.

### **2.1.2. Des capacités d’action accrues**

Il est évident que les SSA, au vu de leurs moyens, ne peuvent pas tout faire. Les recteurs et secrétaires généraux rencontrés par la mission sont conscients de l’exigence de leurs attentes et de la charge de travail qui pèsent sur les équipes. Plusieurs d’entre eux ont d’ores et déjà prévu de

renforcer celles-ci<sup>46</sup>. Les moyens n'étant pas extensibles, c'est aussi par le partage et le renforcement des compétences et des outils que les SSA disposeront de capacités d'action accrues.

### *2.1.2.1 Des compétences à renforcer*

Par leur dimensionnement et au regard des compétences présentes en leur sein, les SSA ne sont pas toujours en capacité de répondre aux besoins qui s'expriment dans le domaine de la statistique décisionnelle ni de le faire dans les délais impartis. Les compétences inhérentes à la dimension « études » sont souvent circonscrites à un faible nombre d'agents<sup>47</sup>. En outre, la mission a constaté la faiblesse des productions en matière de prospective et de mise au point de scénarios d'évolutions systémiques, en même temps que la forte attente des recteurs à cet égard. Si la définition des scénarios relève d'une réflexion politique – et ce n'est pas aux SSA de les proposer –, en revanche ceux-ci doivent être en mesure de leur donner une base objective et de les travailler pour éclairer les choix.

Par ailleurs, les capacités offertes par les nouveaux outils, tels que les présentations numérisées, la cartographie, les entrepôts de données, les services web, etc., gages d'une plus grande efficacité dans l'appropriation des données par les utilisateurs finaux, devraient orienter de plus en plus le mode de production des SSA. Malgré un haut niveau de qualification et de technicité dans ces services composés majoritairement de personnels de catégorie A, un déficit est ressenti en compétences informatiques pour le requêtage, l'utilisation croisée des bases, l'usage des logiciels spécialisés (SAS et R), ou encore le développement d'outils applicatifs.

Il serait donc utile de définir une cible-type des compétences que tout SSA devrait pouvoir offrir, afin de guider les futurs recrutements et surtout de mettre en œuvre les actions de formation continue répondant aux besoins prioritaires et spécifiques de chaque SSA. Ce travail doit être mené par le service statistique ministériel – la DEPP en l'occurrence – en lien avec les représentants des services déconcentrés.

Le renforcement des compétences ne concerne pas seulement les personnels des SSA. La culture de l'évaluation objective et scientifique, de la performance et des indicateurs mérite d'être plus largement diffusée, de même que l'éducation à la donnée doit sensibiliser l'ensemble des services aux critères de qualité dans la production et aux modalités d'exploitation de l'information. Les SSA ont manifestement un rôle de formateur à jouer à l'égard des services gestionnaires auxquels ils apportent leur expertise. En retour, ils peuvent attendre de cette fonction un allègement de certaines de leurs tâches. La mission a en effet noté que les compétences qui existent dans les autres services, mais aussi en DSDEN, sont rarement articulées avec les services statistiques. Il est significatif que seul un SSA sur trois au mieux déclare mutualiser ses travaux avec d'autres services du rectorat. Alors que les SSA sont des services aux effectifs réduits à l'échelle d'un rectorat et qu'ils doivent

---

<sup>46</sup> Depuis la visite de la mission, un chargé d'études a été recruté à Amiens pour une mission temporaire dans le domaine RH. À Clermont-Ferrand, une ingénieure d'étude contractuelle a pris ses fonctions en février pour suivre les résultats du baccalauréat, les indicateurs IVAL, les prévisions d'effectifs et l'enseignement supérieur. À Lille, une cheffe de projet, en poste depuis janvier, pilote des études spécifiques en lien avec la mise en place de l'infocentre de région académique. Le SSA de Lyon compte un apprenti de la fonction publique, chargé d'études statistiques, qui prépare une licence professionnelle. Un emploi est prévu au budget 2017 pour renforcer le SSA de Grenoble : le poste pourvu à la rentrée sera dédié au pilotage du premier degré. L'apport de stagiaires en master, accompagné d'une redéfinition de postes au sein du SSA de Reims, est envisagé pour développer le domaine des études.

<sup>47</sup> On notera également la nécessité de compétences rédactionnelles, souci plusieurs fois signalé au cours des visites.

nécessairement se positionner dans une action transversale, cette relative absence de mutualisation ne leur permet pas d'optimiser leurs moyens. L'observation n'est pas propre aux statisticiens : les logiques « métiers », avec leurs spécificités, tendent au confinement, pour ne pas dire au cloisonnement.

Enfin la question des enquêtes doit être évoquée, parce que le renforcement des compétences en matière d'analyse et d'étude passe aussi par la connaissance des informations collectées par ce biais. Il existe un vrai débat entre SSA sur ce sujet.

Schématiquement, on peut distinguer trois catégories d'enquêtes :

- les enquêtes du service statistique ministériel (DEPP ou SIES) effectuées dans le cadre du programme des opérations statistiques et de contrôle de gestion des directions d'administration centrale, publié chaque année au Bulletin officiel<sup>48</sup> ;
- les enquêtes nationales, régulières ou ponctuelles, émanant des autres directions ministérielles, essentiellement celles de la DGESCO à destination des académies et des établissements – enquêtes dites ORQUESTRA, du nom du portail web au travers duquel elles sont gérées ;
- les enquêtes à l'initiative des rectorats et des DSDEN, de plus en plus administrées en ligne à l'aide de logiciels du type *Interview* ou *EFM*. Ces enquêtes répondent à des demandes des autorités, des inspecteurs ou des services. Plusieurs rectorats ont institué une procédure de visa, instruite par les SSA.

Au total, ce ne sont pas moins d'une centaine d'enquêtes qui sont réalisées chaque année<sup>49</sup>. Toutes ces enquêtes n'ont pas vocation à fournir des données exploitables par le SSA : quelques-unes d'entre elles ont simplement pour objet de mettre à jour des annuaires, comme les listes de référents thématiques désignés par les établissements scolaires.

Dans certains rectorats, les enquêtes de la DGESCO sont administrées par d'autres services que le SSA : service du pilotage et du contrôle de gestion (Clermont-Ferrand), service commun d'appui aux politiques pédagogiques et éducatives (Lille), direction de l'organisation scolaire (Lyon). Cette pratique, qui allège incontestablement les tâches du SSA, a sa logique : les enquêtes de la DGESCO se font essentiellement sur une base déclarative, elles enregistrent des taux de réponse parfois faibles, leur objet est la collecte de chiffres destinée à rendre compte des politiques et à justifier ces dernières. En un mot, elles ne répondent pas aux canons de la statistique. Le SSA entend se positionner sur son cœur de métier : l'étude des données réelles et l'exploitation de la statistique de gestion.

---

<sup>48</sup> On peut citer à ce titre les enquêtes parc immobilier et capacité d'accueil des établissements (EPI), technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (ETIC), insertion dans la vie active des sortants de formation professionnelle en lycée (IVA), insertion professionnelle des apprentis (IPA), scolarisation en milieu hospitalier (enquête 32), effectifs étudiants de l'enseignement supérieur non universitaire (enquête 26), etc.

<sup>49</sup> Cf. en annexe 4 le dénombrement des enquêtes réalisées en 2016 dans l'académie de Grenoble : 49 enquêtes DEPP - SIES, 18 enquêtes DGESCO (ORQUESTRA), gérées par le SSA ; 33 autres enquêtes via la DSI. Le tableau de bord du SSA de Lille recense quant à lui 71 enquêtes : 62 enquêtes nationales (dont 26 enquêtes ORQUESTRA) et 9 enquêtes académiques.

D'autres SSA estiment au contraire qu'ils devraient centraliser toutes les enquêtes afin de disposer des informations qui peuvent nourrir leurs analyses et études. Par ses compétences et ses outils, le service statistique est à même de jouer le rôle de maître d'œuvre et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, en établissant un véritable cahier des charges et en apportant son expertise technique ainsi qu'un regard extérieur sur le sujet. Un exemple est fréquemment cité : c'est celui des enquêtes sollicitées par les inspecteurs, pour lesquelles les SSA aident à reformuler les questions. Cela permet aussi d'éviter les redondances et de créer les bons réflexes dans les services qui veulent réaliser des enquêtes. Le SSA affirme ainsi sa position incontournable dans la collecte de l'information.

Les deux logiques se tiennent et il n'y a pas lieu de trancher ici ce débat qui relève avant tout de l'organisation des services propre à chaque rectorat. La mission préconise toutefois la généralisation de la procédure de visa et la remontée systématique des résultats des enquêtes aux SSA.

#### **L'organisation interne des SSA**

Pour la plupart des SSA, la structuration interne du service n'est pas un sujet compte tenu de leur faible effectif. Dans des configurations plus nombreuses, la mission a observé des organisations qui s'inspirent peu ou prou du modèle des directions régionales de l'INSEE, distinguant les tâches de production de la fonction études et diffusion. Appliqué au fonctionnement des académies, ce modèle est par exemple celui de Lille, avec un bureau en charge de la « collecte et ingénierie d'enquêtes » et un bureau dédié aux « études et valorisation de l'information statistique ». À côté de son pôle « contrôle de gestion », le SSA de Grenoble compte un pôle « enquêtes », comprenant également l'information sur l'enseignement supérieur et les ressources humaines, ainsi qu'un pôle « scolarité » (bases de données élèves, constats et prévisions, offre de formation, dialogue de gestion et performance, outil d'aide au pilotage des établissements). Historiquement, le SSA de Paris était organisé autour d'un bureau du second degré et de la scolarité (SSA 2) et d'un bureau en charge du premier degré (SSA 1), le rectorat de cette académie monodépartementale gérant directement ce niveau d'enseignement ; le déséquilibre des tâches a conduit à ajouter les enquêtes et le champ de l'enseignement supérieur au bureau SSA1 ; un chargé de mission pour les statistiques sur les personnels et les examens complète l'organigramme. Lorsque le service n'est pas structuré, les différentes missions sont identifiées par gestionnaire ou chargé d'études. En tout état de cause, les responsables de SSA insistent sur le besoin de transversalité, estimant qu'il n'existe pas de découpage idéal : il faut passer par la production pour maîtriser la donnée et connaître ses limites ; mais c'est aussi en exploitant la donnée et en faisant des études que l'on peut améliorer les bases, dans une démarche de qualité.

#### **2.1.2.2 Des outils à développer et partager**

Approfondir le domaine des études et investir de nouveaux champs supposent que les SSA dégagent du temps et des moyens, s'emparent de nouveaux outils, notamment en matière de cartographie et de projection à long terme.

Actuellement, dans le plan de charge des SSA, la réponse aux demandes apparaît extrêmement chronophage et la valeur ajoutée apportée par les services statistiques est faible. Il y aurait donc intérêt à automatiser les réponses aux demandes récurrentes, avec des outils industrialisant la production des indicateurs.

À titre d'exemple, la mission a pu observer le fonctionnement du site « Pilotage » conçu par le SSA de Clermont-Ferrand pour la direction de la prospective et de l'organisation scolaire du rectorat : ce site donne accès, aux corps d'inspection, aux chefs d'établissement et aux responsables académiques, y compris les DASSEN, à un ensemble d'outils autour de l'offre de formation sous statut scolaire, public

et privé sous contrat : les données, validées par le SSA et affichant un historique sur plus de dix ans, respectent les nomenclatures ministérielles de la DEPP et de la DGESCO ; on y accède par un site web dynamique ; la base de données et le site ont été développés par le SSA sur la base d'une architecture mise à disposition par la DSI. Outre l'usage traditionnel pour la gestion et la prévision, l'outil a des fonctionnalités étendues : il permet de connaître, par des restitutions tabulaires ou cartographiques, le lieu de résidence, l'établissement d'origine et le devenir des élèves, par année, établissement ou formation ; il permet d'ajuster les capacités financées et les capacités offertes sur AFFELNET à partir des informations prévisionnelles des conseils de classe dès le mois de mai ; c'est aussi un outil de suivi en temps hebdomadaires des places vacantes – qui permet à la mission d'insertion de raccrocher des élèves ; en période de rentrée, il offre une restitution automatique et quotidienne des effectifs ; enfin, il constitue, avec un accès limité, un espace de mutualisation des modalités de calcul et de notification des dotations des collèges et des lycées.

Ce type d'outils partagés, qui visent à améliorer et étendre le service rendu autour des données, rend aussi les acteurs plus autonomes tout en sollicitant moins les SSA. Ceux-ci se sont impliqués avec succès dans l'appropriation par les établissements scolaires de l'application « aide au pilotage et à l'autoévaluation des établissements » (APAE) ; ils devront accompagner son prochain déploiement dans le premier degré. D'une manière générale, les outils nécessitent de l'information et de la formation. Les SSA, à l'instar du SESPAG de Grenoble, prennent des initiatives à cet égard : un séminaire académique a été récemment organisé par ce service avec ses correspondants en DSDEN, pour présenter ses activités, ses outils et les services qu'il peut leur offrir. Des « cafés SESPAG » sont également envisagés au rectorat pour accompagner la mise en œuvre des nouveaux outils ou redynamiser l'utilisation des ressources et documents existants.

Par ailleurs, on assiste à une montée en puissance des travaux de cartographie et de géolocalisation. Ce qui pouvait sembler comme un gadget il y a encore une dizaine d'années est véritablement devenu un outil d'aide au pilotage. En donnant à visualiser des phénomènes spatiaux, les nouveaux outils enrichissent l'interprétation des données et contribuent à affiner les politiques en fonction des territoires. Les autorités académiques considèrent qu'ils apportent une réelle plus-value pour travailler sur la carte des formations ou la carte des langues, et en intégrant les données au-delà des frontières de l'académie : ils offrent une vision des territoires périphériques qui peuvent partager des enjeux communs. On en voit bien sûr l'intérêt pour les régions académiques qui comprennent plus d'une académie.

La cartographie est une mission bien identifiée dans tous les SSA visités, confiée à des personnels spécifiquement recrutés ou formés à ces nouvelles compétences. L'avancement inégal des académies dans ce domaine a conduit la DEPP à réunir les cartographes dans un groupe de travail dont l'objet porte sur les outils, les fonds téléchargeables et la constitution des fonds, à partir d'un état des lieux réalisé au début de l'année 2015. L'un des objectifs était de trouver des logiciels gratuits et utilisables par le plus grand nombre : la DEPP a ouvert des sessions de formation sur le logiciel libre QGIS. Quant aux ressources, un outil mutualisé est développé : l'application IRIG<sup>50</sup>, qui vient d'être refondue, est accompagnée d'une plateforme qui met en ligne des fonds de cartes avec des données pré-tabulées.

---

<sup>50</sup> Infrastructure des référentiels de l'information géographique, application en ligne à la disposition de la DEPP et des SSA.

Enfin, les études de prospective à moyen et long terme constituent le point faible des SSA : ce travail est peu développé ; il est coûteux en temps et un SSA seul n'est pas outillé pour le mener. De fait les projections d'effectifs, au-delà des prévisions à trois ans, sont conduites avec l'INSEE et impliquent souvent les commanditaires que sont les collectivités territoriales. On peut ainsi citer les travaux sur les effectifs des lycéens en Picardie à l'horizon 2040, cofinancés par la région, le rectorat d'Amiens et l'INSEE, qui visaient à fournir des prévisions d'effectifs et à en préciser la localisation géographique pour déterminer les besoins de construction ; les projections d'élèves à l'horizon 2030 en région Champagne-Ardenne (publication INSEE, avril 2015, à la suite d'une convention INSEE-rectorat) ; ou encore l'étude sur les prévisions des effectifs de collège à l'horizon 2021 dans le cadre du schéma de développement des collèges du conseil départemental de la Haute-Loire.

À la fin de l'année 2017, un outil de projections à long terme d'élèves sera mis à la disposition des rectorats et des directions régionales de l'INSEE. Élaboré par la DEPP et l'INSEE, cet outil<sup>51</sup> sera adossé au modèle OMPHALE (outil méthodologique de projections d'habitants, d'actifs, de logements et d'élèves) qui, dans sa nouvelle version, fournira aux utilisateurs une population annuelle projetée jusqu'en 2060 par zone d'intérêt, sexe et âge détaillé. Le principe sera d'obtenir des projections d'élèves en appliquant un taux de scolarisation aux projections de population, plus particulièrement à celles des jeunes en âge d'être scolarisés. Le taux de scolarisation retenu sera celui issu du recensement ; les données de la DEPP seront mobilisées pour définir la population des apprentis, effectuer une répartition par niveau et par type d'établissement, et réaliser le passage du lieu de résidence au lieu d'étude. L'outil proposera en scénario standard un maintien des taux de scolarisation, des répartitions par niveau et des matrices de flux. Les rectorats pourront bâtir d'autres scénarios en paramétrant ces différentes clés de répartition : ils pourront ainsi prévoir sur le long terme les effectifs de jeunes qui seront scolarisés dans tel ou tel endroit du territoire, en fonction des hypothèses qu'ils feront sur l'évolution des taux de passage, d'orientation et de poursuite des élèves et des étudiants. Cela donnera une nouvelle dimension aux travaux des SSA dès lors qu'ils s'approprient l'application.

Sur les problématiques liées à l'organisation du travail en académie, la mission préconise :

- la mise en place d'un comité de pilotage des travaux statistiques au niveau académique, à défaut d'un programme de travail stabilisé du SSA, afin d'arbitrer entre les différentes commandes. Il s'agit en particulier de veiller à répondre aux besoins des DASEN tout en coordonnant les demandes émanant des différentes directions départementales ;
- la généralisation des procédures de visa des enquêtes pour en améliorer la qualité, éviter les redondances et nourrir l'information des SSA ;
- le développement du potentiel d'analyse et d'étude des SSA dans les autres champs que le second degré (premier degré, enseignement supérieur et personnels) ;
- la définition, par le service statistique ministériel en collaboration avec les services déconcentrés, d'une cible-type des compétences que tout SSA devrait pouvoir offrir afin de guider les futurs recrutements et mettre en œuvre des actions de formation continue répondant aux besoins prioritaires et spécifiques de chaque SSA ;

---

<sup>51</sup> Cet outil, dénommé EP 44, proposera un cadre global pour les prévisions d'effectifs ; il n'a pas vocation à se substituer aux exercices de prévisions à court terme réalisés par la DEPP et les rectorats.



- l'élaboration d'outils industrialisant la production des indicateurs pour automatiser la réponse aux demandes récurrentes et rendre les utilisateurs de données plus autonomes. La mise à disposition de ces outils doit être accompagnée d'une information régulière et d'une formation des usagers ;
- une implication plus forte des SSA dans le champ des études prospectives et la construction des scénarios d'évolution. Le plan de charge de l'année 2017-2018 devra tenir compte de la nécessaire appropriation du nouvel outil de projections à long terme d'élèves si la mise à disposition de cet outil se confirme.

## 2.2. L'organisation du travail des SSA au sein des régions académiques

La réforme territoriale, avec la nouvelle carte des régions issue de la loi du 16 janvier 2015, et la création des régions académiques au 1<sup>er</sup> janvier 2016 changent la donne pour les missions des services déconcentrés dans les nouvelles régions pluri-académiques<sup>52</sup>. Les mutualisations, dans les organisations, les travaux et les outils, doivent être systématisées.

### 2.2.1. Une nouvelle donne pour les SSA

La réforme territoriale entrée en vigueur en 2016 modifie les attentes auxquelles doivent satisfaire les services statistiques. Avec les régions académiques, des besoins nouveaux ont émergé : les recteurs doivent pouvoir s'appuyer sur des données consolidées ; des tableaux de bord communs doivent être produits dans le champ des politiques partagées qui requièrent une coordination avec la région ou le préfet de région<sup>53</sup>, mais aussi pour éclairer la mise en œuvre des politiques académiques coordonnées au plan régional<sup>54</sup> ; des schémas de mutualisation sont élaborés<sup>55</sup>.

Le regard porté sur les données ne se limite plus au périmètre des académies, coïncidant le plus souvent avec celui des anciennes régions. Il doit intégrer une nouvelle dimension, liée à des territoires plus vastes, avec une acuité particulière : les contextes décrits par les moyennes académiques avaient déjà tendance à « écraser » les réalités territoriales ; la déformation est plus forte encore au niveau d'une région académique. L'on constate cette difficulté lorsqu'il s'agit de définir des indicateurs de région académique pertinents. Cela renforce d'ailleurs le rôle de la cartographie, dont les représentations sont davantage porteuses de sens dans ce cadre, et invite à renouveler certaines approches. Ainsi le secrétaire général de l'académie de Lyon s'interroge sur la manière de construire les radars qui situent les établissements au regard des données académiques : ne serait-il pas plus pertinent de mesurer leurs performances relativement à celles des EPLE

<sup>52</sup> Par commodité de lecture, ce sont ces régions recouvrant plus d'une académie qui seront évoquées dans le texte lorsqu'il sera fait mention des régions académiques.

<sup>53</sup> Le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 en dresse la liste : définition du schéma prévisionnel des formations des établissements publics du second degré ; formation professionnelle, apprentissage et orientation tout au long de la vie professionnelle ; enseignement supérieur et recherche ; lutte contre le décrochage scolaire ; service public du numérique éducatif ; utilisation des fonds européens ; contrats de plan.

<sup>54</sup> Exemples de dossiers qui font l'objet d'une coordination selon les régions académiques : l'affectation des élèves par le biais de l'application AFFELNET, la mise en œuvre de téléservices, l'accueil et la poursuite d'étude des élèves en situation de handicap, la continuité bac – 3 / bac + 3, les conventions avec les agences régionales de santé, etc.

<sup>55</sup> Ces schémas concernent, outre la création obligatoire d'un service interacadémique en charge du contrôle des établissements publics d'enseignement supérieur (cf. *infra* 2.2.2), les services statistiques ainsi que les services informatiques, les services des achats, les services de l'immobilier.

répondant à une même typologie, qui pourrait être définie au niveau de la région académique afin de reposer sur un échantillon statistique significatif ?

La région académique est avant tout conçue comme le lieu d'une réflexion stratégique plus que de gestion. Cette définition appelle à s'approprier la dimension régionale, mais aussi à penser les politiques à l'échelle régionale, et donc à développer une capacité de réflexion prospective dépassant les frontières des académies. L'exemple de l'Île-de-France est symptomatique : les problématiques démographiques – avec des flux entre les trois académies, l'augmentation du poids de l'enseignement privé, l'augmentation des effectifs dans l'enseignement supérieur – se croisent avec d'autres questions – les réseaux de transports, la perspective du Grand Paris, etc.

Les SSA doivent travailler au niveau de la région sur ces problématiques. Inévitablement, cela conduit à bousculer les cultures et les habitudes de travail. Les modes de collaboration ne sont pas encore efficaces partout et sont surtout très chronophages. Il a aussi semblé à la mission que l'évolution vers plus de transparence et d'échange ne posait pas, par principe, de problème pour les SSA, mais qu'elle était parfois bridée par les réticences des équipes de direction. La tentation demeure de marquer son territoire, de s'appuyer sur des modes de fonctionnement bien ancrés qui ont fait leurs preuves ou de valoriser ses propres outils. Les commandes gagneraient à être plus précises. Ainsi, pour dépasser le stade des chiffres-clés à dessein descriptif, les indicateurs doivent se rapporter à des problématiques clairement identifiées : il ne s'agit pas de définir des indicateurs *a priori*, mais de décider quels sont les axes stratégiques sur lesquels on veut avancer, puis d'en déduire les indicateurs qu'il sera utile de suivre.

Au-delà du fonctionnement interne, c'est aussi la relation avec les partenaires qui est sensiblement modifiée.

L'élection de nouveaux exécutifs régionaux en 2015 et la fusion des anciennes collectivités ont entraîné des changements d'orientations et des modifications de procédures en matière de carte des formations ou d'apprentissage. La redéfinition, en septembre 2016, de la carte des bassins emploi - formation en Île-de-France, avec des bassins à cheval sur deux départements et deux académies, nécessite de mobiliser différemment les données pour analyser les problématiques de formation professionnelle.

Pour les SSA, la première traduction concrète de la mise en place des nouvelles régions a concerné les enquêtes d'insertion, jusqu'ici gérées très différemment selon les académies<sup>56</sup>. Elle a d'ailleurs eu un effet positif : l'harmonisation des pratiques au niveau régional améliore la qualité de la production.

---

<sup>56</sup> Dans la région Grand Est, le SSA de Reims adressait les questionnaires de l'enquête d'insertion professionnelle des apprentis aux CFA, recevait les réponses et les saisissait, puis procédait en interne aux relances téléphoniques individuelles ; celui de Nancy-Metz procédait aux envois, mais n'effectuait pas de relances, alors que celui de Strasbourg recrutait des vacataires pour ce faire. Cette année, l'enquête a été faite en vue d'un rendu égal et uniforme sur la base d'un taux de réponse commun de 60 %. Les enquêtes d'insertion sont en revanche une source ancienne de collaboration entre les SSA des trois académies en Île-de-France compte tenu de l'existence d'une région unique : les SSA tournent entre eux tous les ans pour l'analyse des données et la rédaction de la synthèse.

Il s'est agi ensuite de renouveler, dans le prolongement de la convention-cadre du 21 août 2015 passée entre l'association des régions de France et la DEPP, les conventions d'échanges de données qui lient les régions et les académies. Trois remarques peuvent être faites à ce sujet :

- au cours de ses visites, la mission a eu connaissance des projets de convention pour l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes. En l'état, le projet de cette dernière région apparaissait beaucoup moins équilibré entre les deux parties que le projet francilien. Il serait sans doute utile que les SSA échangent entre eux, lors des journées communes organisées par la DEPP, sur ce que demandent les régions et ce que celles-ci peuvent utilement fournir en retour aux académies ;
- les fichiers liés au constat de rentrée sont en principe transmis en novembre ou « au plus tôt dès validation par la DEPP » à toutes les collectivités destinataires. Le conseil départemental du Puy-de-Dôme regrette que ces « données consolidées » soient mises à disposition tardivement, seulement en janvier. Au conseil régional d'Île-de-France, on a au contraire observé cette année une nette amélioration du calendrier ;
- enfin, ces conventions sont passées avec les académies, ce qui a pour conséquence que les fichiers sont transmis, dans les régions pluri-académiques, sans agrégation régionale préalable en raison de l'étanchéité des bases. On notera d'une part que la DEPP est en capacité de réaliser les matrices de flux au niveau régional pour le compte de ces régions<sup>57</sup> ; d'autre part, que celles-ci disposent de leur propre système d'information – à l'instar de l'espace de mutualisation et d'information des lycées (EMILY) en Île-de-France – alimenté par les données de l'éducation nationale : ainsi les collectivités peuvent disposer d'une vision régionale avec des données agrégées que n'ont pas toujours les recteurs d'une même région académique. Cette situation ne peut perdurer.

Autres partenaires des académies, les services de l'État en région se sont réorganisés sur la base des nouveaux territoires : cela peut aussi avoir un impact sur les SSA. Comme l'a souligné un directeur régional adjoint de l'INSEE, « *les SSA présents dans les régions qui ont disparu ne sont plus dans le radar* ». La remarque est sans doute excessive, mais traduit une réalité dont il faut tenir compte pour l'activité et l'organisation des SSA dans les régions académiques.

### **2.2.2. Des mutualisations à systématiser**

Chaque région académique a produit un schéma de mutualisation qui intègre la fonction statistique. Nulle part le choix a été porté sur un service interacadémique ou une tête de réseau qui coordonnerait l'activité des SSA en même temps qu'elle serait l'interlocutrice de référence du service pour les affaires régionales (SAR). Les schémas retenus visent plutôt à établir un programme de travail commun avec un SSA chef de file pour chaque chantier ciblé sur les enquêtes, les études ou l'outillage statistique dans le champ de la région académique.

La mission s'est interrogée sur l'intérêt que présenterait une organisation placée à ce niveau. Sa conviction est que la nécessité d'un SSA en académie reste une évidence pour des questions de qualité et d'aide au pilotage ; la coordination et la mutualisation pourraient toutefois être plus poussées.

---

<sup>57</sup> Cf. le point 2.8 « données de cadrage et prévisions » de l'annexe technique à la convention-cadre de 2015.

Un service commun aurait certes une capacité d'action plus forte, en augmentant de taille et en intégrant des compétences diversifiées ; il aurait l'avantage de constituer un interlocuteur unique vis-à-vis des partenaires régionaux et se positionnerait d'emblée dans une dimension régionale, porteuse d'enjeux forts en termes d'offre de formation, de parcours d'élèves et d'étudiants ; des redondances seraient évitées ; l'harmonisation des pratiques et des outils serait sans doute plus aisée.

Deux arguments principaux militent cependant en faveur de services académiques :

- on ne peut en même temps revendiquer un rôle stratégique des SSA auprès des recteurs et priver ces derniers de collaborateurs indispensables. Un pan considérable de l'activité des services statistiques n'entre pas dans le champ des politiques coordonnées au niveau régional, notamment toutes celles qui relèvent de la scolarité obligatoire – premier degré, collèges –, sans même évoquer le champ des personnels qui est à développer en termes d'études statistiques ;
- les SSA ont un rôle essentiel de proximité dans le bon fonctionnement du dispositif national d'information statistique sur l'éducation en assurant le contrôle qualité des données issues des bases de gestion académiques et départementales. L'amélioration continue de cette qualité fait partie des axes prioritaires du programme d'activité de la DEPP qui s'appuie sur les services déconcentrés pour renforcer la solidité des constats et des prévisions. La proximité des SSA avec les autres services rectoraux, les directions départementales et les établissements scolaires constitue à cet égard un atout, en même temps qu'elle favorise l'appropriation et l'utilisation pertinente des données produites. Outre la réponse à la commande interne, les contacts avec les services sont importants pour capter l'information et échanger de l'expertise, comme le montrent les interactions avec les DOS au moment des constats. Les fonctions d'études, qui doivent intégrer une dimension régionale, doivent aussi veiller à maintenir une bonne connaissance des particularités locales.

Dans ces conditions, il ne paraît pas opportun de reproduire le schéma des services interacadémiques du contrôle budgétaire, administratif et financier des établissements publics d'enseignement supérieur (SIASUP), organisation souple qui a assuré une montée en compétences de cette activité de contrôle : ces services ont un objet plus délimité, calé sur la vie des établissements et non sur celle des académies ; les recteurs ne leur ont d'ailleurs pas confié l'ensemble du champ enseignement supérieur, puisqu'ils ont conservé une division en charge de ce secteur. Sauf à constituer une équipe spécialisée auprès du SAR qui requerrait des moyens supplémentaires, le modèle du SIASUP n'est guère transférable aux services statistiques. C'est donc moins la structure que l'activité qui doit être mutualisée dans le cadre d'une meilleure coordination entre SSA.

Tous les SSA ont travaillé à identifier et mettre en œuvre de premières pistes de mutualisation, dans le cadre de groupes de travail pilotés par les chefs de SAR.

Le premier sujet a concerné **l'agrégation des données** en vue de produire un diagnostic partagé ou un corpus commun de chiffres-clés. Cette tâche a constitué un bon levier pour initier la collaboration entre les services, mais s'est révélée laborieuse en raison des différences de méthodologie employée par les académies. Cet écueil a été rencontré, par exemple, par les SSA de Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon lorsqu'il s'est agi d'élaborer un mémento des personnels sur le modèle des bilans

sociaux : cela tient aux pratiques de gestion qui peuvent varier d'une académie à l'autre, mais aussi à des méthodes divergentes de dénombrement<sup>58</sup>. La solution finalement retenue a été de regrouper les personnels principalement selon leur corps d'appartenance – et non leur affectation – s'approchant ainsi de la méthode choisie par la DEPP pour la publication du bilan social national.

Des difficultés du même ordre ont porté sur l'utilisation des données relatives aux élèves. S'est posée très rapidement la question de savoir s'il fallait se doter de bases régionales. Alors que certains SSA estiment que la base centrale de pilotage (BCP) leur fournit les données dont ils ont besoin, d'autres en pointent les limites : la BCP reflète en principe les bases élèves académiques (BEA), mais la DEPP peut être amenée à opérer un redressement de certaines données. Les SSA ne retrouvent pas alors leurs constats ; en outre, la BCP donne une photographie de l'instant. Elle ne mesure pas les flux interacadémiques. Or c'est ce type d'information dont ont besoin les SSA pour produire des analyses au service du pilotage de dossiers complexes : par exemple la réflexion qui pourrait être engagée, dans la région académique Île-de-France, sur une meilleure répartition des élèves de part et d'autre du boulevard périphérique de Paris afin d'optimiser les capacités d'accueil des établissements, d'avancer vers une plus grande mixité sociale et d'introduire une mutualisation du remplacement entre départements et académies. Ce chantier pourrait se révéler modélisant pour les autres régions académiques. Pour la mission, le nouveau système d'information national SYSCA<sup>59</sup> devrait répondre à cet enjeu, sans passer par la création de bases régionales puisque, contrairement à la BEA, la structuration académique de SYSCA rend possible un travail sur l'ensemble d'une région académique : la base statistique nationale, reposant sur l'identifiant unique des élèves, est en effet stratifiée en bases académiques qui continueront à être gérées par les SSA avec les mêmes droits qu'aujourd'hui. Antérieur à la réforme territoriale, le projet ne prévoyait pas au départ de partager les données entre plusieurs académies. L'évolution nécessaire, que la mission préconise, ne peut résulter que d'une double décision :

- politique, parce que les recteurs devront accepter le principe de partager l'information sur les élèves de leur académie ;
- juridique, parce que la DEPP devra engager une procédure d'autorisation auprès de la CNIL.

La région académique a aussi **besoin d'indicateurs fins** qui ne résultent pas de la simple agrégation des données détenues par les SSA. L'idée est de mettre en place, dans chaque région académique, un infocentre statistique<sup>60</sup> offrant des données consolidées à partir de différents systèmes d'information

---

<sup>58</sup> Les sources et les champs n'étaient pas les mêmes : ainsi le SSA de Grenoble utilise pour réaliser son bilan social, en complément des données de l'application BSA, des données du CNE et celles issues de SIRHEN pour les inspecteurs depuis 2016. Les personnes faisant fonction de personnels de direction sont classées dans leur corps d'origine pour les trois SSA. En revanche, les professeurs des écoles affectés en SEGPA sont comptés dans le premier degré à Clermont-Ferrand et dans le second degré à Grenoble et Lyon.

<sup>59</sup> Système d'information statistique consolidé académique pour les élèves, les étudiants et les apprentis, en cours de déploiement dans le cadre de la mise en œuvre de l'identifiant national unique et de la rénovation des bases élèves.

<sup>60</sup> Cette question est distincte de celle des centres de données (*data center*) qui a été évoquée devant la mission à Clermont-Ferrand et Grenoble : ces espaces d'accueil de serveurs fournissent de grosses capacités de calcul et de stockage, destinées avant tout à la recherche scientifique dans le cadre de projets universitaires, et bénéficient de financements des collectivités territoriales. Ils peuvent également répondre aux besoins des rectorats en termes de sécurisation de leurs données, en raison de la vétusté ou de l'insuffisance de leurs propres installations de stockage. L'État souhaite que ces équipements, coûteux en investissement et en fonctionnement, soient mieux partagés et que leur implantation soit rationalisée.

et qui soient rapidement disponibles. Cet infocentre a vocation à être partagé avec les régions<sup>61</sup>.

Un groupe de travail associant les services statistiques de Lille, Créteil, Besançon et Montpellier a identifié, en accord avec l'association des secrétaires généraux d'académie, une liste d'une soixantaine d'indicateurs, répartis en deux catégories :

- une première batterie d'indicateurs « phares », limités à une quinzaine, destinés à donner une vision globale de la région académique, à la fois dans son contexte démographique et socio-économique et dans le champ des politiques partagées ;
- une seconde batterie d'indicateurs offrant un niveau d'analyse plus détaillé avec une approche opérationnelle et une déclinaison par territoire.

Des indicateurs sont déjà produits à l'échelle de la région académique par la DEPP et le SIES, à l'instar de l'espérance pour un élève de sixième d'obtenir un baccalauréat, du taux de renouvellement de la carte des formations professionnelles ou des taux de poursuite des néo-bacheliers dans l'enseignement supérieur : ils ont servi à outiller le premier dialogue stratégique, en juin 2016<sup>62</sup>. La DEPP est aussi en capacité d'enrichir APAE par des références régionales, ce qui permettrait à la DGESCO de proposer des radars qui transposeraient à la région académique le radar déjà produit dans le cadre du dialogue avec les académies.

Les SSA quant à eux sont limités pour travailler sur certains indicateurs ou pour les décliner sur des territoires plus fins ; ils sont parfois contraints à calculer des valeurs approximatives, par exemple à partir de moyennes pondérées sur les données disponibles par académie. Ils attendent un soutien de la DEPP sur les méthodologies de calcul des indicateurs les plus complexes.

Au-delà des données et des indicateurs, **la mutualisation des outils** apparaît indispensable.

Les SSA d'Île-de-France sont en train de mettre en place à Créteil et Paris un outil, construit à Versailles, de suivi des parcours dans les quatre premières années de l'enseignement supérieur<sup>63</sup>. Ceux des Hauts-de-France partagent le savoir-faire d'Amiens dans l'utilisation du logiciel Géoclip pour adosser une information cartographiée à l'outil de gestion de la carte des formations (ORFI), développé par la DSI de Lille.

En Auvergne-Rhône-Alpes, deux types d'outils servent la dynamique de la région académique :

- le premier est un outil collaboratif qui dépasse le cadre des services statistiques. Les trois rectorats se sont en effet dotés d'un environnement numérique pour l'organisation de la région académique (ENORA) qui met à disposition des communautés de travail des

---

<sup>61</sup> On notera que les collectivités régionales ont déjà la possibilité d'accéder, directement sur internet pour les données publiques ou via un accès réservé, aux bases nationales du ministère : base centrale des nomenclatures (BCN), répertoire RAMSESE des établissements, application ACCÉ de consultation et cartographie des établissements du système éducatif français, base centrale de pilotage (BCP), application d'aide au pilotage et à l'autoévaluation des établissements (APAE pour le second degré), indicateurs communs pour un tableau de bord de l'éducation prioritaire (ICOTEP) et indicateurs de valeur ajoutée des lycées (IVAL).

<sup>62</sup> Le tableau de bord réalisé à cette occasion comprend douze indicateurs déclinés dans leurs valeurs académiques et régionales ; deux indicateurs relatifs à la recherche (effort en recherche et développement, production scientifique) n'ont pas été renseignés.

<sup>63</sup> Du fait de la taille des bases, cet outil doit être dupliqué dans chacune des académies pour que celles-ci effectuent le traitement des données de leur ressort tout en aboutissant à des indicateurs comparables.

espaces collaboratifs dédiés et qui contient l'ensemble des productions et des travaux des différentes instances ou groupes de travail qui fonctionnent au sein de la région académique. Le portail ENORA est complété par deux applications en cours de finalisation : un outil de gestion de la carte des formations, partagé avec la région et les établissements (application CARTORA), qui sera enrichie d'un outil de cartographie ; une application de traitement des contrats d'objectifs tripartites dans laquelle les établissements font remonter leur diagnostic sur la base du dossier conçu en tout ou partie par les SSA (application ACORA) ;

- le second est un outil de pilotage et d'aide à la décision dénommé « statistiques par territoire » (STATER). C'est une base de données partagée sur les élèves du premier et du second degré, les apprentis, les écoles et les établissements scolaires<sup>64</sup>, en même temps qu'un outil de restitution par le biais de tableaux, cartes, graphiques ou fichiers de données permettant de proposer des analyses au niveau régional ou infrarégional, depuis l'académie jusqu'à la commune, en passant par toutes les formes de regroupement possibles : zone territoriale emploi - formation, aire urbaine ou bassin de vie de l'INSEE, zone de revitalisation rurale, métropole ou établissement public de coopération intercommunale, bassin de formation de l'éducation nationale, circonscription du premier degré, éducation prioritaire, etc. Lancé à l'initiative du SSA de Clermont-Ferrand il y a plusieurs années, STATER fait aujourd'hui l'objet d'un travail coordonné entre les services statistiques des trois académies. C'est incontestablement un outil puissant dont l'appropriation nécessite une formation préalable et exigera sans doute du temps pour qu'il soit pleinement utilisé à Lyon et Grenoble.

Enfin, **le partage des méthodes et des compétences** est promu entre SSA.

Des formations mutualisées permettent de croiser les compétences, ainsi entre les services d'Amiens (pour la cartographie) et de Lille (pour les logiciels de traitement statistiques SAS et R) : la région académique s'avère être un levier pour la montée en compétence des SSA.

La gestion des enquêtes se prête facilement au partage des bonnes pratiques et à une méthodologie commune. L'objectif est de faire vivre des réseaux de gestionnaires. Cela se pratique déjà pour les enquêtes d'insertion. Le SSA de Reims indique que ce mode opératoire sera également retenu pour la prochaine campagne de l'enquête SIFA, relative aux effectifs d'apprentis, dans la région Grand Est.

En termes d'études, d'analyses et plus largement de valorisation de l'information, la mutualisation est également possible. Les SSA de Lille et Amiens se sont accordés sur la définition d'une charte graphique commune et la réalisation d'études qui seront effectuées au niveau de la région académique, puis déclinées dans chaque académie. Les deux SSA peuvent se répartir le travail en convenant d'une méthodologie identique.

La désignation d'un chef de file pour chaque dossier reste la pratique la plus couramment observée. Une rotation des SSA est prévue pour les travaux récurrents, ce qui permet de s'assurer que les services ne perdent pas en compétence. En revanche, aucune spécialisation n'est affichée, même si les SSA savent que leurs collègues de l'académie voisine sont en pointe dans certains domaines, par exemple dans le champ de l'enseignement supérieur.

---

<sup>64</sup> Le SSA de Grenoble va compléter STATER avec des données sur l'enseignement supérieur.

Au total, la mission estime que les SSA, à ce stade, se sont saisis des sujets les plus immédiatement abordables. Cependant, la réflexion, encore récente, n'est pas aboutie, en particulier sur deux points :

- la mutualisation du contrôle qualité, au-delà de la volonté de rendre les méthodes ou les pratiques plus homogènes ;
- les travaux qui relèvent de la prospective, car c'est dans ce domaine que se situent les enjeux les plus forts. En particulier, les prévisions en matière de poursuites d'études post-baccalauréat et d'effectifs étudiants par filière d'enseignement supérieur devraient être réalisées conjointement par les SSA au niveau de la région académique.

Sur les problématiques d'organisation au niveau de la région académique, la mission préconise :

- une mutualisation des activités plus que des structures pour répondre aux besoins de la région académique, sans exclure, en fonction des situations, la possibilité de créer auprès du SAR une fonction de coordination, plus particulièrement centrée sur les questions de qualité et de prospective. Cette mission peut naturellement être confiée à l'un des responsables de SSA ;
- l'élaboration d'un programme de travail spécifique, commun aux SSA, intégrant des sujets d'étude portant sur la région académique et validé par le comité régional académique (CORÉA) ;
- l'inscription à l'ordre du jour d'une journée nationale des SSA d'un point concernant les conventions d'échanges de données pour confronter les pratiques régionales ;
- l'ouverture aux SSA de droits d'accès aux données élèves (SYSCA) dans le périmètre de la région académique. Il appartient à la DEPP d'engager les procédures d'autorisation auprès de la CNIL ;
- l'aboutissement des travaux menés en vue de créer des infocentres statistiques dans les régions académiques, avec le soutien méthodologique de la DEPP et du SIES pour le calcul des indicateurs complexes ;
- la mutualisation du contrôle qualité de la production des données et des travaux de prévision en matière de poursuites d'étude post-baccalauréat et d'effectifs étudiants.

### **3. Un fonctionnement en réseau à consolider**

Si la réforme territoriale et les mutualisations qui en découlent ont constitué un vrai levier en matière d'échanges entre SSA d'une même région académique, la question du travail en réseau se pose plus largement, au niveau national au sein du réseau de la statistique de l'éducation comme au niveau local au sein du réseau des acteurs de la statistique publique.



### 3.1. Au sein du réseau national de la statistique de l'éducation

Les spécificités de la fonction statistique et l'association des SSA à la mise en œuvre du programme national d'enquêtes ont justifié depuis longtemps l'existence d'un réseau métier dédié au sein de la sphère de l'éducation. Pour autant, ce réseau constitué par les SSA et les deux services statistiques ministériels (DEPP et SIES) recouvrent des situations très différentes ; les attentes des SSA restent fortes face à des difficultés parfois récurrentes.

#### 3.1.1. Des relations inégales avec la DEPP et le SIES

##### 3.1.1.1 Un fonctionnement en réseau perfectible avec la DEPP

Les relations au sein du réseau national animé par la DEPP se déclinent essentiellement autour de cinq types d'actions :

- un accueil annuel des nouveaux personnels, sans distinction de fonction, affectés à la DEPP ou dans les services déconcentrés. Ce stage d'une semaine en novembre, qui présente les règles de déontologie de la statistique publique ainsi que les acteurs et les opérations statistiques par domaine, comprend une journée de découverte, en établissement, des outils relatifs à la scolarité (portail ARENA, applications SIÈCLE). Apparemment, il conviendrait de s'assurer que tous les intéressés sont convoqués, y compris les bénéficiaires de mutations internes au sein des rectorats. Par ailleurs, les nouveaux arrivants extérieurs à l'éducation nationale, notamment ceux qui sont issus de l'INSEE, sont demandeurs d'une formation sur le fonctionnement général du système éducatif et les principes des grandes opérations de gestion. Sur ce point, la mission estime que les rectorats disposent en interne de toutes les compétences pour organiser une telle formation à moindre frais ;
- des échanges techniques entre correspondants identifiés dans les organigrammes respectifs de la DEPP et des SSA – gestionnaires d'enquêtes, correspondants IVAL, etc. – qui portent principalement sur les travaux récurrents du programme de travail ministériel ou sur les outils, à l'image du réseau des correspondants de l'information géographique (cf. *supra* 2.1.2.2) ;
- le plan de formation de la DEPP, que les personnels des SSA estiment étoffé et adapté aux besoins. La direction publie chaque année un catalogue de formations techniques, dispensées au niveau national ou à distance<sup>65</sup>. En 2016-2017, l'accent a été mis sur l'usage des logiciels libres et l'ouverture d'un cursus « statistiques » à la suite de besoins identifiés et exprimés par les SSA, avec des formations allant de la lecture et de l'interprétation des données jusqu'à l'analyse de ces dernières au moyen des logiciels spécialisés. L'existence de plusieurs sessions sur un même thème permet aux intéressés d'en bénéficier à un moment ou un autre de l'année. Pour autant, l'organisation de sessions déconcentrées, dans le cadre de regroupements interacadémiques ou des

---

<sup>65</sup> Les formations légères d'une demi-journée visant la mise à jour de connaissances sur des systèmes déjà maîtrisés ou des démonstrations d'interfaces faciles à prendre en main sont en majorité proposées en formation ouverte et à distance (FOAD). Une formation spécifique au nouveau système d'information SYSCA, adossée au déploiement de l'application, est également délivrée en FOAD.

grandes régions académiques, faciliterait sans aucun doute la participation d'un plus grand nombre de personnels. En même temps qu'une montée en compétence des services déconcentrés, elle favoriserait les dynamiques de réseau ;

- les « journées SSA », qui regroupent, deux fois par an sur deux jours, les responsables des services déconcentrés avec l'encadrement de la DEPP<sup>66</sup>. Il s'agit véritablement d'un moment privilégié d'échanges pour les chefs de SSA, qui sont consultés en amont sur une proposition d'ordre du jour. Mais celle-ci n'est pas discutée entre eux. L'ordre du jour, souvent très chargé, laisse relativement peu de place aux débats. L'ouverture ponctuelle à d'autres métiers pourrait être envisagée : une journée conjointe avec les directeurs des systèmes d'information serait ainsi souhaitable pour échanger sur les problématiques d'informatique décisionnelle ou les responsabilités respectives en matière de données ; un point pourrait être fait sur les statistiques dans le domaine des ressources humaines afin que les SSA s'emparent davantage de cette thématique ;
- des groupes de travail autour de projets de développement ou de sujets d'intérêt commun, tels que le contenu de l'application APAE premier degré, la refonte des bases relais ou la mise en œuvre de l'enquête sur le parc immobilier. Les SSA y participent sur la base du volontariat à la suite d'appels à candidatures informels. La procédure gagnerait sans doute à être formalisée avec des notes d'intention qui permettraient aux SSA d'y répondre en toute connaissance de cause.

Le partage d'informations et la veille sur les pratiques, le développement d'une culture commune, la démarche de comparaison et la vision de fonctionnements très différents constituent les principaux apports du réseau aux yeux des SSA. Les nouveaux arrivants y trouvent un soutien précieux, des responsables de service se sentent moins isolés même si, comme le note l'un d'entre eux, le réseau n'apparaît pas aussi développé que dans d'autres ministères.

De fait, s'il permet des échanges entre pairs, le réseau national se manifeste principalement dans le champ d'une relation de commanditaire à prestataire – réponse à des commandes et échange de données dans le cadre du programme de travail ministériel<sup>67</sup>. Son approche reste encore très descendante, bien que les rapports soient plus équilibrés que par le passé et que la dimension académique, reflet de l'organisation déconcentrée du ministère, soit constamment présente dans les échanges avec la DEPP. La vocation première du réseau, de l'avis des recteurs et des secrétaires généraux, est d'apporter et d'utiliser des outils harmonisés qui permettent des comparaisons : les académies ont besoin d'un regard national ; elles attendent de la DEPP qu'elle leur présente des éléments précis des analyses qu'elle conduit<sup>68</sup>. L'intérêt des travaux de la direction est de relativiser les spécificités qui sont souvent mises en avant et de replacer une académie, une région, une filière, une problématique dans un contexte plus large. La DEPP peut également apporter son concours à des études demandées par les recteurs lorsque celles-ci requièrent une technicité spécifique ou

---

<sup>66</sup> Du côté des SSA, ce sont les chefs qui participent à ces séminaires, rarement leurs adjoints. Les frais de déplacement sont à la charge des académies, l'hébergement et la restauration sont pris en charge par la DEPP à raison d'un représentant par SSA.

<sup>67</sup> D'après les réponses à l'enquête auprès des SSA. Cf. en annexe 3 le portrait des SSA : « le réseau de la statistique de l'éducation (DEPP-SIES-SSA) ».

<sup>68</sup> La DEPP est régulièrement sollicitée pour intervenir lors des réunions des recteurs sur ses sujets d'étude ; plus récemment, elle a présenté aux secrétaires généraux d'académie ses constats sur les effectifs et des modèles de projections d'élèves.

mobilisent des données auxquels les SSA n'ont pas accès. Ces coproductions demeurent rares<sup>69</sup>. Les études qui relèvent de l'aide au pilotage des recteurs correspondent nécessairement à des travaux « cousu main » : la DEPP compte, selon sa directrice, sur « *la diffusion par l'exemple* » et estime qu'il « *faut amorcer la pompe* » dans ce domaine.

Pour les SSA, l'organisation actuelle des échanges n'est pas suffisante et reste trop peu coordonnée pour assurer un partage dynamique de l'information au sein du réseau. La DEPP est consciente de cette faiblesse et vient de redéployer un emploi pour se doter d'un « responsable de l'animation du réseau statistique académique ». Une fiche de poste, parue en juin 2017, en décrit les missions :

- animer le réseau des services statistiques académiques des rectorats, en termes d'études et d'analyses (y compris territoriales), de production d'indicateurs et de mise à disposition des données, en coordination avec les autres structures de la DEPP ;
- apporter un appui technique et méthodologique aux SSA ;
- mettre à disposition des SSA des données, programmes ;
- appuyer l'UGARH dans la gestion des ressources humaines des SSA en termes de formations et relation avec l'INSEE.

Au-delà de cette création de poste indispensable, c'est plus fondamentalement la culture de réseau professionnel qui manque, faute d'une instance pérenne – à l'image de l'association des secrétaires généraux – mais aussi d'outils de réseau performants : ni l'adresse courriel générique dédiée aux SSA ni un site partagé sur Pléiade ne peuvent satisfaire aux exigences d'un réseau moderne et d'un domaine aussi technique que celui des statistiques. La mise à disposition sur le web d'un outil collaboratif, de type réseau social d'entreprise, favoriserait un travail en réseau mieux coordonné, plus productif et mobilisateur.

#### **Des outils collaboratifs pour travailler en réseau**

La nécessité de travailler efficacement de manière collaborative fait partie des dossiers dont la direction du numérique pour l'éducation (DNE) s'est emparée : l'outil Office 365 de Microsoft a fait l'objet en 2016 d'une expérimentation conduite par la DNE impliquant les délégués académiques au numérique et les DSI ainsi que plusieurs correspondants au sein des directions de l'administration centrale<sup>70</sup>. Ce produit permet la mise à disposition de plusieurs services : logiciels en ligne (Word, Excel, PowerPoint, SharePoint, etc.), visioconférence, plateforme vidéo, stockage en ligne, flux d'actualités, espace de sites collaboratifs, gestion de calendriers, tâches, contacts, recherche de documents, récits numériques interactifs et réseau social).

<sup>69</sup> Cf. par exemple *Les disparités territoriales dans la poursuite d'études vers l'enseignement supérieur dans l'académie de Bordeaux*, étude publiée dans *Géographie de l'école* 2014 ; *La mixité sociale des collèges de Clermont-Ferrand*, étude publiée dans *Géographie de l'école* 2017.

<sup>70</sup> Rapport IGAENR n° 2016-082, *Mission d'identification, de recensement et d'évaluation des réseaux et référents métiers au sein du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*, novembre 2016.

La DGESIP apparaît très en avance sur ce sujet<sup>71</sup>. Elle s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de *knowledge management*<sup>72</sup>, qui s'appuie à la fois sur une « vitrine collaborative », espace de partage documentaire au sein de la direction, et des sites collaboratifs pour la gestion de projets et l'interface avec les opérateurs et les autres partenaires. L'accès s'effectue via l'intranet Pléiade, notamment pour une garantie de sécurité et la gestion des droits. Le passage à Office 365 Entreprise est attendu pour rendre le dispositif plus performant. D'ores et déjà, la DGESIP va utiliser le réseau social Yammer, inclus dans ce bouquet de services et mis à disposition par la mission d'incubation de projets de la DNE (DNE Numeri'Lab), pour animer l'un de ses réseaux de correspondants.

La création d'une fonction d'animation du réseau des SSA est l'occasion pour la DEPP d'examiner les bénéfices de ce type de dispositif et de veiller à doter le réseau d'outils performants.

Pour gagner en efficacité, le réseau devrait aussi s'appuyer sur l'expertise capitalisée par les services qui ont investi sur des thématiques données et pourraient servir de référents aux autres SSA. Des outils ou des kits d'études pourraient ainsi être proposés à l'intention de l'ensemble du réseau. Une telle organisation nécessite au préalable la réalisation d'une cartographie des compétences présentes dans les différents services pour identifier les points forts. Dans l'esprit de la mission, il s'agit moins de structurer les SSA en pôles de compétences – à l'instar des pôles de services de l'action régionale à l'INSEE, dont le modèle, lourd et normatif, n'est pas adapté au mode de fonctionnement du réseau statistique de l'éducation nationale – que de mutualiser, dans le cadre d'une coordination souple, des travaux déjà réalisés.

À l'évidence, le fonctionnement en réseau avec la DEPP est perfectible. Il contraste cependant avec les relations, beaucoup plus limitées, que la sous-direction des systèmes d'information et études statistiques (SIES) du ministère en charge de l'enseignement supérieur entretient avec les SSA, alors même que ceux-ci réalisent pratiquement tous des productions dans ce champ<sup>73</sup>.

### 3.1.1.2 Une volonté nouvelle pour le SIES

L'inspection générale a déjà souligné la faible implication du SIES au sein du réseau des services statistiques et l'intérêt qu'il y aurait à développer les échanges<sup>74</sup>. Pour la plupart des SSA rencontrés, les contacts se résument à l'exercice de prévision des effectifs – avec des interrogations sur son utilité réelle au point que certains SSA ont renoncé à y contribuer – et à la mise à disposition des fichiers issus du système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE). Le SIES sollicite l'aide des SSA pour la réalisation d'enquêtes complémentaires au recueil automatisé des effectifs, qui concernent les établissements de formation artistique et culturelle (enquête 48) et d'autres établissements non universitaires (enquête 26 dont les rectorats gèrent le premier niveau de collecte) ; mais la communication est jugée parfois trop parcellaire pour permettre un bon déroulé des opérations. Seul le SSA de Paris, qui participe au comité de pilotage de l'application APB'Stat, a des contacts plus réguliers avec le SIES.

<sup>71</sup> Entretien téléphonique avec Hervé Mauran, chef de projet management des connaissances, dans le pôle de coordination des affaires générales de la DGESIP.

<sup>72</sup> Le « management de la connaissance » peut se définir comme l'ensemble des initiatives, méthodes, techniques qui visent la capitalisation, la diffusion, le partage des connaissances, dans une organisation, en vue d'accroître sa performance globale. La mise en œuvre s'appuie notamment sur des outils du type gestion documentaire numérique (GED), intranets « collaboratifs », dispositifs de « workflow » (*process* dématérialisés), réseaux sociaux métiers.

<sup>73</sup> Cf. en annexe 3 le portrait des SSA : « le réseau de la statistique de l'éducation (DEPP-SIES-SSA) » : en particulier les graphiques « les contacts avec le SIES » et « production dans le champ de l'ESR ».

<sup>74</sup> Rapport IGAENR - IG INSEE n° 2016-026 *Évaluation et organisation de la fonction statistique du MENESR*, mai 2016.

La volonté affichée par la sous-direction est de s'appuyer plus explicitement sur les SSA, notamment parce que leur proximité territoriale avec les établissements serait bénéfique. Mais c'est une position assez nouvelle, le SIES travaillant encore fortement « en vase clos », en interne ou directement avec les universités<sup>75</sup>. La participation du SIES aux deux séminaires annuels organisés par la DEPP, pour la troisième fois en juin 2017, témoigne de cette volonté d'ouverture au réseau. Idéalement, l'ordre du jour devrait être aménagé afin que le SIES prenne en charge une demi-journée entière de travaux, avec des échanges plus approfondis<sup>76</sup>.

Outre les évolutions de SISE<sup>77</sup>, deux projets conduits par le SIES devraient fortement changer le positionnement des SSA dans son périmètre d'activité :

- le projet APB'Stat, dont l'objectif est d'élaborer, à partir des données du portail Admission post bac, des bases de données à usage statistique, d'études et de recherche. L'application offrira, au travers de supports de diffusion multiples (tables statistiques, requêtes BO, etc.), des données et des séries historiques sur les candidats, les vœux, les propositions d'admission et les établissements d'origine ou d'accueil ;
- la refonte de l'application de prévision des effectifs du supérieur (PREVSUP), qui repose sur un modèle ancien, daté de plus de vingt ans et conçu à un moment où l'enseignement supérieur n'était pas encore passé au schéma LMD. La nouvelle version PREVSUP3, qui doit être déployée à l'été 2017, offre une meilleure contextualisation territoriale et autorise des prévisions à dix ans par filière de formation. Des actions de formation en direction des SSA sont prévues en octobre prochain et orientées vers l'utilisation de l'application : à la différence du système actuel qui prolonge les tendances observées, les futures prévisions se fonderont en effet sur des choix d'hypothèses et de scénarios dont il faudra globalement et collectivement veiller à la cohérence pour conserver une vision macro.

Enfin, le SIES est confronté à des problématiques de production, en raison de la non exhaustivité de SISE et de ses moyens très limités en ressources humaines. Il rencontre des difficultés pour obtenir des bases « propres » du fait de la nature complexe de son champ d'études, liée au foisonnement des nomenclatures et aux procédures d'accréditation. La remontée d'informations de qualité passe par des contacts suivis et une singularité des relations avec les établissements. L'apport des SSA peut être essentiel à cet égard : par leur proximité, ils sont en capacité de connaître les établissements de leur territoire et de convaincre les acteurs locaux de l'importance de leur contribution. Cela suppose que les recteurs assument pleinement que les services statistiques s'investissent dans cette mission et que ceux-ci développent de l'expertise à cette fin.

Le SIES verrait ainsi d'un bon œil la désignation dans les SSA de correspondants identifiés et spécifiquement formés. Il serait d'autant plus prêt à s'engager dans l'animation de ce réseau que

---

<sup>75</sup> Par exemple, le SIES réunit les correspondants SISE des universités pour leur donner des informations sur les nomenclatures, mais ne transmet pas l'information aux SSA qui doivent la récupérer auprès des établissements.

<sup>76</sup> L'ordre du jour des journées SSA de janvier 2017 prévoyait une heure trente pour que le SIES présente les ambitions et l'état d'avancement du projet APB'Stat, l'observation statistique des regroupements d'établissements, un point SISE ainsi que l'évolution de l'application PREVSUP.

<sup>77</sup> Notamment le projet d'identifiant national étudiant dans les systèmes d'information pour l'enseignement supérieur (INES) et l'objectif de déployer le système d'information vers les établissements du champ culturel, au nombre de 250.

celui-ci serait resserré aux régions académiques, avec un correspondant coordonnateur à cet échelon territorial.

### 3.1.2. De fortes attentes face à des difficultés parfois récurrentes

Que ce soit avec le SIES ou principalement avec la DEPP, le fonctionnement du réseau doit pouvoir répondre aux besoins des SSA. Les attentes, recensées au travers de l'enquête et explicitées lors des visites de la mission, font ressortir des demandes d'appui dans plusieurs domaines :

- les évolutions techniques (système d'information géographique, logiciel de traitement statistique des données R) ;
- la mutualisation avec des requêtes toutes prêtes ;
- les méthodes statistiques (régressions logistiques, typologies, modèle des moyens, etc.) ;
- la construction d'indicateurs complexes ou nouveaux, tels que l'indicateur de position sociale ;
- les investissements méthodologiques pour les études (suivis de cohortes FAERE, mixité sociale) ;
- les méthodologies d'évaluation de la performance des élèves ;
- les domaines structurants pour les systèmes d'information (nomenclatures, consignes pour le répertoire des établissements RAMSESE) ;
- l'assistance juridique. Les interrogations sur la diffusion de données ou de cartes, sur le croisement des bases, les déclarations à faire auprès de la CNIL sont fréquentes dans les services. La DEPP et la DAJ du ministère n'y apportent pas de réponses claires, en partie sans doute parce que les SSA ne sont pas une composante du service statistique ministériel.

D'une manière générale, les attentes portent sur le soutien de la DEPP dans l'usage des outils et l'appui méthodologique, les SSA n'étant pas en capacité de consacrer des moyens importants à l'élaboration de nouveaux outils ou à la conception d'études très approfondies. La mutualisation nécessaire pour que les SSA dégagent du temps et s'investissent dans des missions nouvelles ou plus stratégiques passe par un renforcement du pilotage de l'administration centrale sur tout ce qui tient à la donnée : définitions, méthodes de calcul, nomenclatures doivent être harmonisées autant que possible ; des procédures standardisées et l'automatisation de la production contribueront à améliorer la qualité des données tout en allégeant les tâches des SSA.

Les attentes sont aussi liées aux difficultés que rencontrent les SSA dans leurs relations avec la DEPP ou le SIES : le rôle qui est attendu d'eux dans certaines enquêtes ministérielles, les problèmes de fonctionnement technique des applications, les questions de calendrier<sup>78</sup>. Elles ont aussi trait à des difficultés d'accès aux données qui brident les SSA dans leur travail d'études et d'analyses.

---

<sup>78</sup> Des exemples sont donnés en annexe 3 dans le portrait des SSA : « le réseau de la statistique de l'éducation (DEPP - SIES - SSA).

Ce type de difficultés peut avoir trois raisons :

- la première raison résulte en partie des organisations académiques ou de la volonté des acteurs. En dehors de la base élèves, les SSA ne sont pas gestionnaires des bases et disposent plus ou moins facilement des données en fonction des conditions d'accès (DSI) ou des champs de compétence des services (DPE, DOS, SAIO). Sont particulièrement pointées les données de l'affectation (AFFELNET<sup>79</sup> et APB). Un SSA cite aussi les données sur les boursiers de l'enseignement supérieur alors que des requêtes pourraient être construites en lien avec le CROUS ;
- la deuxième raison tient aux limites actuelles des systèmes d'information ou des technologies, à l'image de la technologie obsolète du système des bases relais qui nécessite une refonte, engagée par la DNE en lien avec les directions concernées (DGESCO, DGRH, DAF, DEPP) et les académies. Les SI du premier degré connaissent des lacunes, même si des évolutions sont en cours avec la transformation de la base élèves ou le développement d'APAE premier degré. Les applications dédiées à la gestion n'ont pas été conçues à des fins statistiques : le développement au SIES du projet APB'Stat permettra d'adosser à APB des bases de données statistiques. Par ailleurs, il apparaît que certaines données ne sont pas exploitables en dessous du niveau national alors que les SSA souhaiteraient les décliner localement ou à un niveau plus fin. Les univers *Business Objects* nationaux ne permettent pas de répondre aux questions complexes ou relatives à des périmètres géographiques trop grands. Un SSA évoque des difficultés de traitement des données relatives aux examens avec la nouvelle application CYCLADES, tandis qu'un autre souhaiterait obtenir des statistiques sur les résultats aux concours d'enseignants (CAPES et CAPEPS) par établissement et par académie. Les études de cohorte s'étendant au-delà du champ de l'éducation nationale sont dépendantes du déploiement de SYSCA ;
- la troisième raison est le statut des SSA qui ne font pas partie du service statistique ministériel. De ce fait, les SSA sont restreints dans leur accès aux données : s'ils disposent des données « administratives » produites dans le périmètre des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, ils n'ont pas accès à la totalité des fichiers de données statistiques individuelles sur les étudiants et les établissements du SIES<sup>80</sup>. Il ne leur est pas non plus possible d'établir des diagnostics territoriaux sans recourir à des partenariats pour s'appuyer sur des données relatives au recensement, à l'agriculture ou à la santé. Se pose enfin le problème du partage des données entre SSA, en particulier dans le périmètre des régions académiques.

Enfin, sans que cela ne ressorte du même niveau d'attente, la mission a relevé l'importance de deux sujets qui ont ou auront un impact sur le réseau de la statistique publique de l'éducation.

La politique d'ouverture et de partage des données publiques (*open data*), impulsée par le gouvernement et relayée dans nos deux ministères par le secrétariat général avec des

---

<sup>79</sup> On notera que l'arrêté du 17 juillet 2017 portant création d'AFFELNET lycée prévoit expressément la finalité statistique du traitement automatisé : ainsi les SSA sont, comme les SAIO, destinataires des données contenues dans l'application.

<sup>80</sup> Les fichiers qui ne peuvent être légalement transmis aux SSA concernent les écoles privées d'ingénieurs et de management - gestion, les écoles privées qui font l'objet de l'enquête 26 agrégée ainsi que les établissements qui relèvent d'autres tutelles ministérielles. On notera cependant que le SIES met à disposition des données statistiques semi-consolidées sur **tous** les étudiants de l'enseignement supérieur dans la base centrale de pilotage (BCP).

correspondants techniques dans les rectorats relevant généralement du SSA et de la DSI, suscite deux types de questions en académie :

- des précautions sont nécessaires avant de mettre en ligne les données brutes relatives aux élèves. Naturellement, les données nominatives ne sont pas concernées, mais il s’agit de fixer le niveau minimal pour que le recoupement des données publiées ne permette pas d’isoler des données individuelles. Les SSA attendent un accompagnement de la DEPP ainsi qu’une collaboration étroite avec les DSI qui n’ont pas la même connaissance des règles de la statistique publique ;
- par ailleurs, les SSA contribuent à alimenter les *open data* régionaux. Or, une partie des données que les académies peuvent mettre à disposition localement sont déjà publiques au niveau national. Les services sont en attente d’une conduite harmonisée, pilotée depuis le ministère, qui évite de reproduire sur tout le territoire un travail mobilisant des énergies.

Le second sujet concerne les mégadonnées (*big data*), notamment autour de l’analyse des apprentissages (*learning analytics*) par le biais des données collectées au travers des outils bureautiques utilisés, des manuels électroniques, des téléphones portables, etc. Si les données massives n’ont pas encore d’influence dans le secteur de l’éducation, elles bouleverseront sans doute à terme la fonction statistique. Déjà l’on observe les polémiques poindre. La mission DNE Numeri’Lab travaille sur cette question. La DEPP doit s’associer aux réflexions en cours et sensibiliser les recteurs aux évolutions du contexte politique et technologique de la statistique – ouverture des données publiques et mise en œuvre de la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique, perspectives offertes par l’exploitation des mégadonnées et les risques inhérents – pour mieux accompagner les académies et les aider à prendre en compte ces enjeux.

En tout état de cause, l’accès aux mégadonnées renforce la nécessité de mettre à disposition des statistiques fiables, cohérentes, reposant sur une méthodologie solide et documentée pour contrer une exploitation « sauvage » de données libres.

Sur les problématiques du réseau de la statistique de l’éducation, la mission préconise :

- une dynamique nouvelle dans l’animation du réseau métier, s’appuyant sur un emploi dédié à la DEPP (en cours de recrutement) et des outils collaboratifs performants ;
- l’implication du SIES dans l’animation du réseau et la formation des SSA ;
- l’identification de correspondants du SIES dans les SSA pour améliorer la qualité de production des données en lien avec les établissements d’enseignement supérieur ;
- un pilotage du réseau par le service statistique ministériel qui doit viser la simplification des tâches itératives des SSA, standardiser les procédures de production et cadrer les méthodologies. L’objectif est clairement de renforcer l’efficacité et la disponibilité des SSA au service des politiques académiques et permettre l’extension de leur champ d’intervention ;
- la création d’une association professionnelle des responsables et adjoints de SSA, pour représenter le réseau au niveau national, cartographier les compétences, conduire des



réflexions et des travaux partagés pour produire des outils ou études d'intérêt général, avec des SSA chefs de file par projet ;

- le développement d'actions de formation continue organisées en regroupements interacadémiques ou par grande région académique ;
- l'ouverture ponctuelle des journées SSA à d'autres métiers (DSI, intervention de DRH par exemple).

### **3.2. Au sein du réseau local des acteurs de la statistique publique**

Les SSA ont des relations avec de nombreux partenaires extérieurs dans les académies pour produire des données et conduire des études : directions régionales de l'INSEE et autres services de l'État en région, collectivités territoriales, observatoires régionaux à l'exemple des CARIF-OREF, instituts d'aménagement et d'urbanisme, services statistiques et chercheurs des universités, etc. Pour autant, la mission a été étonnée du faible impact que ces relations pouvaient avoir sur les échanges de pratiques et, pour tout dire, de l'absence d'un véritable réseau local de la statistique publique : il s'agit toujours de coopérations ponctuelles, décidées en fonction de la demande, généralement sur la base d'une convention.

Les études partenariales bénéficient de l'expertise des SSA dans le champ de l'éducation et en même temps renforcent cette expertise. On peut citer à ce titre des travaux, avec l'INSEE ou d'autres organismes, sur le découpage des bassins d'éducation et de formation à travers l'examen des déplacements entre domiciles et lieux d'étude ou sur les mobilités étudiantes à l'entrée dans l'enseignement supérieur (Lille), sur les jeunes en milieu rural, les regroupements d'écoles dans le Cantal et le Puy-de-Dôme ou les besoins en logement pour les étudiants (Clermont-Ferrand), sur le brevet des collèges (Créteil, Paris, Versailles), etc.

Les études régionales, publiées par l'INSEE, obéissent à des règles que l'on retrouve à l'identique sur tout le territoire : les SSA produisent les données nécessaires après de nombreux échanges qui permettent de définir finement la problématique et le champ d'étude. L'INSEE fait ensuite l'analyse des données puis soumet à un comité de rédaction, composé de l'ensemble des parties à la coproduction, les pistes de résultats et d'articulation de l'étude. Celle-ci est ensuite validée et relue par tous.

À la direction générale de l'INSEE, on observe que peu d'études conjointes sont menées avec les SSA, mais que l'intérêt de travailler avec eux au niveau régional réside surtout dans la capacité à mobiliser des suivis de cohortes.

Ces coopérations ne suffisent pas à établir un réseau. Bien que l'INSEE soit chargé d'assurer la coordination du service statistique public français, cette mission ne s'étend qu'aux services statistiques ministériels proprement dits. Les directions régionales réunissent une fois par an les responsables des services déconcentrés pour une information sur les orientations nationales de l'institut et un échange transversal sur les travaux conduits en région. Mais le réseau qu'elles animent localement s'adresse uniquement aux personnels INSEE en poste dans ces services.

Plus surprenant encore, les SSA ont peu de relations avec les statisticiens travaillant dans les composantes de l'enseignement supérieur. Certes, 70 % des SSA répondent à des demandes des

universités – ou d’universitaires dans le cadre de leurs programmes de recherche – et ils sont 52 % à échanger des données avec les établissements. Mais leurs correspondants sont essentiellement les services scolarité ou les bureaux d’aide à l’insertion professionnelle (BAIP), plus rarement les services statistiques et d’aide au pilotage des universités, davantage en lien avec les SIASUP.

Les relations avec les CROUS – dont les conseils d’administration sont présidés par les recteurs – apparaissent encore plus limitées et ponctuelles. Surtout, 37 % des SSA n’ont aucune relation avec les centres régionaux qui bénéficient pourtant d’une position d’observation privilégiée de la vie étudiante et sont d’importants producteurs de données au travers de leurs applications de gestion, qu’il s’agisse des bourses, des aides sociales, du logement étudiant ou de la restauration universitaire. En se rendant dans un CROUS, la mission a d’ailleurs constaté qu’il reçoit peu de demandes des services académiques : les suivis de cohortes de boursiers et l’analyse des bénéficiaires que le CROUS effectue sont davantage exploités sous la forme de statistiques affinées par université (âge, filière de formation, résidence, situation au regard de la famille, etc.) à l’intention des commissions de la formation et de la vie universitaire des établissements.

La réflexion que l’on peut tirer de cet ensemble d’observations est qu’il y aurait sans doute intérêt à développer les échanges entre les techniciens des différentes institutions, pour aller voir comment les autres travaillent, connaître leurs objectifs et leurs contraintes. Pour la mission, cela serait particulièrement utile avec les régions et avec les universités qui disposent parfois de services très en pointe sur l’aide au pilotage à partir de l’exploitation des données.

Elle ne fait pas néanmoins de préconisation formelle à ce sujet : elle est consciente que les réseaux, d’une manière générale, sont difficiles à entretenir par manque de temps. Comme en témoigne une responsable de SSA, *« même s’il est évidemment souhaitable d’attendre plus des réseaux et de pouvoir échanger davantage, la réalité est plutôt que, à l’heure actuelle, la collaboration interacadémique régionale est la seule que l’on arrive à maintenir en dehors des journées SSA, et cela demande déjà beaucoup de temps et d’énergie »*.

## Conclusion

Au travers des problématiques de positionnement, d'organisation du travail et de fonctionnement en réseau examinées au long du rapport, il est manifeste que les services statistiques académiques, solides sur leur cœur de métier, peuvent apporter aux recteurs un appui stratégique en termes d'aide au diagnostic et au pilotage. Se dessinent aussi des pistes de progrès dont les recteurs et les SSA doivent se saisir au premier chef, mais qui obligent tout autant la DEPP et le SIES au niveau national.

Dans ces conditions, la question de l'intégration formelle des SSA dans le service statistique ministériel (SSM) n'apparaît pas à la mission comme un enjeu prioritaire.

L'appartenance au SSM présenterait des avantages certains :

- un label de qualité statistique reconnu, qui affirmerait pour les recteurs le caractère incontestable des données de leurs services vis-à-vis de tous les partenaires ;
- un accès à l'ensemble des données, y compris nominatives, qui faciliterait les travaux d'études utiles au pilotage des politiques académiques ;
- l'instauration d'une plus grande fluidité dans le partage des données, qu'elles soient nationales ou académiques, qui se révèle aujourd'hui indispensable dans le cadre des régions académiques ;
- enfin une harmonisation et une mutualisation plus directes dans les méthodologies, qui résulteraient de services placés davantage sous la responsabilité du SSM.

Pour autant, la situation actuelle des SSA n'est pas réhivitoire : leurs travaux s'inscrivent déjà dans le respect de la déontologie statistique, et la qualité des données produites n'est pas contestée ; des procédures de levée du secret statistique peuvent être engagées par le SSM<sup>81</sup> pour ouvrir l'accès à des données nominatives, telles que celles que le SIES ne peut légalement transmettre ; le partage des bases élèves au sein d'une région académique peut être autorisé par la CNIL si la DEPP en justifie la demande ; l'harmonisation des méthodologies ne nécessite pas de passer par des modifications statutaires et l'appartenance des SSA au SSM n'apporterait rien à la DEPP ni au SIES dans l'exercice de leurs missions respectives.

Une telle évolution se heurterait de surcroît au fonctionnement très déconcentré du ministère. Les SSA sont des services académiques, et non les services déconcentrés d'une direction ministérielle. Ils travaillent dans une relation de proximité avec les autorités académiques et transversalement avec les services gestionnaires. Les seuls services déconcentrés de l'État, qui font partie du SSM, sont ceux du ministère de l'agriculture et de l'alimentation : les services régionaux pour l'information statistique et économique (SRISE) possèdent des caractéristiques notablement différentes de celles des SSA : tous organisés avec le même statut de service, ils s'investissent essentiellement dans des travaux communs, dans le cadre du programme de statistique agricole du ministère ; le service de la statistique et de la prospective, au niveau de l'administration centrale, est leur premier donneur

---

<sup>81</sup> La direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) du ministère du travail a pu ainsi bénéficier de dérogations suite à une demande auprès du comité du secret statistique. Il s'agit néanmoins d'une procédure lourde.

d'ordre, avant les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ; l'activité basée sur des enquêtes est plus proche de celle de l'INSEE que de la DEPP qui dispose d'un ensemble puissant de systèmes d'information liés à la gestion du système éducatif.

À l'antipode de ce fonctionnement plus centralisé, les SSA sont fortement sollicités par les recteurs qui ont besoin, parfois dans l'instant, de notes et d'analyses nécessaires au pilotage académique. Cette mission des SSA, en dehors du champ du SSM et de son programme de travail, n'est pas à opposer à un positionnement comme services d'appui à la DEPP et au SIES. Les objectifs poursuivis, au service d'une politique orientée vers la performance du système éducatif et, finalement, la réussite des élèves, sont identiques. Ils requièrent des données toujours plus élaborées et de qualité, qui imposent une implication plus forte des directions ministérielles dans l'animation des services statistiques, au bénéfice des décisions stratégiques prises par les académies.

En conclusion, la mission préconise une meilleure intégration fonctionnelle des services statistiques académiques dans le service statistique ministériel plutôt qu'une intégration statutaire en son sein, finalement peu compatible avec les besoins du pilotage déconcentré du système éducatif.

A handwritten signature in dark ink, consisting of a long horizontal stroke that curves upwards and then back down, with a few smaller strokes intersecting it.

Alain TAUPIN

A handwritten signature in dark ink, featuring a vertical line on the left, a horizontal line across the middle, and a cross-like shape on the right.

Jean-Michel QUENET

## Tableau récapitulatif des préconisations

<b>Thématique : positionnement des SSA</b>	
Positionner les SSA de sorte qu'un lien direct existe avec le secrétariat général pour associer plus étroitement le responsable du SSA aux travaux qui préparent les orientations et les décisions des autorités académiques	Recteurs/SGA
Dimensionner les postes de chef de SSA (si possible au niveau ingénieur de recherche ou administrateur) à la hauteur des enjeux, avec une attention portée à l'intérêt d'ouvrir des recrutements de responsables ou adjoints à des candidatures de personnels en provenance de l'INSEE. La DEPP pourra aider les recteurs à définir les profils et veiller à l'adéquation des candidats avec le profil attendu	Recteurs/SGA DEPP
Affirmer le rôle transversal des SSA, experts de la statistique et garants de la qualité des données auprès de l'ensemble des services	SGA SSA
Clarifier les missions respectives des DSI et des SSA dans le champ de la gestion et de l'exploitation des bases ainsi que de la diffusion des données	DEPP/DNE SGA SSA/DSI
<b>Thématique : organisation du travail en académie</b>	
Mettre en place un comité de pilotage des travaux statistiques au niveau académique, à défaut d'un programme de travail stabilisé du SSA, afin d'arbitrer entre les commandes. Veiller en particulier à répondre aux besoins des DASEN tout en coordonnant les demandes émanant des différentes directions départementales	SGA DASEN SSA
Généraliser les procédures de visa des enquêtes pour en améliorer la qualité, éviter les redondances et nourrir l'information des SSA	SGA SSA
Développer le potentiel d'analyse et d'étude des SSA dans les autres champs que le second degré (premier degré, enseignement supérieur et personnels)	SGA SSA
Définir, en collaboration avec les services déconcentrés, une cible-type des compétences que tout SSA devrait pouvoir offrir afin de guider les futurs recrutements et mettre en œuvre des actions de formation continue répondant aux besoins prioritaires et spécifiques de chaque SSA	DEPP/SIES SSA
Élaborer des outils industrialisant la production des indicateurs pour automatiser la réponse aux demandes récurrentes et rendre les utilisateurs de données plus autonomes. Accompagner la mise à disposition de ces outils par une information régulière et une formation des usagers	SSA/DSI DEPP
Impliquer plus fortement les SSA dans le champ des études prospectives et la construction des scénarios d'évolution. S'approprier le nouvel outil de projections à long terme d'élèves (en tenir compte dans le plan de charge de l'année 2017-2018)	Recteurs/SGA DEPP/SIES SSA

<b>Thématique : organisation du travail au sein de la région académique</b>	
Mutualiser les activités des SSA pour répondre aux besoins de la région académique, sans exclure, en fonction des situations, la possibilité de créer auprès du SAR une fonction de coordination, plus particulièrement centrée sur les questions de qualité et de prospective	SGA/SAR SSA
Élaborer un programme de travail spécifique, commun aux SSA, intégrant des sujets d'étude portant sur la région académique et validé par le comité régional académique	CORÉA SAR SSA
Inscrire à l'ordre du jour d'une journée nationale des SSA un point concernant les conventions d'échanges de données pour confronter les pratiques régionales	DEPP
Ouvrir aux SSA des droits d'accès aux données élèves (SYSCA) dans le périmètre de la région académique (démarche auprès de la CNIL)	DEPP
Créer des infocentres statistiques dans les régions académiques, avec le soutien méthodologique de la DEPP et du SIES pour le calcul des indicateurs complexes	SGA SSA/DSI DEPP/SIES
Mutualiser le contrôle qualité de la production des données et les travaux de prévision en matière de poursuites d'étude post-baccalauréat et d'effectifs étudiants	SAR/SSA DEPP/SIES
<b>Thématique : fonctionnement en réseau</b>	
Donner une dynamique nouvelle à l'animation du réseau métier, en s'appuyant sur un emploi dédié à la DEPP (en cours de recrutement) et des outils collaboratifs performants	DEPP DNE
Impliquer le SIES dans l'animation du réseau et la formation des SSA	SIES
Identifier des correspondants du SIES dans les SSA pour améliorer la qualité de production des données en lien avec les établissements d'enseignement supérieur	SIES Recteurs SSA
Piloter le réseau dans l'objectif de simplifier les tâches itératives des SSA, standardiser les procédures de production et cadrer les méthodologies	DEPP
Créer une association professionnelle des responsables et adjoints de SSA, pour représenter le réseau au niveau national, cartographier les compétences, conduire des réflexions et des travaux partagés afin de produire des outils ou études d'intérêt général, avec des SSA chefs de file par projet	SSA
Développer des actions de formation continue organisées en regroupements interacadémiques ou par grande région académique	DEPP
Ouvrir ponctuellement les journées SSA à d'autres métiers (DSI, intervention de DRH par exemple)	DEPP

## Annexes

Annexe 1 :	Liste des entretiens de la mission.....	51
Annexe 2 :	Circulaire du 14 mars 1864.....	54
Annexe 3 :	Portrait des services statistiques académiques.....	57
Annexe 4 :	Recensement des principales enquêtes nationales et académiques réalisées en 2016 (académie de Grenoble) .....	73
Annexe 5 :	Liste des sigles utilisés .....	74





**Liste des entretiens de la mission**

**Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)**

Fabienne Rosenwald, directrice

Gilles Fournier, chef de service, adjoint à la directrice

Cédric Afsa, sous-directeur des synthèses

**Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES)**

Jérôme Harnois, chef du département des études statistiques de l'enseignement supérieur

**Direction générale de l'INSEE**

Sylvie Lagarde, directrice de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale

Françoise Maurel, directrice de la diffusion et de l'action régionale

Arnaud Degorre, directeur adjoint des ressources humaines, délégué à l'encadrement supérieur

**Académie d'Amiens**

Valérie Cabuil, rectrice de l'académie, chancelière des universités

Jean-Jacques Vial, secrétaire général d'académie

Jacky Crépin, DASEN de l'Oise, et Carine Decolasse-Tomczak, secrétaire générale de la DSDEN

Philippe Carosone, doyen des IA-IPR

Gilbert Leclère, chef du service académique de l'information et de l'orientation

Pascal André, chef du SSA

Marie-Hélène Rakowski, Jean Cornillie, Olivier Pruvost, collaborateurs du SSA

**Académie de Clermont-Ferrand**

Marie-Danièle Campion, rectrice de l'académie, chancelière des universités

Philippe Tiquet, DASEN du Puy-de-Dôme

Jean-Williams Semeraro, DASEN de la Haute-Loire, et Isabelle Verdier, cheffe de DOS à la DSDEN

Didier Gautereau, secrétaire général adjoint, directeur de la prospective et de l'organisation scolaire

Gérard Poux, chef du service académique de l'information et de l'orientation

Marylène Blondeau, déléguée académique à l'innovation et à la performance pédagogique

Evelyne Vézinet, directrice des systèmes d'information

Éric Loustau, chef du SSA

Aurore Aubrey-Dea, Aude Cadoret, Franck Catalayud, Maëva Franconnet, Christophe Rafrac, Marie-José Texeira, collaborateurs du SSA

Jean-Pierre Brenas, conseiller régional, conseiller communautaire de la communauté d'agglomération de Clermont-Ferrand

Laurent Rieutort, directeur du GIP Institut d'Auvergne pour le développement des territoires

Paul Chapouly, directeur de l'éducation au conseil départemental du Puy-de-Dôme

Sébastien Lapalus, chef du service sectorisation, coordination, fonctionnement au sein de cette direction, et Frédérique Marion, adjointe

Alexandre Guitton, vice-président fonctionnel numérique de l'université Clermont-Auvergne

### **Académie de Grenoble**

Claudine Schmidt-Lainé, rectrice de l'académie, chancelière des universités

Valérie Rainaud, secrétaire générale d'académie

Maria Goëau, secrétaire générale adjointe

Caroline Ozdemir, cheffe de la division de l'organisation scolaire

Jacques Eudes, chef de la division des systèmes d'information, et Joëlle Vincent, chef du département décisionnel, scolarité et développements académiques de la DSI

Céline Hagopian, cheffe du SSA

Nouredine Bouhrizi, Bertrand Capello, Evelyne Chastan, Christine Chevalier, Camille Grézard, Julien Latour, collaborateurs du SSA

### **Académie de Lille**

Guy Charlot, DASEN du Nord

Valérie Pinset, secrétaire générale adjointe, cheffe du service pour les affaires régionales, et Jérôme Van Heuversuyn, adjoint à la cheffe du SAR

Dominique Lévêque, cheffe du service académique de l'information et de l'orientation

Marie Seiller, adjointe au CSAIO

Virginie Ducornet, chef du service commun d'appui aux politiques pédagogiques et éducatives

Fabrice Danielou, chef du SSA

Bachir Ibsatene, Marie-Michèle Legrand, Carine Lhoste, Elena Potyagailo, Magali Vigé, collaborateurs du SSA

François Chevalier, directeur régional adjoint, chef du service études et diffusion à la direction régionale Hauts-de-France de l'INSEE

### **Académie de Lyon**

Françoise Moulin-Civil, rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, rectrice de l'académie, chancelière des universités

Pierre Arène, secrétaire général d'académie

Philippe Couturaud, DASEN du Rhône, et Marie-Odile Pollet-Paschal, secrétaire générale de la DSDEN

Claudine Mayot, secrétaire général adjointe, directrice du pôle organisation et performance scolaire

Isabelle Gloppe, secrétaire générale adjointe, directrice du pôle affaires générales, financières et de la modernisation

Jannick Chrétien, secrétaire générale adjointe, directrice du pôle enseignement supérieur et affaires régionales

Rabia Degachi, directrice de l'enseignement supérieur

Nicolas Mathey, directeur du service interacadémique de l'enseignement supérieur

Sandrine Bunod, contrôleur de gestion

Mireille Domenge-Vigneron, cheffe du SSA

Daniel Bosselet, Fabienne Gamet, Caroline Latreille, Marianne Mouchikhine, Audrey Noir, Brigitte Springer, Loïck Fauconnet (apprenti), collaborateurs du SSA

Bertrand Kauffmann, directeur régional adjoint, chef du service études et diffusion à la direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes de l'INSEE

## **Académie de Paris**

### *En Sorbonne*

Marie-Laure Coquelet, vice-chancelière des universités

Benoît Forêt, secrétaire général de l'enseignement supérieur

Alexandre Bosch, secrétaire général adjoint

Damien Rosset, chef du service pour les affaires régionales

Thierry Malinge, chef de la division des étudiants et de la vie universitaire

### *Au rectorat*

Jean-Michel Coignard, directeur de l'académie de Paris

Sandrine Depoyant-Duvaut, secrétaire générale de l'enseignement scolaire

Antoine Destrés, DASEN chargé des écoles et des collèges

Vincent Philippe, secrétaire général adjoint en charge du pôle programmation scolaire et moyens des écoles et des établissements

Muriel Bonnet, secrétaire générale adjointe en charge du pôle budget, performance et fonctions supports

Alice Derosier, cheffe du SSA

Marion Dubocq, Bruno Flotte, Olivier Gilotte, Sylvain Maugis, Fiona Varvenne, collaborateurs du SSA

Christophe Kerrero, directeur général adjoint des services du conseil régional d'Île-de-France, chargé de l'unité lycées, et Emmanuelle Moreno, cheffe du service carte des formations et administration de données au sein de cette unité

Denis Lambert, directeur général du CROUS de Paris

## **Académie de Reims**

Hélène Insel, rectrice de l'académie, chancelière des universités

Delphine Viot, secrétaire générale d'académie par intérim, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines

Cyrille Bourgery, secrétaire général adjoint, directeur des supports et moyens

Sandrine Puppini, cheffe du service académique de l'information et de l'orientation

Mélanie Bignon, cheffe du service commun du pilotage de la carte des formations et des emplois

David Bates, chef du SSA

Alice Correaux, Florence Cuny, Djamel Ichalalen, Fatma Mandi, Victor Nzobounsana, collaborateurs du SSA

## Circulaire du 14 mars 1864

N° 11.

— 220 —

14 mars.

MM. Lemas, professeur de rhétorique au lycée de Limoges ;  
Moignat-Duclos, censeur du lycée de Limoges ;  
Boulgon, chef d'établissement libre d'enseignement secondaire à Limoges.

Du 14 mars 1864.

*Inspection académique de l'Oise.* — M. Habert, commis de l'inspection académique de la Haute-Vienne (2<sup>e</sup> classe), est nommé commis de l'inspection académique de l'Oise (même classe), en remplacement de M. Floris, appelé à d'autres fonctions.

*Inspection académique de la Haute-Vienne.* — M. Floris, commis de l'inspection académique de l'Oise (2<sup>e</sup> classe), est nommé commis de l'inspection académique de la Haute-Vienne (même classe), en remplacement de M. Habert, appelé à d'autres fonctions.

*Lycée impérial de Tournon.* — Sont nommés aspirants répétiteurs au lycée impérial de Tournon :

M. Royannais, aspirant répétiteur au lycée impérial de Grenoble, en remplacement de M. Castan, décédé ;

M. Boissel, maître d'études au collège d'Albi, en remplacement de M. Valat, appelé à d'autres fonctions.

*Collège de Chartres.* — M. Prieur, bachelier ès sciences, est nommé régent des cours spéciaux d'enseignement primaire annexés au collège de Chartres, en remplacement de M. Bourgeois, appelé à d'autres fonctions.

*Collège de Saint-Flour.* — M. Cogordan, principal du collège de Saint-Flour, est chargé, en outre, de la classe de philosophie audit collège.

*Circulaire aux préfets sur la préparation d'une statistique de l'instruction primaire. (14 mars.)*

Monsieur le préfet, je désire réunir le plus promptement possible les éléments d'une statistique de l'instruction publique, et votre concours m'est indispensable en ce qui concerne particulièrement l'instruction primaire.

J'ai fait imprimer, en conséquence, un questionnaire en

forme de tableaux, auquel MM. les inspecteurs primaires devront répondre.

Ces tableaux sont destinés à constater, à tous les points de vue, l'état en France de l'enseignement public et de l'enseignement libre pour les garçons et pour les filles, ainsi que des salles d'asile et de tous les cours annexes, tels que cours d'adultes, ouvriers, écoles d'apprentis, etc.

Je vous envoie un nombre d'exemplaires suffisant de ce questionnaire pour que M. l'inspecteur d'académie en ait quatre à sa disposition, et que chaque inspecteur primaire en ait deux.

Un de ces exemplaires servira de minute, l'autre me sera envoyé, et je désire que le troisième soit conservé par MM. les inspecteurs d'académie et tenu par eux au courant d'année en année, de telle sorte qu'à un moment donné ils soient en mesure de me fournir les renseignements statistiques dont je pourrais avoir besoin. Le quatrième exemplaire leur est remis pour le cas où ils auraient à faire la transcription de quelques tableaux.

Je n'ignore pas, monsieur le préfet, que le travail demandé à MM. les inspecteurs primaires est considérable; mais j'ai lieu de croire que la plupart de ces fonctionnaires ont déjà par devers eux les détails qu'ils devront consigner sur les cadres.

Dans tous les cas, je réclame d'eux un véritable effort et je compte sur leur empressement à me répondre. Je suis convaincu que la statistique mettra en évidence les heureux résultats du zèle qu'ils ont déployé et que le Gouvernement n'a cessé d'encourager. Je serai heureux de pouvoir les remercier de l'activité et des soins dont ils feront preuve dans cette circonstance. Mais, autant je désirerais leur en tenir compte, autant je serais sévère pour ceux d'entre eux qui me transmettraient des renseignements inexacts ou mal coordonnés. Ils devront donc, avant d'envoyer leurs cadres à M. l'inspecteur d'académie, vérifier avec soin les concordances des diverses colonnes.

M. l'inspecteur d'académie devra en faire autant de son côté, et me remettre ensuite un relevé de ces états par arrondissement, chaque colonne devant être totalisée, de telle sorte que je n'aie qu'à faire le relevé de ces totaux par département pour avoir la statistique générale de la France.

Le travail que je vous demande devra m'être parvenu le 1<sup>er</sup> mai prochain au plus tard.

Je vous enverrai prochainement une série de questions que MM. les inspecteurs d'académie devront traiter dans le rapport qu'ils rédigeront et qui accompagnera l'envoi des tableaux de statistique. Ces questions seront imprimées en nombre suffisant pour que chaque inspecteur primaire puisse y répondre, et fournir ainsi à M. l'inspecteur d'académie les indications nécessaires.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

*Le Ministre de l'instruction publique,*

V. DURUY.

*Médailles et mentions honorables pour l'instruction primaire.*

La liste de ces récompenses est arrêtée ainsi qu'il suit, pour l'année scolaire 1862-1863, dans les départements ci-après :

SEINE-ET-OISE.

INSTITUTEURS.

*Médailles d'argent.*

M. Vassor, instituteur public à Villeneuve-Saint-Georges ;  
M. Daix, instituteur public à Marly-le-Roi.

*Médailles de bronze.*

M. Filliâtre, instituteur public à Maisons-sur-Seine ;  
M. Martin, instituteur public aux Granges-le-Roi ;  
M. Lemaire, instituteur public à Saint-Germain-lès-Corbeil.

*Mentions honorables.*

M. Pétronille, instituteur public à Ablon ;  
M. Gillot, instituteur public à Buhly ;  
M. Faroux, instituteur public à Pontchartrain ;  
M. Duterlin, instituteur public à Ableiges ;  
M. Lefèvre, instituteur public à Maisse ;  
M. Lainé, instituteur public à Vernouillet.

INSTITUTRICES.

*Médaille d'argent.*

M<sup>me</sup> Leclerc, institutrice publique à Viroflay.

**Portrait des services statistiques académiques (SSA)  
Enquête IGAENR 2017**

**Méthodologie**

La mission IGAENR présente les résultats d'une enquête effectuée auprès de tous les SSA. Élaborée avec le concours de M. Pascal André, chef du SSA d'Amiens, et mise en ligne par ses soins, cette enquête a été lancée le 3 février 2017. Les informations ont été collectées en février-mars 2017.

30 SSA ont répondu à l'enquête : 29 services de rectorat (sauf Martinique), 1 service de vice-rectorat (Mayotte). Le SSA d'Amiens a assuré un premier niveau d'exploitation des retours. La mission s'est ensuite chargée de l'analyse des données, de l'exploitation des questions ouvertes et de la mise en forme finale.

Afin de présenter certaines données de manière exhaustive et harmonisée, la mission a ponctuellement complété les informations auprès de la DEPP et consulté les organigrammes et annuaires des rectorats sur leur site internet. Elle a également neutralisé les non réponses dans le calcul de certains indicateurs. De ce fait, certaines données sont représentatives des 30 académies tandis que d'autres, chiffrées en pourcentages, se fondent sur les remontées de 27 à 29 académies.

Le SSA de Mayotte fait l'objet d'un encadré spécifique.

**Sommaire**

Tableau des SSA par région académique

Intitulé des services statistiques académiques

Positionnement dans l'organigramme

Chefs de service

Effectifs et personnels

Missions et activités

Interlocuteurs internes et partenaires externes

Le réseau de la statistique de l'éducation (DEPP-SIES-SSA)

Encadré : le service statistique du vice-rectorat de Mayotte

Régions académiques Académies	Dénomination du SSA	Chef du service	Effectif
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>			
Clermont-Ferrand	Division statistiques et évaluation	IGR	7
Grenoble	Service d'études statistiques, de la performance et de l'analyse de gestion	IGR	13
Lyon	Direction prospective et statistiques	INSEE	11
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>			
Besançon	Service études, expertises, modernisation	APAE	9
Dijon	Service statistique académique	INSEE	4
<b>Bretagne</b>			
Rennes	Service études, prospective, pilotage et performance	IGR	8
<b>Centre-Val de Loire</b>			
Orléans-Tours	Direction de l'évaluation et de la prospective	IGR	13
<b>Corse</b>			
Corse	Division de la prospective et des statistiques académiques	INSEE	2
<b>Grand Est</b>			
Nancy-Metz	Division de l'analyse de gestion et des statistiques	IGR	12
Reims	Service de la prospective et des statistiques	INSEE	6
Strasbourg	Division de l'évaluation, de la prospective et de la performance	INSEE	9
<b>Hauts-de-France</b>			
Amiens	Division de l'évaluation, de la prospective et du pilotage	APAE	8
Lille	Pôle académique statistiques, études prévisionnelles et analyses	INSEE	15
<b>Ile-de-France</b>			
Créteil	Pôle académique de prospective et de performance	PRAG	12
Paris	Service statistique académique	INSEE	15
Versailles	Délégation académique à la prospective et à l'évaluation des performances	IA-IPR	16
<b>Normandie</b>			
Caen	Bureaux statistiques et prévisions/étude et pilotage de la division prospective, performance et moyens	IGE	7
Rouen	Division de la prospective et de la performance	IGR	10
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>			
Bordeaux	Direction de l'évaluation et de la prospective	IGR	7
Limoges	Service statistique académique	IGE	3
Poitiers	Service statistique académique	INSEE	7
<b>Occitanie</b>			
Montpellier	Division de l'analyse, de la prospective, de l'évaluation et de la contractualisation	IGR	13
Toulouse	Direction de la prospective et de la performance	IGR	10
<b>Pays de la Loire</b>			
Nantes	Service évaluation, prospective et performance	INSEE	12
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>			
Aix-Marseille	Pôle des statistiques de la direction de l'analyse, des études et des statistiques <sup>1</sup>	IGE	5
Nice	Service prospective et performance	INSEE	7
<b>Guadeloupe</b>			
Guadeloupe	Service statistique académique	CTR	4
<b>Martinique</b>			
Martinique	Service de la statistique et des études prospectives	IGE	3
<b>La Réunion</b>			
La Réunion	Service statistiques et indicateurs de pilotage	IGE	7
<b>Guyane</b>			
Guyane	Service statistique académique	INSEE	2

<sup>1</sup> Situation au moment de l'enquête. Des évolutions sont sans doute à venir si la direction dans son ensemble est considérée comme le SSA.

*Sigles : APAE : attaché principal d'administration de l'État – CTR : contractuel - IGE : ingénieur d'études – IGR : ingénieur de recherche – IA-IPR : inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional – INSEE : attaché principal statisticien (ou contrôleur principal) de l'INSEE – PRAG : professeur agrégé.*

*Sources : enquête de la mission auprès des SSA, organigrammes et annuaires des rectorats (sites Internet).*



## Intitulé des services statistiques académiques

Six services sur trente seulement ont conservé la dénomination de SSA – ou l’ont récemment adoptée pour l’un d’entre eux. Les autres appellations déclinent souvent, à leur façon, l’intitulé de la direction ministérielle – direction de l’évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP).

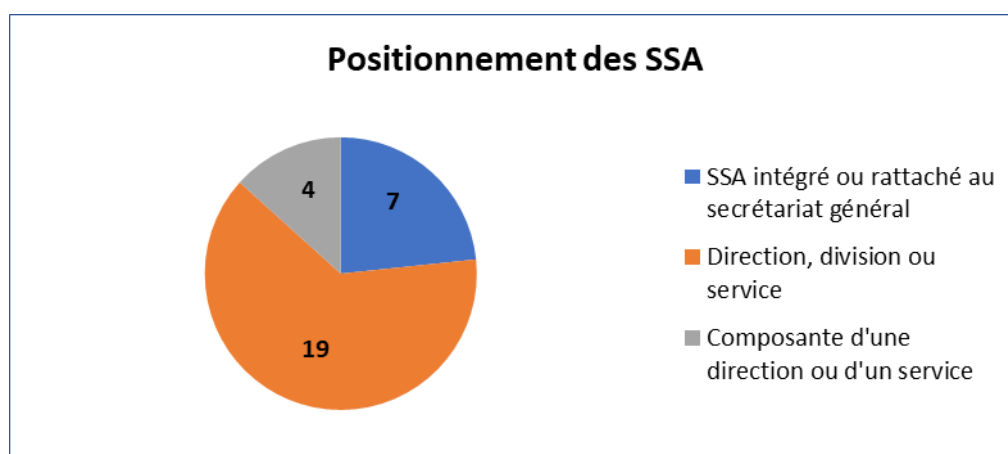
Quelle que soit la structuration retenue (direction, division, délégation, service, pôle, bureau), les mots les plus utilisés sont :

- statistiques (17 fois),
- prospective (16 fois),
- performance (9 fois),
- évaluation (8 fois),
- études (6 fois),
- pilotage (4 fois),
- analyse ou analyse de gestion (4 fois),
- prévisions (2 fois),
- indicateurs, expertises, modernisation, contractualisation (1 fois chacun).

La grande diversité d’intitulés ne facilite pas le repérage immédiat des SSA dans les organigrammes des services académiques.

## Positionnement dans l’organigramme

Le positionnement des SSA au sein des organigrammes rectoraux ne peut à lui seul témoigner de l’appui réel apporté au pilotage académique : les visites en académie ont bien montré l’impact du travail transversal conduit par les SSA dont la visibilité tient en grande partie aux démarches proactives des équipes ; l’histoire des personnes et la taille variable des services expliquent également des situations différentes. Cependant la place du SSA dans l’organigramme reste souvent révélatrice de l’attente des autorités académiques en termes d’aide au diagnostic et d’appui au pilotage. Elle est aussi un signe important, vis-à-vis des partenaires extérieurs notamment, pour la visibilité du réseau de la statistique de l’éducation ainsi que pour l’attractivité des postes.



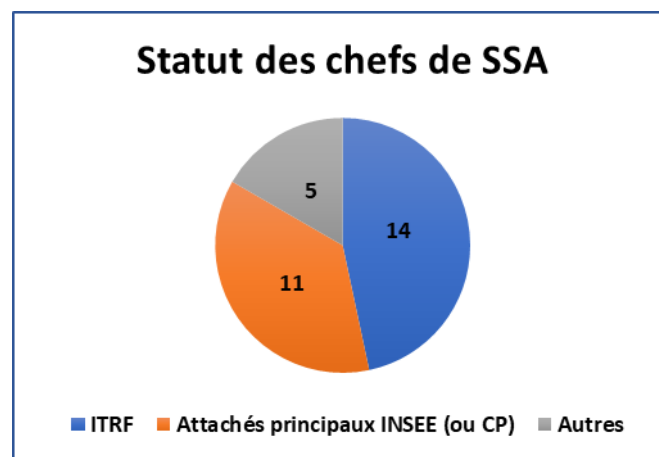
Ce positionnement peut donc être analysé au regard de la ligne hiérarchique et de la distance par rapport aux principaux décideurs, avec une typologie en trois catégories :

- un SSA intégré ou directement rattaché au secrétariat général. C’est le cas de 7 SSA sur 30 ;

- un SSA qui a un statut de direction (de division ou de service) à part entière au même titre que les autres directions du rectorat. Ils sont 19 dans ce cas. La plupart du temps, ils prennent place au sein d'un pôle piloté par un secrétaire général adjoint, soit en charge des moyens et de l'organisation scolaire (14), soit en charge de la performance ou du contrôle de gestion (2), soit en charge des fonctions support (1) ;
- un SSA qui est une composante (service ou bureau) d'une direction ou d'un service. Il existe donc un cadre intermédiaire entre le SSA et l'équipe du secrétariat général. Cette configuration tend nettement à disparaître, puisque seuls quatre SSA sont dans ce cas : ils constituent un service au sein d'une direction des moyens (2) ou d'une structure dédiée à l'analyse, à l'aide au pilotage ou au contrôle de gestion (2).

### Chefs de service

C'est une originalité dans les services académiques : un peu plus d'un tiers des chefs de SSA sont des cadres mis à disposition de l'éducation nationale par l'INSEE (37%). A une exception près (contrôleur principal de l'INSEE), ils sont attachés principaux statisticiens. Les personnels ITRF du ministère, ingénieurs de recherche ou ingénieurs d'étude, demeurent la catégorie la plus représentée parmi les chefs de service (47%). Néanmoins quelques cadres administratifs (attaché principal d'administration de l'État) ou pédagogiques (inspecteur pédagogique régional, professeur agrégé) sont en charge d'un SSA.



Le plus souvent, les chefs de SSA fonctionnaires de l'éducation nationale ont connu au cours de leurs études ou de leur carrière un parcours de statisticien, informaticien ou contrôleur de gestion. En revanche, il est rare que les cadres INSEE aient antérieurement occupé des fonctions en lien avec le système éducatif ; ils ont en général alterné des fonctions au sein du service statistique public (direction générale de l'INSEE ou autres ministères) et en services déconcentrés (directions régionales de l'INSEE, agriculture, équipement, travail).

Le renouvellement est important : la moitié des chefs de SSA sont en fonction depuis moins de quatre ans. Neuf d'entre eux ont même un an ou moins d'ancienneté. Il s'agit surtout de cadres de l'INSEE dont l'ancienneté moyenne (2,3 ans) est nettement inférieure à celle des cadres de l'éducation nationale (5,5 ans) : prendre un poste dans un service déconcentré de l'État est en effet une étape nécessaire dans la carrière des attachés principaux de l'INSEE. À l'inverse, les quatre chefs de SSA les plus anciens dans la fonction (entre 10 et 16 ans) sont tous issus de l'éducation nationale.

Enfin, deux des trois services les plus étoffés sont dirigés par un attaché principal statisticien. Pourtant, l'on ne peut mettre en évidence de corrélation entre la taille du service et la présence à sa tête d'un personnel de l'INSEE : les services dirigés par un INSEE comptent un peu plus de huit agents en moyenne, soit à peine moins que la moyenne globale (8,56). Sans doute des considérations géographiques jouent au moment de prendre ou conserver une affectation, y compris dans les plus petits services.

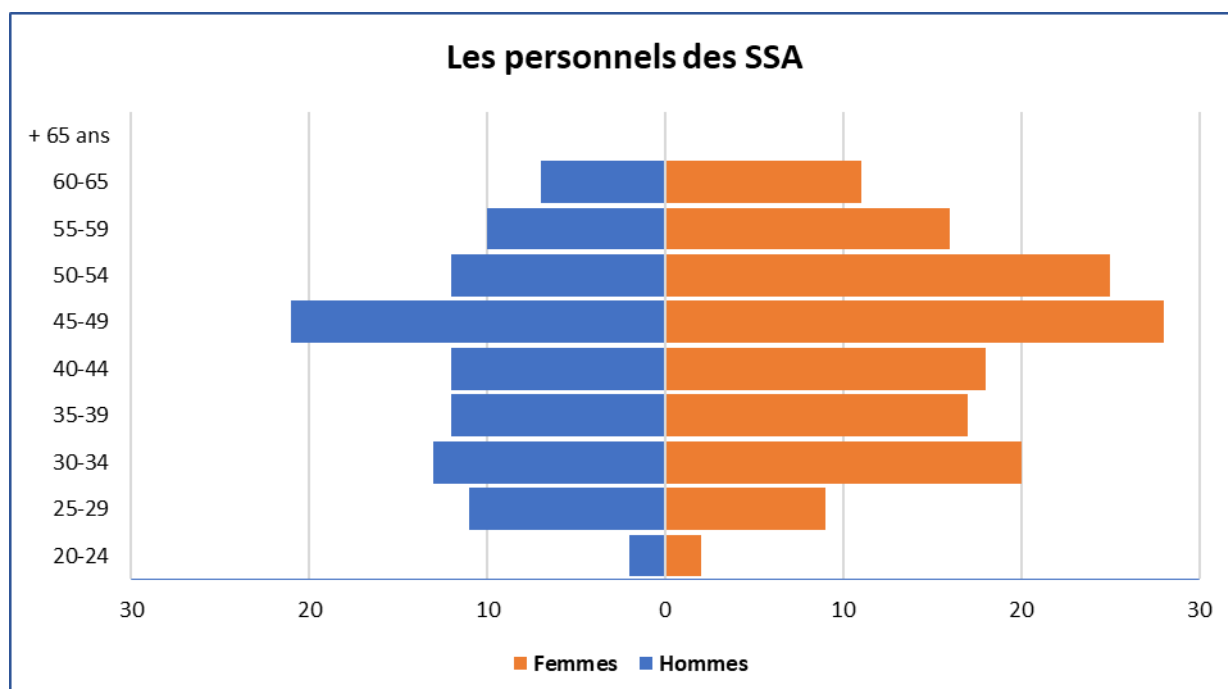
### Effectifs et personnels

257 agents au total travaillent dans les 30 SSA (hors vice-rectorats) qui comptent entre 2 et 16 agents.

- 16 services comptent 8 agents ou plus. Après Versailles (16 agents), ce sont les SSA des académies de Lille et Paris (15), Grenoble, Montpellier et Orléans-Tours (13) qui disposent des effectifs les plus élevés ;
- 14 services ont entre 2 et 7 agents. Avec deux agents chacun, les SSA de Corse et de Guyane sont les services de plus petite taille.

Pour autant qu'il soit pertinent de faire une comparaison à partir d'un effectif aussi réduit, la pyramide des âges des personnels en poste dans les SSA présente deux différences majeures avec celle, plus générale, des personnels de la filière administrative de l'enseignement scolaire<sup>82</sup> :

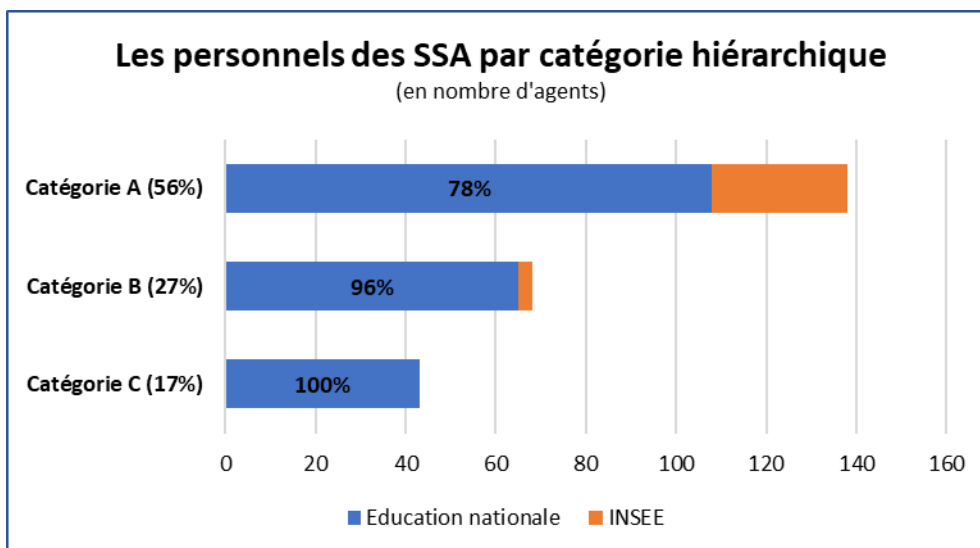
- une répartition hommes-femmes plus équilibrée : 41-59 % ;
- une répartition également plus équilibrée par tranche d'âge : 35 % de moins de 40 ans, 32 % entre 40 et 49 ans, 33 % de plus de 50 ans.



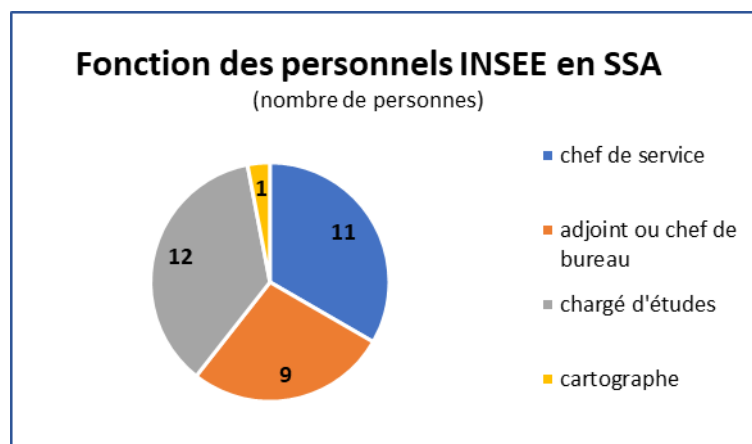
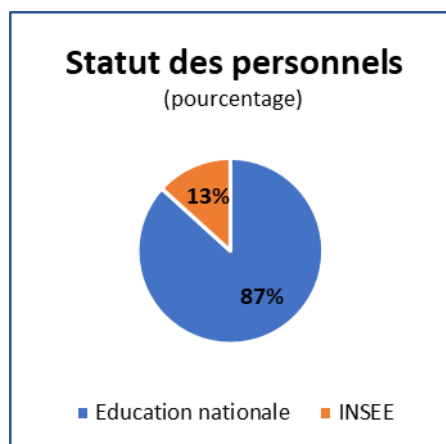
Alors que la catégorie C reste majoritaire dans le total des personnels administratifs, ingénieurs, personnels techniques de recherche et de formation en poste au sein de l'enseignement scolaire

<sup>82</sup> Cf. *Bilan social du ministère 2015-2016, 1. Enseignement scolaire*, page 54, DEPP, mars 2017.

(52 % de catégorie C, 28 % de catégorie B et 20 % de catégorie A)<sup>83</sup>, les SSA se caractérisent par une nette majorité de personnels de catégorie A (56 %), nécessitée par l'expertise, le savoir-faire en matière d'ingénierie et la technicité de l'activité statistique. On note même un SSA dont la totalité des effectifs appartient à cette catégorie.



Compte tenu des fonctions qu'ils exercent, les personnels issus de l'INSEE appartiennent très majoritairement à la catégorie A. Au total, catégories A et B confondues, ils sont 33 parmi les 257 personnels des SSA ; 24 SSA comptent au moins un fonctionnaire de l'INSEE (sur les 28 qui ont donné cette information).



### Les missions et activités

Les intitulés des services dessinent des périmètres variables. Au-delà de leur participation au programme de travail de la DEPP et d'un tronc commun d'activités autour des élèves, les SSA peuvent en effet être sollicités dans de nombreux domaines d'action des académies.

<sup>83</sup> *Ibid.* pages 47 et 51.

Des thématiques apparaissent toutefois totalement hors champ dans certains SSA : ainsi 18 SSA sur 27<sup>84</sup>, soit les deux tiers, n'interviennent pas dans le domaine du contrôle de gestion, 14 dans le champ du décrochage scolaire ou dans le numérique éducatif, 13 dans celui de l'orientation, 8 dans celui de la contractualisation avec les établissements publics locaux d'enseignement, 8 dans le domaine des ressources humaines, 7 dans celui de l'allocation des moyens, 3 dans celui de la carte des formations – où pourtant deux SSA sur trois ont contribué au développement d'outils dans le cadre des applications de gestion de cette carte.

Seul un chef de SSA sur deux déclare que les missions et les objectifs de son service sont formalisés, généralement au travers de sa lettre de mission, de sa fiche de poste voire de celle des agents, ou de notes de présentation.

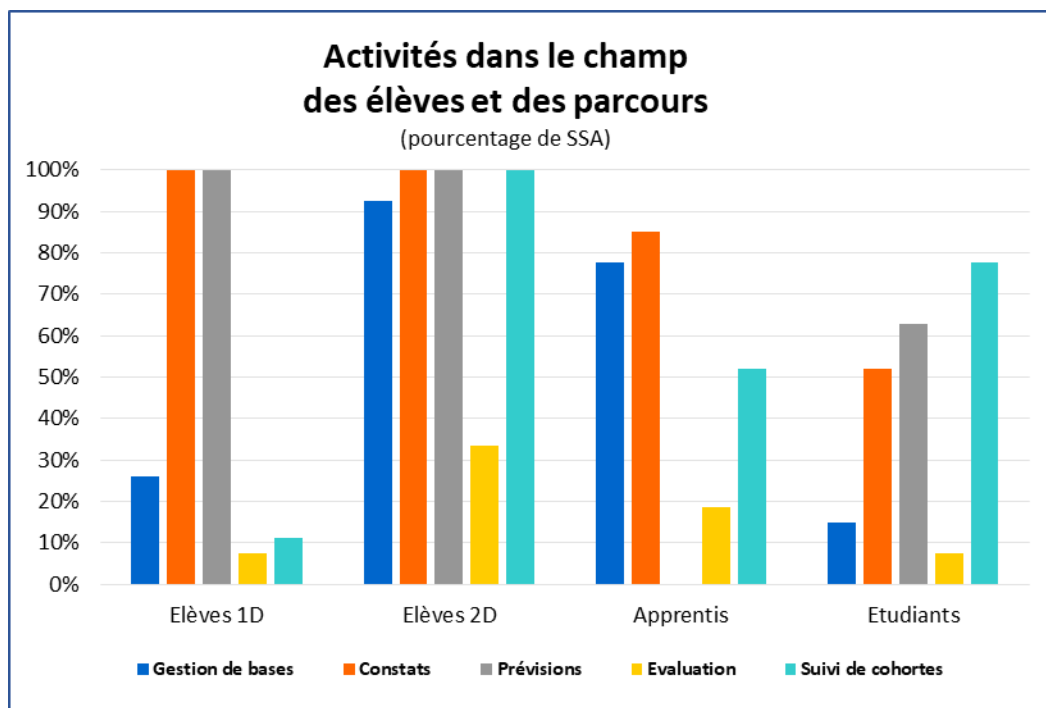
Un programme de travail formalisé existe dans moins d'un quart des SSA, et n'est pas forcément renouvelé chaque année. C'est bien souvent un document de travail interne, un calendrier des tâches qui facilite la programmation du travail des équipes ou un bilan d'activités qui trace des perspectives pour l'année suivante. Les programmes recouvrent les tâches incompressibles (essentiellement la gestion des enquêtes et des bases, les constats et prévisions), les tâches qualitatives (publications, études nouvelles envisagées) et des points d'actualité (constitution de comités de pilotage ou de groupes de travail, travaux de géolocalisation, etc.).

64 % des chefs de SSA considèrent que les missions du service statistique ont évolué au cours des dernières années : les réorganisations des services académiques, les sollicitations plus nombreuses des recteurs, l'extension des champs d'intervention – notamment au premier degré, à l'enseignement supérieur ou encore aux ressources humaines –, le développement des outils – avec l'informatisation, les logiciels de cartographie – ou, plus récemment, la mise en place des régions académiques expliquent ces évolutions. Il n'en reste pas moins que 36 % des répondants estiment que le champ de leurs missions n'a pas été modifié<sup>85</sup>.

---

<sup>84</sup> Tous les graphiques qui suivent se fondent sur les données remontées des 26 académies métropolitaines et de l'académie de La Réunion. Lorsque l'information sur les SSA de la Guyane et de la Guadeloupe était disponible, le texte en tient compte.

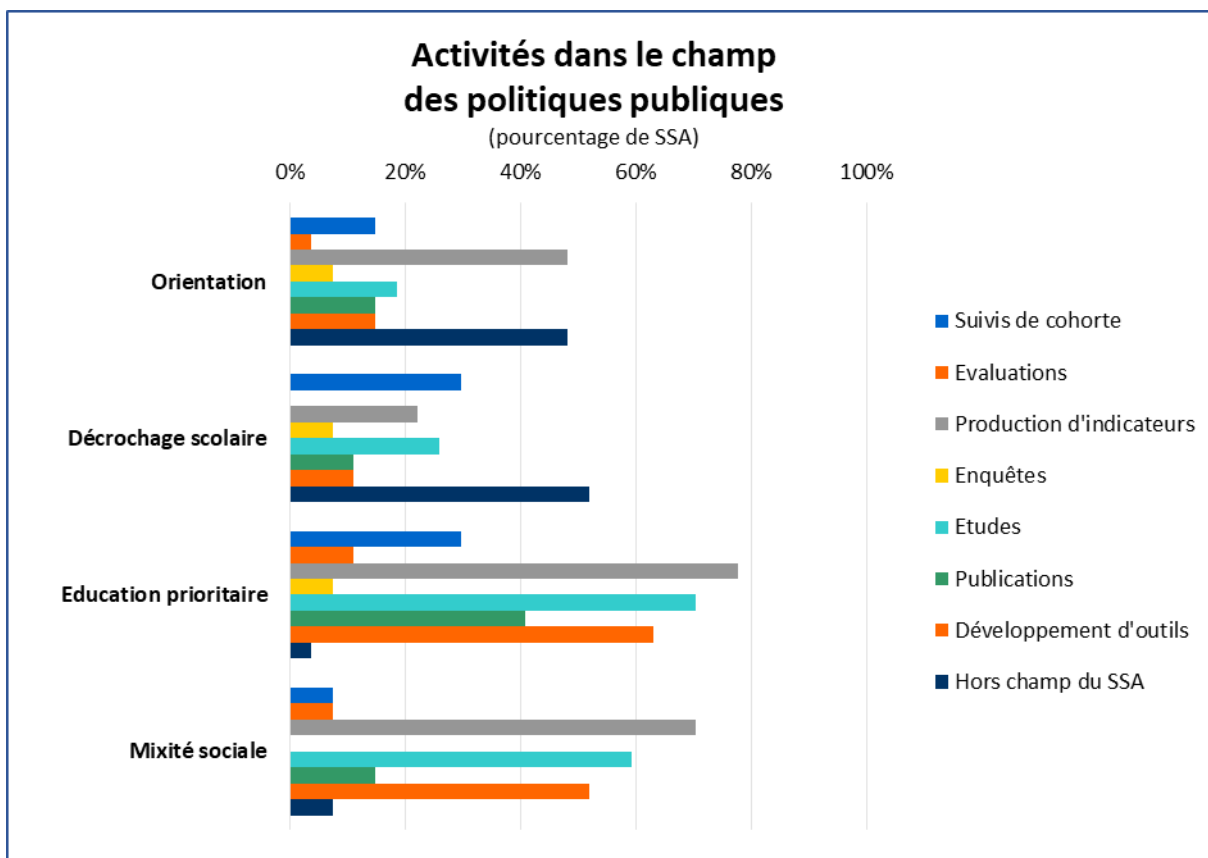
<sup>85</sup> Le peu de recul de certains chefs de service ou, éventuellement, leur moindre connaissance du fonctionnement du système éducatif s'ils sont issus de l'INSEE n'expliquent que partiellement ce résultat.



Les constats et prévisions font partie du cœur de métier des services statistiques. La totalité des SSA développent également des suivis de cohorte qui offrent un regard sur les parcours au-delà de statistiques descriptives à un instant donné : ces suivis concernent surtout les élèves du second degré et les étudiants (sans que l'on puisse distinguer, parmi ces derniers, ceux qui sont scolarisés dans le post-baccalauréat en lycée et ceux qui sont inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur), moins les apprentis (14 SSA) ou les élèves de l'éducation prioritaire (8 SSA). Par exemple, un suivi de cohorte est spécifiquement prévu dans une académie pour les élèves de troisième scolarisés en REP+ qui se sont engagés dans un parcours d'excellence.

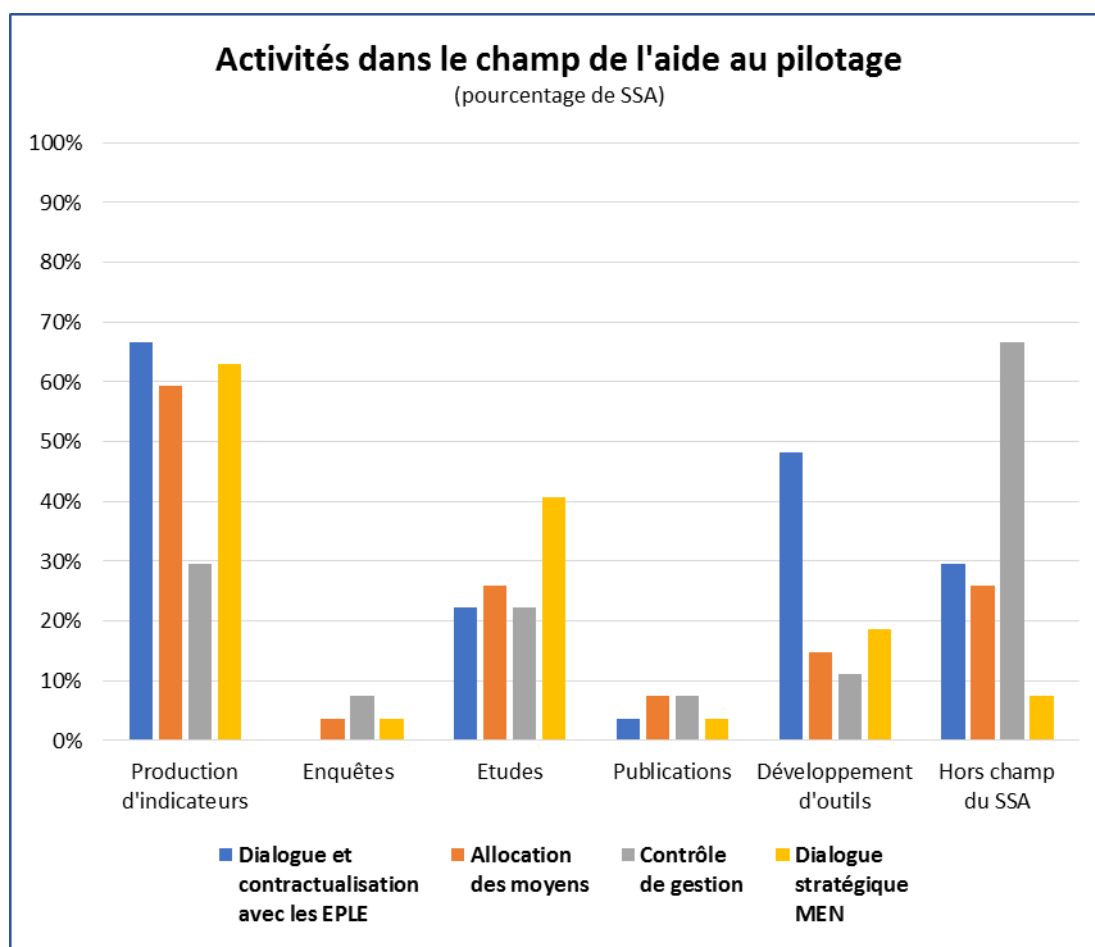
La gamme d'activités dans le champ des élèves et des parcours ne se limite pas aux items présentés dans le graphique : les SSA produisent des indicateurs, des études et des publications (notamment sur les constats de rentrée et les résultats aux examens). Outre les enquêtes du programme de la DEPP, telles que les enquêtes d'insertion dans la vie active des sortants de formation professionnelle en lycée (IVA) ou les enquêtes d'insertion professionnelle des apprentis (IPA), ils procèdent généralement à des enquêtes locales, par exemple sur le suivi de certains dispositifs mis en œuvre dans le cadre des différentes réformes. Si la plupart d'entre eux prennent en charge les enquêtes de la DGESCO – mises en ligne sur le portail ORQUESTRA –, on note que ces dernières sont parfois confiées à d'autres services au sein des rectorats.

La mobilisation des académies dans la réforme de l'éducation prioritaire ainsi que la volonté de décliner localement les travaux de la DEPP sur la mixité sociale expliquent l'importance de ces sujets dans les activités des SSA, tandis que l'orientation et le décrochage scolaire restent souvent dans le champ de compétence exclusif des services d'orientation (SAIO). La difficulté d'accès aux données de l'orientation et de l'affectation (applications AFFELNET et APB) est d'ailleurs signalée par plusieurs SSA.



Au-delà des missions traditionnelles que les SSA continuent d'assurer, leur rôle stratégique au sein des rectorats se mesure désormais à l'appui qu'ils apportent dans l'aide au diagnostic et l'aide au pilotage, non seulement à l'intention des autorités académiques mais aussi, de plus en plus souvent, à celle des établissements eux-mêmes. C'est notamment l'objet des indicateurs ou des fiches établissement qui servent de support aux dialogues de gestion et de performance ainsi qu'à la contractualisation avec les EPLE. Des applications sont développées pour automatiser la production de ces dossiers et faciliter l'appropriation des indicateurs par les équipes des EPLE. De même, les outils de cartographie sont de plus en plus employés par les SSA.

Plus de 60 % des SSA sont également sollicités dans le cadre de la préparation des dialogues stratégiques avec le ministère, essentiellement pour calculer ou vérifier des indicateurs, mais aussi pour produire une partie des analyses. Seulement deux SSA ne prennent pas part directement à cette séquence de travail où services et conseillers du recteur sont intensément mobilisés à l'automne.

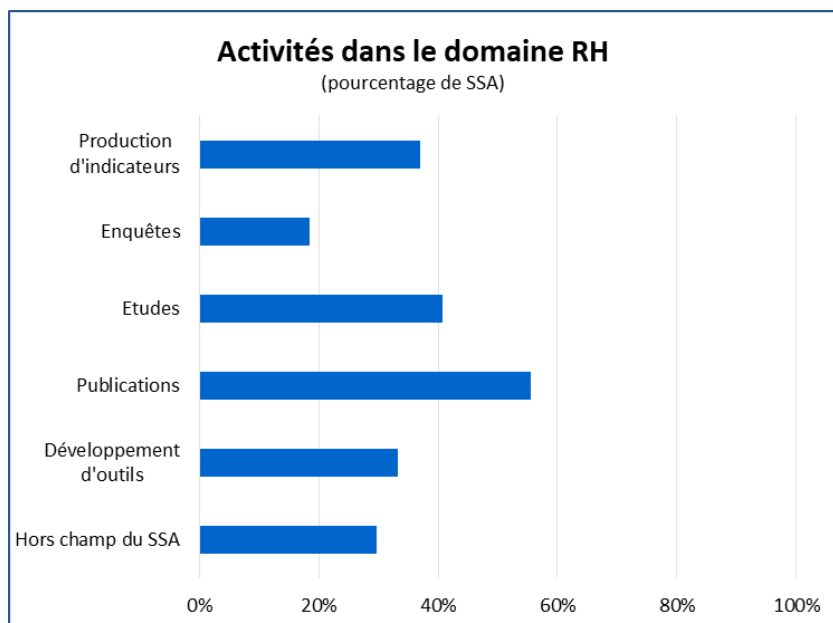


L'enquête montre clairement que les SSA jouent de plus en plus un rôle dans l'allocation des moyens pour faire tourner les modèles de répartition, en particulier dans le premier degré, sur la base du modèle et des indicateurs développés par la DEPP avec la DGESCO : ils contribuent ainsi à harmoniser les méthodes de répartition des moyens entre les départements au sein d'une même académie.

Le champ du contrôle de gestion reste en revanche strictement séparé de la fonction statistique dans 67 % des SSA. Quelques SSA ont en charge une partie de ce contrôle, qui porte en général sur les emplois (CNE, enquête SERACA), ou réalisent des études qui entrent dans ce cadre.

Les préoccupations des académies en matière de ressources humaines deviennent prégnantes. Les SSA, nombreux déjà à contribuer à la réalisation des bilans sociaux académiques – essentiellement au travers des extractions de l'application BSA –, sont de plus en plus sollicités sur ce champ : ils s'impliquent dans les déclinaisons académiques du modèle national de gestion prévisionnelle des enseignants ; ils conduisent des études consacrées en particulier aux ressources humaines dans le premier degré, par exemple le bilan du mouvement ou du remplacement, la prévision des capacités d'accueil des enseignants, etc. ; ils assurent des enquêtes sur les risques psychosociaux. L'absence de compétences relatives à la gestion des professeurs des écoles dans les divisions des personnels enseignants (DPE) des rectorats explique cette tendance récente. Un SSA vient d'ailleurs de recruter un chargé d'étude spécifique sur une mission RH. Dans le second degré, les DPE disposent en interne des ressources pour effectuer des requêtes dans les bases, produire des indicateurs et les analyser, tandis que les SSA sont peu armés face à la complexité tant des règles et positions statutaires que des bases de gestion du système d'information des ressources humaines.



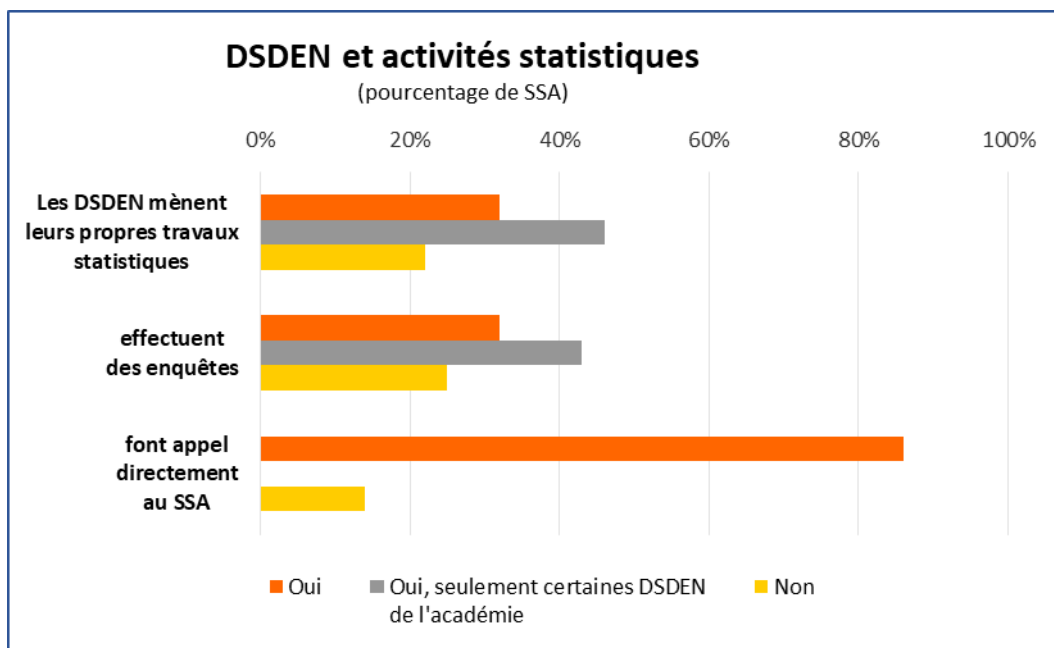


### Interlocuteurs internes et partenaires externes

Loin devant les échanges de données et les travaux en coproduction, ce sont surtout les réponses aux commandes ou aux demandes qui mobilisent le plus grand nombre de SSA dans les relations avec leurs interlocuteurs internes au sein des académies. Ces demandes émanent bien sûr des recteurs et secrétaires généraux, mais aussi principalement des corps d'inspection, des services académiques d'information et d'orientation (SAIO), des divisions de l'organisation scolaire (DOS), des délégations académiques à la formation professionnelle (DAFPIC / DAET), des DASEN ou de leurs services et, désormais, des services aux affaires régionales (SAR).

Tous types de collaboration confondus, les SSA travaillent essentiellement avec trois services : les DOS, les SAIO et les DSI. Ainsi plus d'un SSA sur deux coproduit des travaux – outils ou études – avec les directions des systèmes d'information (DSI) (74 % des SSA), les DOS et les SAIO (56 %). C'est aussi avec eux qu'ils échangent le plus fréquemment des données. Les « échanges de pratique » avec les DSI sont particulièrement importants : ils témoignent du caractère incontournable des outils informatiques et du développement des applications d'aide à la décision ; ils recouvrent également les relations, parfois complexes, qui sont établies entre les gestionnaires techniques des bases et les personnes en charge du traitement des données ; ils renvoient aussi aux besoins en compétences informatiques de certains SSA.

Les SSA soulignent des collaborations fréquentes avec les services départementaux, avec des correspondants identifiés dans les DSDEN de l'académie, et une montée en charge du contrôle des constats du premier degré. Quant aux DASEN, ils peuvent faire directement appel aux SSA dans l'aide au pilotage ; ils contribuent parfois à la définition collective du programme de travail du SSA lorsqu'il existe et bénéficient de l'expertise statistique des SSA dans les dossiers académiques dont ils sont chargés. Il est toutefois noté que les travaux impactant les départements sont pilotés par les secrétaires généraux des académies : c'est notamment le cas des dialogues de gestion avec les établissements et de l'allocation des moyens, avec des méthodes de plus en plus harmonisées. Dans le champ du premier degré est déplorée l'absence d'outils, ou leur caractère limité (simples fichiers *Excel*), alors même que les compétences des SSA sont moindres que dans celui du second degré.



La situation est différente dans les académies monodépartementales ou dans celles qui accueillent, au sein du rectorat, les services de la DSDEN du département siège de l'académie : le SSA est alors appelé à prendre en charge toutes les missions statistiques (constats et prévisions des écoliers, construction de tableaux de bord, formation des directeurs à l'outil de direction ONDE, etc.).

On peut distinguer trois grandes catégories de partenaires extérieurs des SSA dans les académies : les collectivités territoriales, l'INSEE et les autres services de l'État, les opérateurs de l'enseignement supérieur que sont les universités et les CROUS.

Les compétences des collectivités et la territorialisation des politiques éducatives justifient l'importance des relations dans le domaine statistique : 96% des SSA ont des demandes des collectivités territoriales ; 74 % échangent des données avec elles – notamment dans le cadre des conventions d'échanges de données avec les régions ; 33 % coproduisent des études, voire co-développent des outils.

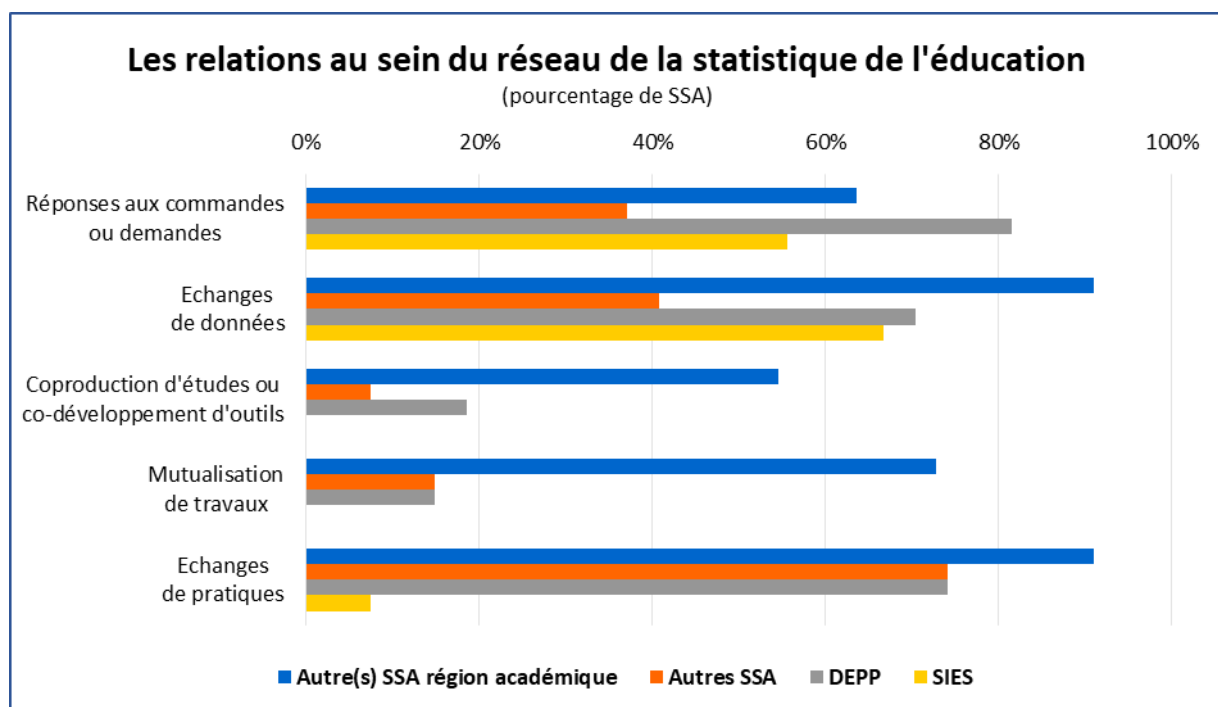
Les relations avec l'INSEE sont principalement tournées vers l'échange de données (63 % des SSA) ou la coproduction d'études (59 %), mais l'on note également que 30 % des SSA citent des échanges de pratiques avec les directions régionales. La relation avec les autres services de l'État en région relève essentiellement de la réponse à des demandes (81 % des SSA).

Si 70 % des SSA répondent également à des demandes des universités – ou d'universitaires dans le cadre de leurs programmes de recherche – et échangent des données avec les établissements (52 % des SSA), les relations avec les CROUS apparaissent beaucoup plus limitées et ponctuelles.

### **Le réseau de la statistique de l'éducation (DEPP-SIES-SSA)**

Les spécificités de la fonction statistique et l'association des SSA à la mise en œuvre du programme national d'enquêtes justifient un fonctionnement en réseau au sein de la sphère de l'éducation. Pour autant, le réseau métier constitué par les SSA et les deux services statistiques ministériels (DEPP et SIES) recouvrent des situations très différentes.

La création des régions académiques a eu un réel impact sur les activités des SSA en termes d'échange de données et de pratiques, mais aussi en termes de mutualisation, de coproduction et de réponse aux commandes. C'est le signe de l'émergence d'un véritable réseau territorial dans les vingt-deux académies concernées par un travail commun.



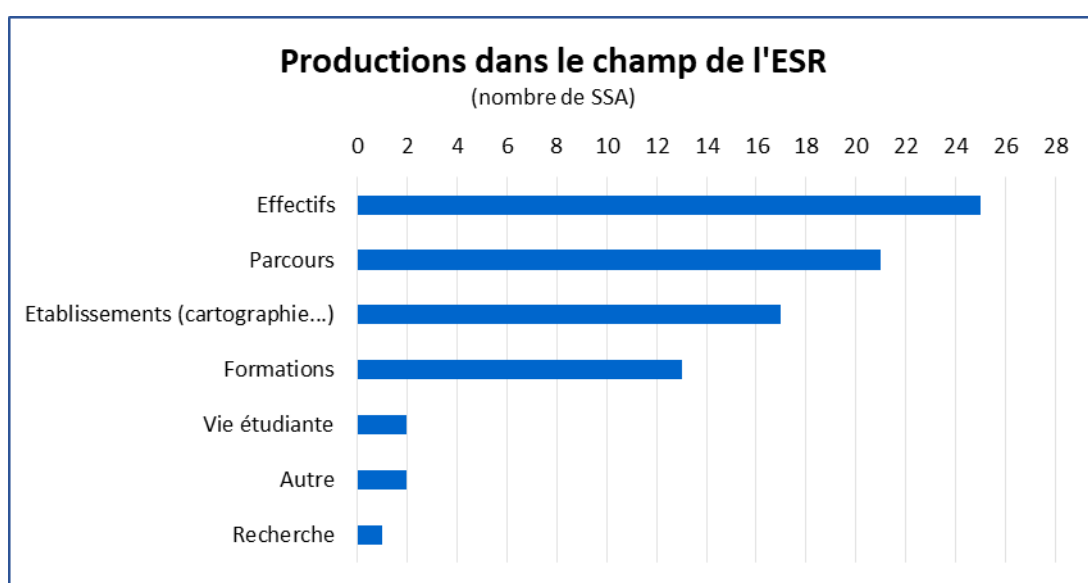
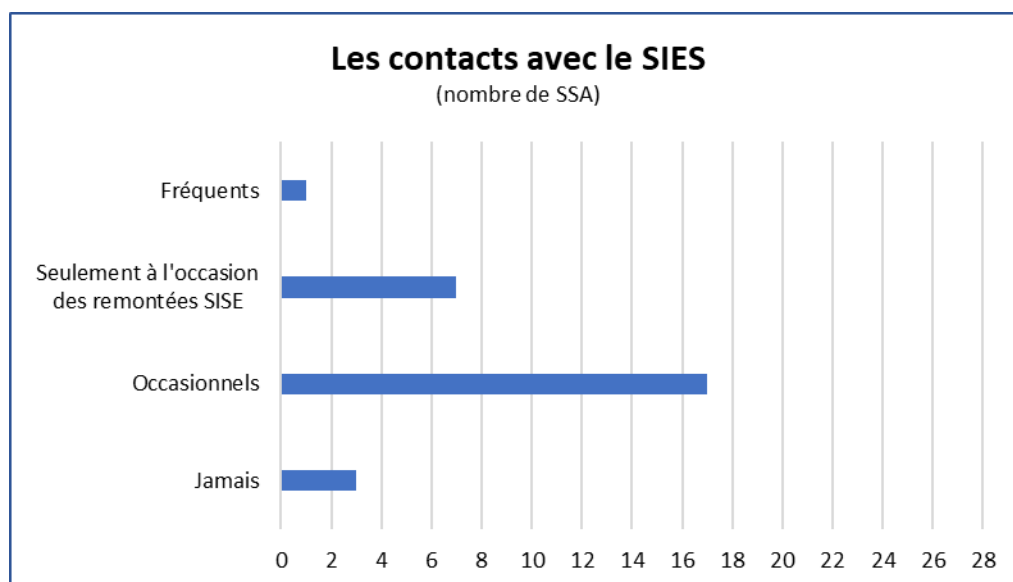
Les pourcentages représentés par les barres de couleur bleue (SSA d'une même région académique) sont calculés sur la base des 22 académies faisant partie d'une région pluri-académique. Les autres sont représentatifs de l'ensemble des académies dont la mission disposait des remontées, soit les 26 académies métropolitaines et La Réunion.

Le réseau national animé par la DEPP se manifeste essentiellement dans le champ d'une relation de commanditaire à prestataire – réponse à des commandes et échange de données dans le cadre du programme de travail ministériel – mais permet aussi une relation entre pairs s'agissant des échanges de pratiques. Le partage d'informations et la veille sur les pratiques, le développement d'une culture commune, la démarche de comparaison et la vision de fonctionnements très différents constituent les principaux apports du réseau aux yeux des SSA. Les nouveaux arrivants y trouvent un soutien précieux, des responsables de service se sentent moins isolés, même si – comme le note l'un d'entre eux – le réseau n'apparaît pas aussi développé par rapport à ce qui peut exister dans d'autres ministères.

Outre les travaux récurrents avec des correspondants identifiés de part et d'autre – gestionnaires d'enquêtes, correspondants « indicateur de valeur ajoutée » (IVAL), etc. – et les formations techniques, les collaborations avec la DEPP s'effectuent au travers de groupes de travail thématiques, de comités de pilotage ou comités d'utilisateurs pour les applications auxquels les SSA participent sur la base du volontariat. Deux SSA seulement citent des études coproduites avec la DEPP<sup>86</sup>.

<sup>86</sup> *Les disparités territoriales dans la poursuite d'études vers l'enseignement supérieur dans l'académie de Bordeaux*, étude publiée dans Géographie de l'école 2014 ; *La mixité sociale des collèges de Clermont-Ferrand*, étude publiée dans Géographie de l'école 2017.

Ce fonctionnement en réseau contraste avec les relations, beaucoup plus limitées, avec la sous-direction des systèmes d'information et études statistiques (SIES) du ministère en charge de l'enseignement supérieur, alors même que les SSA réalisent pratiquement tous des productions dans ce champ.



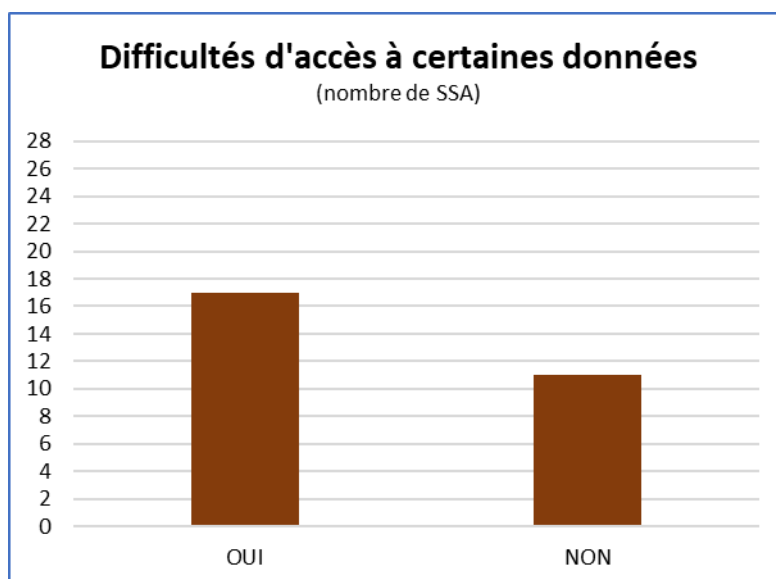
Enfin les SSA font état de leurs difficultés avec la DEPP et le SIES.

Ils estiment qu'ils ne sont pas toujours bien informés ou que leur rôle n'est pas lisible dans certaines opérations ministérielles. Quelques exemples : la mise en route de certaines enquêtes est effectuée directement auprès des EPLE ou des DSDEN sans information des SSA, mais les interlocuteurs locaux se retournent vers eux (cas des évaluations TALIS et EPODE ou d'enquêtes sur les élèves en situation de handicap) ; les SSA peuvent être chargés d'effectuer des relances alors qu'ils n'ont pas été associés au lancement de l'enquête (cas de l'enquête 48 sur les établissements d'enseignement supérieur culturels et artistiques) ; le SIES réunit les correspondants SISE des universités pour leur donner des informations sur les nomenclatures, mais ne transmet pas l'information aux SSA qui doivent la récupérer auprès des établissements.

Les SSA sont également confrontés à des difficultés liées au fonctionnement technique des applications : elles ont concerné cette année les applications EPI (parc immobilier et capacités d'accueil des établissements du second degré) et IVA (insertion dans la vie active des sortants de formation professionnelle en lycée). L'outil de prévision des effectifs étudiants (PREVSUP) est obsolète au point qu'une partie des SSA a cessé de remonter des prévisions au SIES<sup>87</sup>. Le retard du nouveau système d'information statistique consolidé académique pour les élèves, les étudiants et les apprentis (SYSCA) oblige les services à faire un double constat à la rentrée 2017, avec l'actuelle base élève académique (BEA) et avec SYSCA.

Les SSA rencontrent surtout des difficultés de calendrier. En raison de l'organisation des dialogues stratégiques à la DGESCO et des hypothèses en matière d'allocation des moyens, les délais se sont raccourcis au fil du temps entre la validation des constats d'effectifs par la DEPP et la remontée des prévisions des académies : ce délai, réduit selon les académies à deux ou trois jours en 2016 pour le premier degré, ne permet pas des échanges suffisants entre les acteurs académiques. A l'inverse, les données SISE concernant les effectifs étudiants observés au 15 janvier sont mises à disposition tardivement par le SIES : juillet pour les universités (c'était avril il y a quelques années), septembre au mieux pour les autres établissements. Il en va de même pour les résultats aux examens universitaires.

Enfin existent des difficultés d'accès aux données. A quelques exceptions près, ce constat qui est partagé par une majorité de SSA est corrélé dans une grande mesure à l'importance du service<sup>88</sup>. Cela laisse à penser que ces services se sentent bridés dans les études qu'ils sont en capacité de mener.



Pour l'essentiel, il s'agit de données internes, notamment les données de l'affectation (AFFELNET et APB) ou des données non disponibles, du fait de la carence des systèmes d'information (champ du premier degré). Par ailleurs, il apparaît que certaines données ne sont pas exploitables en dessous du niveau national alors que les SSA souhaiteraient les décliner localement ou à un niveau plus fin. Les

<sup>87</sup> Une nouvelle version PREVSUP3 est déployée en académie à l'été 2017.

<sup>88</sup> La taille moyenne des SSA qui ont répondu « oui » est de dix agents, celle de ceux qui ont répondu « non » de cinq agents.

univers *Business Objects* nationaux ne permettent pas de répondre aux questions complexes ou relatives à des périmètres géographiques trop grands.

Les études de cohorte hors éducation nationale sont dépendantes du déploiement de SYSCA.

Enfin, les SSA, qui ne font pas partie du service statistique ministériel (SSM), n'ont pas accès à la totalité des fichiers de données statistiques individuelles sur les étudiants et les établissements du SIES<sup>89</sup>. Il ne leur est pas non plus possible d'établir des diagnostics territoriaux sans recourir à des partenariats pour s'appuyer sur des données relatives au recensement, à l'agriculture ou à la santé.

#### **Le service statistique du vice-rectorat de Mayotte**

Jusqu'à une période récente, le service statistique académique du vice-rectorat était un service positionné comme une division et la DOS y était intégrée. Dans le nouvel organigramme arrêté en mai 2017, il devient un service placé auprès du secrétaire général, au même titre que la cellule juridique ou le contrôle de gestion. Le SSA, dirigé par un ingénieur d'étude qui est notamment passé par la DEPP et a été chef de SSA en métropole, est composé depuis décembre dernier de trois personnes (2 catégories A, 1 catégorie C). Il a vu sa charge de travail s'accroître avec la départementalisation en 2011, en intégrant le champ de certaines enquêtes de la DEPP, puis en étant de plus en plus sollicité par les demandes à façon.

Il confectionne depuis 2008 des tableaux de bord pour les IEN de circonscription et a réalisé son premier constat sur BE1D à la rentrée 2016. Il dispose d'outils performants, tels que le logiciel d'analyse statistique SAS. Comme tous les SSA, il gère les bases et les enquêtes dans son champ d'activité, produit et traite les données sur les élèves et les établissements, réalise des études en matière de mixité sociale et de carte des formations. Il effectue des enquêtes et produit des indicateurs pour le contrôle de gestion, mais ne connaît pas du domaine RH.

L'éloignement, le décalage des vacances scolaires, l'absence d'université le positionnent à part dans le réseau des SSA. Celui-ci lui apporte cependant un concours précieux : les cohortes qu'il suit ont été élaborées par le SSA de Bordeaux ; il reproduit le classement des établissements établi dans l'académie de Limoges, etc. C'est une facette non négligeable du rôle du réseau, puisque la moitié des SSA ont des relations régulières entre eux.

---

<sup>89</sup> Les fichiers qui ne peuvent être légalement transmis aux SSA concernent les écoles privées d'ingénieurs et de management - gestion, les écoles privées qui font l'objet de l'enquête 26 agrégée ainsi que les établissements qui relèvent d'autres tutelles ministérielles. On notera cependant que le SIES met à disposition des données statistiques semi-consolidées sur **tous** les étudiants de l'enseignement supérieur dans la base centrale de pilotage (BCP).

**Recensement des principales enquêtes nationales et académiques  
réalisées en 2016 par type  
- académie de Grenoble –**

	nombre d'enquêtes	envers les EPLE
<b>Enquêtes DEPP / SIES</b>	<b>49</b>	<b>14</b>
Enquêtes relatives aux effectifs	17	2
Enquêtes relatives aux personnels	7	2
Enquêtes relatives aux examens	7	0
Enquêtes relatives aux établissements	6	5
Enquêtes relatives à l'insertion	3	1
Répertoires	1	0
Panels (sur échantillon)	5	4
Formation continue	3	0
<b>Autres enquêtes SESPAG - DGESCO (Orchestra)</b>	<b>18</b>	<b>9</b>
Enquêtes relatives aux effectifs	9	4
Enquêtes relatives aux personnels	3	0
Enquêtes relatives aux établissements	6	5
<b>Autres enquêtes via DSI</b>	<b>33</b>	<b>15</b>
Sujets divers	33	15
	<b>100</b>	<b>38</b>

Source : rectorat de Grenoble – service d'études statistiques, de la performance et de l'analyse de gestion

## Liste des sigles utilisés

ACCÉ	Application de consultation et de cartographie des établissements du système éducatif français
ACORA	Application contrats d'objectifs de la région académique (Auvergne-Rhône-Alpes)
AFFELNET	Affectation des élèves par le net
AGAPE	Application de gestion automatisée des personnels des écoles
APAE	Aide au pilotage et à l'auto-évaluation des établissements
APB	Admission Post bac
APB'Stat	Base de données à usage statistique, d'études et de recherche adossée à l'application APB
ARENA	Accès aux ressources de l'éducation nationale et académiques
ASP	Autorité de la statistique publique
BCP	Base centrale de pilotage
BE1D	Base élèves du premier degré
BEA	Base élèves académique
BEE	Base élèves établissement
BO	<i>Business Objects</i> (logiciel d'informatique décisionnelle pour la construction de requêtes et tableaux de bord)
BSA	Bilan social académique
BTS	Brevet de technicien supérieur
CAPEPS	Certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré
CARIF-OREF	Centre animation ressources d'information sur la formation / observatoire régional emploi formation
CARTORA	Carte des formations de la région académique (Auvergne-Rhône-Alpes)
CE1	Cours élémentaire première année
CE2	Cours élémentaire deuxième année
CEDRE	Cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon
CFA	Centre de formation d'apprentis
CHORUS	Système d'information des comptes de l'État
CHSCT	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CISAD	Centre de l'informatique statistique et de l'aide à la décision (DEPP)
CM2	Cours moyen deuxième année
CNE	Contrôle national des emplois
CNIL	Commission nationale de l'informatique et des libertés
CNIS	Conseil national de l'information statistique
COMUE	Communauté d'universités et établissements
CORÉA	Comité régional académique
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CYCLADES	Cycle automatisé des examens et concours
DAET	Délégation / délégué académique aux enseignements techniques (rectorat)
DAF	Direction des affaires financières (ministère, rectorat)
DAFPIC	Délégation / délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue (rectorat)
DAJ	Direction des affaires juridiques (ministère, rectorat)
DASEN	Directeur académique des services de l'éducation nationale
DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (ministère)
DGESCO	Direction générale de l'enseignement scolaire (ministère)



DGESIP	Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (ministère)
DGRH	Direction générale des ressources humaines (ministère)
DNE	Direction du numérique pour l'éducation (ministère)
DOS	Division de l'organisation scolaire (rectorat, DSDEN)
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DRH	Direction / directeur des ressources humaines (rectorat)
DSDEN	Direction des services départementaux de l'éducation nationale
DSI	Direction / directeur des systèmes d'information (rectorat)
DUT	Diplôme universitaire de technologie
EMILY	Espace de mutualisation et d'information des lycées (région Île-de-France)
ENORA	Environnement numérique pour l'organisation de la région académique (Auvergne-Rhône-Alpes)
ENRYSCO	Enquête rythmes scolaires
EPI	Enquête parc immobilier et capacités d'accueil des établissements scolaires
EPL	Établissement public local d'enseignement
EPSCP	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
ESR	Enseignement supérieur et recherche
ETIC	Enquête technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement
FAERE	Fichier anonymisé pour les études et la recherche
FOAD	Formation ouverte et à distance
GRETA	Groupement d'établissements (pour la formation continue)
ICOTEP	Indicateurs communs pour un tableau de bord de l'éducation prioritaire
INE	Identifiant national de l'élève
INES	Identifiant national étudiant dans les systèmes d'information pour l'enseignement supérieur
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
IPA	Insertion professionnelle des apprentis (enquête)
IRIG	Infrastructure des référentiels de l'information géographique
IVA	Insertion dans la vie active des sortants de formation professionnelle en lycée (enquête)
IVAL	Indicateur de valeur ajoutée des lycées
IUT	Institut universitaire de technologie
L1	Première année de licence
LMD	Licence - master - doctorat
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
LSUN	Livret scolaire unique numérique
M1	Première année de master
M2	Deuxième année de master
OF2D	Offre de formation du second degré (application de l'académie de Grenoble)
OMPHALE	Outil méthodologique de projection d'habitants, d'actifs, de logements et d'élèves (INSEE)
ONDE	Outil numérique pour la direction d'école
ORFI	Outil régional de formation initiale (application de l'académie de Lille)
ORQUESTRA	Organisation des questionnaires et rapports (portail web des enquêtes de la DGESCO)
OSREM1D	Outil de suivi des remplacements dans le premier degré
PASEPA	Pôle académique des statistiques, des études prévisionnelles et analyses (SSA de l'académie de Lille)
PIAD	Pôle informatique d'aide à la décision (implanté à Bordeaux)
PISA	<i>Programme for International Student Assessment</i> (programme d'évaluations internationales des élèves - OCDE)
PPRE	Programme personnalisé de réussite éducative
PREVSUP	Prévision des effectifs du supérieur (application)

QGIS	Système d'information géographique libre et code source ouvert
R	Langage informatique et environnement logiciel dédié aux statistiques et à la science des données
RAMSESE	Répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatif
SAIO	Service académique d'information et d'orientation (rectorat)
SAR	Service pour les affaires régionales (région académique)
SAS	Logiciel d'analyses statistiques et prédictives
SDO	Suivi de l'orientation
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté
SERACA	Enquête ministérielle de recensement des moyens en emplois et en personnels des services académiques
SESPAG	Service d'études statistiques, de la performance et de l'analyse de gestion (SSA de l'académie de Grenoble)
SGA	Secrétaire général d'académie
SIAD	Systèmes d'information et aide à la décision (équipe de la DSI de l'académie de Lille)
SIÈCLE	Système d'information pour les élèves des collèges, des lycées et pour les établissements
SIES	Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (ministère en charge de l'enseignement supérieur)
SIRHEN	Système d'information des ressources humaines de l'éducation nationale
SISE	Système d'information sur le suivi de l'étudiant
SRISE	Service régional pour l'information statistique et économique (ministère en charge de l'agriculture)
SSA	Service statistique académique
SSM	Service statistique ministériel
SSP	service de la statistique public
STATER	Statistiques par territoire (application de l'académie de Clermont-Ferrand étendue à la région académique Auvergne-Rhône-Alpes)
STS	Section de techniciens supérieurs
STS Web	Structures et services (des établissements du second degré) sur le web
SYSCA	Système d'information statistique consolidé académique pour les élèves, les étudiants et les apprentis
TIMSS	<i>Trends in International Mathematics and Science Study</i> (enquête internationale sur les acquis scolaires en mathématiques et en sciences)